

RAPPORT DE JURY  
CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE  
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

# Extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage

route du Signal 8 – Lausanne





# Extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage

ROUTE DU SIGNAL 8 – LAUSANNE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE  
EN PROCEDURE SÉLECTIVE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142  
RAPPORT DE JURY  
JUILLET 2019

---

|           |                  |  |
|-----------|------------------|--|
| <b>1.</b> | <b>PRÉAMBULE</b> |  |
|-----------|------------------|--|

---

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>2.</b> | <b>CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE</b>                    |    |
| 2.1       | Introduction et bases réglementaires du concours           | 04 |
| 2.2       | Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours | 04 |
| 2.3       | Jury   | 04 |
| 2.4       | Bureaux sélectionnés                                       | 05 |
| 2.5       | Calendrier du concours                                     | 05 |

---

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>3.</b> | <b>CAHIER DE CHARGES</b>                         |    |
| 3.1       | Objet du concours et objectifs de l'organisateur | 06 |
| 3.2       | Objectifs environnementaux                       | 07 |
| 3.3       | Prescriptions techniques                         | 08 |
| 3.4       | Caractéristiques du lieu                         | 09 |
| 3.5       | Critères de jugement                             | 09 |

---

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>4.</b> | <b>JUGEMENT</b>                        |    |
| 4.1       | Contrôle de conformité                 | 10 |
| 4.2       | Projets                                | 10 |
| 4.3       | Délibérations du jury                  | 10 |
| 4.4       | 1 <sup>er</sup> tour d'examen          | 11 |
| 4.5       | 2 <sup>e</sup> tour d'examen           | 11 |
| 4.6       | Tour de repêchage                      | 11 |
| 4.7       | Rapport des spécialistes               | 11 |
| 4.8       | Délibération et classement des projets | 12 |
| 4.9       | Prix et mention                        | 12 |
| 4.10      | Recommandation du jury                 | 12 |
| 4.11      | Levée de l'anonymat                    | 12 |

---

|           |                    |    |
|-----------|--------------------|----|
| <b>5.</b> | <b>APPROBATION</b> | 13 |
|-----------|--------------------|----|

---

|           |                            |    |
|-----------|----------------------------|----|
| <b>6.</b> | <b>LEVÉE DE L'ANONYMAT</b> | 15 |
|-----------|----------------------------|----|

---

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>7.</b> | <b>CLASSEMENT</b>                          |    |
|           | Projet lauréat, premier rang, premier prix | 20 |
|           | Deuxième rang, deuxième prix               | 26 |
|           | Troisième rang, première mention           | 32 |
|           | Quatrième rang, troisième prix             | 38 |
|           | Cinquième rang, quatrième prix             | 44 |
|           | Sixième rang, cinquième prix               | 50 |
|           | Septième rang, sixième prix                | 56 |
|           | Huitième rang, septième prix               | 62 |

---

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>8.</b> | <b>PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS</b> | 69 |
|-----------|--|----|

---

|           |                               |    |
|-----------|-------------------------------|----|
| <b>9.</b> | <b>LISTE DES PARTICIPANTS</b> | 88 |
|-----------|-------------------------------|----|



## 1. Préambule

---

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les peintres aimaient poser leur chevalet à la Campagne de l'Hermitage afin d'immortaliser la silhouette sculpturale de Lausanne sur le fond miroitant du Lac Léman et des Alpes. Cette vaste prairie, se propageant de la lisière du Bois de Sauvabelin aux portes de la Cité, offre des points de vue où le paysage s'élève vers le sublime. Déjà à cette époque, c'était le lieu emblématique pour les moments de détente et de promenades dominicales, un site dominant le Château et le bâtiment du Grand Conseil.

En 1928, le Tribunal cantonal emménage avec le Tribunal de district au Palais de Justice de Montbenon (ancien Tribunal fédéral). Pour répondre à la croissance de leur activité, diverses transformations ont été opérées au coup par coup au fil du temps. Arrivant à saturation dans les années septante, des études sont menées pour trouver une solution globale mais les propositions sont disparates et peu convaincantes.

C'est en 1980 qu'un dénouement se dessine : les hoirs Bugnon cèdent le parc de l'Hermitage à la Ville de Lausanne et à l'Etat de Vaud. Ce dernier acquiert la partie nord de la parcelle. Le Tribunal cantonal a trouvé une nouvelle implantation. A l'issue du concours, il quitte le refuge du « fronton grec » pour arborer une dissymétrie de son ère, affichant la rigueur et la prestance de son programme.

Aujourd'hui, le troisième pouvoir du Canton de Vaud exprime le besoin de s'agrandir afin de réunir toutes ses cours sur son site et garantir la qualité et la célérité de la justice.

La prairie de l'Hermitage qui se déverse de la lisière du Bois de Sauvabelin au pied de la Cité, a préservé une identité paysagère très forte, très appréciée par les nombreux promeneurs.

Cette extension va s'insérer dans un cadre aux abords romantiques occupé par une architecture manifestant une certaine austérité. Ainsi aujourd'hui, se pose la question de l'expression de cette extension.

Quand l'architecture dessine le paysage !

**EMMANUEL VENTURA**  
ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY

## 2. Clauses relatives à la procédure

---

### 2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, l'Etat de Vaud organise une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours de projets à un degré en procédure sélective, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit.

Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le présent concours de projets en procédure sélective à un degré est anonyme. Les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) sont publiés dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch).

### 2.2 Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par le comité de pilotage (COFIL).

Il est constitué d'Olivier Andreotti, adjoint de l'architecte cantonal (DFIRE-DGIP), de Valérie Midili, Secrétaire générale de l'ordre judiciaire vaudois (SG-OJV), et de Catherine Cotting, cheffe de projet (DFIRE-DGIP).

#### MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Etat de Vaud

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Direction de l'architecture et de l'ingénierie

place de la Riponne 10

1014 Lausanne

#### ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Informel architectes sàrl

chemin des Croix-Rouges 10

1007 Lausanne

#### SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Extension du Tribunal Cantonal

p.à.

M. Jean-François Rodondi

Notaire

rue du Petit-Chêne 18

1002 Lausanne

## 2.3 Composition du jury



**PRÉSIDENT**

**M. Emmanuel Ventura** – ARCHITECTE CANTONAL, DIRECTEUR DAI

**MEMBRES NON PROFESSIONNELS**

**M. Eric Kaltenrieder** – PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CANTONAL

**Mme Valérie Midili** – SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE JUDICIAIRE

**M. Pierre Schobinger** – DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL CANTONAL

**MEMBRES PROFESSIONNELS**

**M. Philippe Pont** – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

**Mme Stéphanie Bender** – ARCHITECTE EPF/SIA/FAS,

FONDATRICE 2B ARCHITECTES

**Mme Olga Bolshanina** – ARCHITECTE EPF,

ASSOCIÉE HERZOG & DE MEURON

**Mme Pia Durisch** – ARCHITECTE ETH/SIA/BSA,

FONDATRICE DURISCH + NOLLI

**Mme Victoria Easton** – ARCHITECTE ETH,

ASSOCIÉE CHRIST & GANTENBEIN

**MEMBRES SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS**

**Mme Marie-Pierre Chautard** – PREMIÈRE GREFFIÈRE

DU TRIBUNAL CANTONAL

**M. Gabriel Pratali** – CHEF DE PROJET, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DE L'ORDRE JUDICIAIRE

**MEMBRES SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS**

**M. Patrick Alberti** – INGÉNIEUR CIVIL EPF/SIA,

DIRECTEUR ALBERTI INGÉNIEURS

**M. Dominique Sberna** – INGÉNIEUR CVSE, HES,

DIRECTEUR AZ INGÉNIEURS

**M. Jan Forster** – ARCHITECTE-PAYSAGISTE HES/FSAP/SIA,

FORSTER-PAYSAGE

**M. Olivier Andreotti** – ARCHITECTE IAUG/SIA,

RESPONSABLE DOMAINE DÉVELOPPEMENT DAI

**SPÉCIALISTES CONSEILS**

**M. Christopher Pyroth** – INGÉNIEUR DAI

**M. Pascal Bardet** – ÉCONOMISTE, FONDATEUR GECKO

**M. Pierre Hogge** – ARCHITECTE RESPONSABLE ASSURANCE QUALITÉ

DE DEGRÉ 2 EN PROTECTION INCENDIE, VERNET HOGGE ARCHITECTES SA

**ORGANISATEURS DE LA PROCÉDURE**

**Mme Agnès Bitter** – ARCHITECTE EPF/SIA, INFORMEL ARCHITECTES

**M. Miguel Pereiro** – ARCHITECTE EPF/SIA, INFORMEL ARCHITECTES

**Mme Catherine Cotting** – ARCHITECTE EPF/SIA, CHEFFE DE PROJET DAI

**2.4 Bureaux sélectionnés**

À l'issue de la procédure de sélection, les 30 bureaux d'architectes suivants ont été invités à participer au concours :

RENATO FILIPPINI ARCHITECTE PARIS /FRA

BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG BÂLE

OMAR TRINCA ARCHITECTE EPFL-SIA LAUSANNE

GM ARCHITECTES ASSOCIÉS GENÈVE

GRAF + ROUAULT ARCHITECTES LAUSANNE

SERGIO SEBASTIÁN FRANCO ARQUITECTO SARAGOSSSE /ESP

TUÑÓN & RUCKSTUHL ARCHITEKTEN GMBH SIA RÜSCHLIKON

LOCALARCHITECTURE SÂRL LAUSANNE

ESTAR ST-JACQUES DE COMPOSTELLE /ESP

JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA MADRID /ESP

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE

ASSOCIATION DE BUREAUX :

XMADE GMBH BÂLE / JOSEP FERRANDO ARCH. BARCELONE /ESP

GARCÉS – DE SETA – BONET ARQUITECTES SLP BARCELONE /ESP

BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN AG ZURICH

GUILLERMO VÁZQUEZ CONSUEGA ARQUITECTO SÉVILLE /ESP

DOLCI ARCHITECTES SÂRL YVERDON-LES-BAINS

COLOMBO + CASIRAGHI ARCHITETTI SA LUGANO

CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE

DMA ARCHITECTURES SÂRL PLAN-LES-OUATES

ASSOCIATION DE BUREAUX :

DF NETWORK LUGANO / MORRIS+COMPANY LTD LONDRES /UK

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÂRL LAUSANNE

ASSOCIATION DE BUREAUX :

GNWA GMBH ZURICH / PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE

DL-A, DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE

FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES

MAK ARCHITECTURE SA ZURICH

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA GENÈVE

OFFICE KIRSTEN GEERS DAVID VAN SEVEREN BVBA BRUXELLES /BEL

GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA SIERRE

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS GENÈVE

A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA) LAUSANNE

**2.5 Calendrier du concours****CONCOURS DE PROJETS**

|   |                |
|---|----------------|
| Lancement du concours d'architecture          | 08.03.2019     |
| Retrait du fond de maquette                   | dès 11.03.2019 |
| Visite du site                                | 12.03.2019     |
| Délai pour l'envoi des questions              | 08.03.2019     |
| Réponses du jury aux questions                | 25.03.2019     |
| Rendu des projets                             | 27.05.2019     |
| Rendu des maquettes                           | 03.06.2019     |
| Jugement                                      | juin 2019      |
| Remise des prix et vernissage de l'exposition | 04.07.2019     |

**PLANNING D'INTENTION**

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Adjudication du mandat      | juillet 2019 |
| Mise en service (livraison) | juin 2022    |



### 3. Cahier des charges

---

#### 3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

##### 3.1.1 Objet du concours

Le Tribunal cantonal (TC) est l'autorité judiciaire supérieure du canton. À ce titre, il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Actuellement, les différentes cours et chambres du TC sont réparties sur trois sites à Lausanne.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle Constitution cantonale, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont la volonté de créer un site unique pouvant abriter l'ensemble des juges cantonaux. Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Conseil d'Etat a donc nommé un groupe de réflexion relatif à la réunion de l'ensemble des cours du Tribunal sur un seul site. Le rapport final de ce groupe, du 3 mai 2010, décrivait quatre variantes à envisager. Par décision du 30 juin 2010, le Conseil d'Etat chargeait la Direction générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP) et le TC d'étudier, sur un plan économique, l'ensemble des variantes du rapport du groupe de réflexion. L'étude a permis de retenir l'option de regrouper les cours sur le site de l'Hermitage car elle présente le plus de potentiel. Elle répond aux besoins des utilisateurs, à la volonté du constituant, aux attentes du Grand Conseil et s'inscrit pleinement dans la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud.

##### 3.1.2 Objectif du concours

L'objectif de ce concours est la construction de l'extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage, afin de réunir les cours du TC sur un seul site.

Etant donné le caractère sensible et prestigieux du site, il est essentiel que le projet ne déroge pas aux règlements qui régissent la parcelle et qu'il s'intègre avec le parc et le paysage.

Une attention particulière devra être portée sur la continuité des flux entre le bâtiment existant et son extension.

Les travaux de mises en conformité du bâtiment existant et les mesures qui les accompagnent ne font pas partie du présent concours.

Cette procédure doit permettre de choisir le projet le plus convainquant pour l'extension du Tribunal cantonal, tant sous l'aspect de son insertion dans le contexte paysager et bâti du site de l'Hermitage que sur le plan architectural, fonctionnel, économique et du développement durable.

Le maître de l'ouvrage rappelle que l'ensemble de ces objectifs ne pourra être concrétisé que par le développement et la réalisation d'un projet qui satisfait les exigences budgétaires définies par l'Etat.





## 3.2 Objectifs environnementaux

### 3.2.1 Environnement naturel

Le site est inscrit dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS plan LIV). Le périmètre du plan LIV est décrit comme « *un vaste espace vert couvrant l'éperon rocheux qui prolonge la colline de Sauvabelin au sud et pénètre jusqu'au centre de l'agglomération, formant une césure est-ouest dans le haut de la ville. Cette césure est ponctuée de trois paliers* » :

1. *au sud parc paysager de l'ancienne Campagne de l'Hermitage, aménagé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle;*
2. *au centre coteau dégagé au caractère campagnard recouvert de prés et de prairies fleuries, verger hautes-tiges;*
3. *au nord, secteur du Signal de Sauvabelin, ancien lieu de rassemblement public situé à l'extrémité d'un vaste plateau doté d'équipements publics, dont un vaste parking construit au XX<sup>e</sup> siècle ».*

L'objectif de sauvegarde de son périmètre environnant préconise la sauvegarde des caractéristiques essentielles du site, à savoir son paysage (protection des arbres) et ses espaces vacants (les prairies).

Le site est bordé sur ses limites nord-ouest et nord-est par une allée de chênes d'Amérique (*Quercus rubra*) qui accompagnent le sentier du Signal. A l'est de la parcelle se trouve un bras de la forêt de Sauvabelin.

Ainsi le Palais de Justice s'insère dans un cadre bucolique au caractère de prairies. Son périmètre est traversé par un cheminement traçant la mémoire du site comme lieu de promenade dominicale des Lausannois. Ce sentier est au bénéfice d'une servitude de passage sur la parcelle.

### 3.2.2 Parti d'aménagement

Etant donné le caractère protégé du site, la préservation des éléments paysagers majeurs est essentielle. Il est primordial de préserver les vues sur le parc de l'Hermitage depuis le Chalet Suisse et le Signal ainsi que les percées visuelles sur le grand paysage. Une attention particulière devra être portée sur l'impact des constructions dans l'équilibre paysager du parc (hauteur, topographie).

### 3.2.3 Périmètre d'intervention

- Périmètre de construction de l'extension.  
Elle pourra être implantée dans ce périmètre en respectant les règlements de construction et servitudes.
- Périmètre de réflexion.
- Bâtiment existant.



### 3.2.4 Mobilité

Deux jonctions autoroutières se situent à proximité et le réseau de desserte du quartier permet de rejoindre sans difficulté le tribunal en transports individuels motorisés.

Pour stationner, une quarantaine de places voitures et une quinzaine de places pour les deux-roues motorisés sont disponibles pour les employés dans le parking souterrain. Sur la parcelle du tribunal, un parking extérieur de 3 places est à disposition des avocats ainsi que 2 places pour personnes à mobilité réduite. Pour les tiers et le public, il existe un réservoir important de places sur le domaine public à proximité.

Le tribunal est accessible depuis la gare ou le centre-ville de Lausanne en 15 à 20 minutes en transports publics. L'arrêt de bus Hermitage (ligne 16) se situe directement devant le tribunal tandis que l'arrêt métro le plus proche est celui de la Sallaz (M2).

Le trajet depuis le centre-ville est réalisable en 18 minutes à pied et en 10 minutes à vélo. Cependant aucune place de stationnement pour les vélos n'existe actuellement sur le site du Tribunal cantonal.

La réunion des cours sur la parcelle de l'Hermitage implique une augmentation du personnel ainsi que la venue de personnes extérieures (avocats + visiteurs). La question du stationnement sur le site est cruciale étant donné le statut ISOS du parc de l'Hermitage.

Les besoins supplémentaires en places de stationnement se synthétisent ainsi :

- voitures : création de 18 places supplémentaires
- deux-roues motorisés : création de 5 places supplémentaires
- vélos : création de 41 places.

### 3.3 Prescriptions techniques

#### 3.3.1 Exemplarité des constructions de l'Etat de Vaud

Parmi les 5 piliers de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud, de janvier 2011, le cinquième vise à promouvoir une architecture exemplaire, prônant la qualité grâce aux concours d'architecture, l'anticipation des besoins de la société ainsi que la maîtrise des techniques au service du développement durable.

Le troisième pilier insiste sur la nécessité de considérer l'ensemble du cycle de vie des bâtiments et de viser l'efficacité énergétique, notamment par l'utilisation des énergies renouvelables. Il convient également de veiller à la dimension économique du projet dans son contexte et de répondre aux aspirations sociales, replaçant ainsi l'homme au cœur du développement de projet, acteur de son propre environnement. Ainsi, le futur projet doit répondre à des critères de durabilité et prendre en compte l'évolution future des besoins. En matière de développement durable, les projets conduits par l'Etat offrent la possibilité de montrer l'exemple aux autres constructeurs du canton, publics et privés. En voulant réaliser des bâtiments avec des performances supérieures au standard usuel, l'Etat de Vaud a permis et continue d'ouvrir la voie, en utilisant des techniques toujours plus efficaces et prometteuses, avec des surcoûts minimales. Ce rôle de modèle correspond à une volonté politique explicite.

Pour le Canton de Vaud, la durabilité au sens large, la pertinence environnementale et tout particulièrement la performance énergétique des nouvelles constructions sont des critères déterminants. La durabilité (aspects énergétiques, environnementaux et d'écologie du bâtiment, mais aussi la prise en compte des aspects sociaux) des projets proposés par les participants est évaluée.

#### 3.3.2 Construction durable

Pour répondre aux objectifs d'exemplarité du Conseil d'Etat en matière de construction, le projet doit répondre aux exigences ci-après :

- respecter la cible financière définie par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil et assurer des frais d'exploitation minimum, en cherchant un équilibre cohérent du projet de construction ;
- offrir des qualités spatiales mettant en exergue le confort de l'utilisateur (lumière, chaleur et acoustique), selon les exigences des normes actuelles ou des exigences accrues à spécifier ;
- atteindre des performances équivalentes au standard Minergie-P-ECO, démontrées par le biais de l'outil d'aide à la décision SméO, développé par le maître de l'ouvrage.

#### 3.3.3 Climat

Dans l'intérêt du bilan écologique du bâtiment et du bien-être de ses occupants, il s'agira de favoriser au maximum l'utilisation de systèmes passifs permettant de garantir un confort hivernal et estival optimum (matériaux de construction, isolation thermique, disposition et taille des fenêtres, nature de l'enveloppe extérieure, revêtement des murs intérieurs, etc). De par sa nature et sa structure, la construction devra permettre d'atteindre une température ambiante et une hygrométrie confortables, tout en minimisant la consommation d'énergie. Le bâtiment devra garantir aux utilisateurs la maîtrise du climat intérieur, par exemple par l'ouverture des fenêtres.

Un concept de ventilation clair devra permettre une aération adéquate des locaux qui garantira une bonne qualité de l'air intérieur, en relation avec les affectations de chaque local. Le concept proposé devra résulter d'un équilibre optimal entre potentiel d'économie d'énergie, coût d'investissement, impact en énergie grise des installations de ventilation, ainsi que de leur entretien sur la durée.

Le confort thermique estival devra être garanti, en respectant les exigences de la norme SIA 180.

Les locaux sans exigences climatiques particulières et possédant des fenêtres seront a priori ventilés naturellement. Toutefois, si le renouvellement d'air de certains locaux ne pouvait pas être assuré de cette manière, la ventilation mécanique installée devra être contrôlée et optimisée.

#### 3.3.4 Lumière

Selon le programme, l'éclairage naturel devra être favorisé et maîtrisé de manière à réduire au maximum l'éclairage artificiel, tout en évitant les risques de surchauffe et d'éblouissement. Le système d'éclairage artificiel devra répondre aux exigences de la valeur cible selon la norme SIA 380/4. L'éclairage de valorisation spécifique aux zones représentatives devra correspondre à l'état de l'art dans ce domaine en termes de performances énergétiques et de rendu lumineux.

#### 3.3.5 Bruit

Pour ce qui concerne la protection contre le bruit provenant de l'extérieur, la construction devra répondre aux exigences de la norme SIA 181.

#### 3.3.6 Autres exigences

Le projet devra, par ailleurs, intégrer dès sa conception toutes les exigences normatives usuelles, en particulier répondre aux directives AEA1 en vigueur. La configuration des unités d'utilisation, des voies de fuite et de tout autre élément pouvant affecter la volumétrie ou la configuration du bâtiment doivent impérativement être intégrées dès la phase de concours.

### 3.4 Caractéristiques du lieu

Le Tribunal cantonal s'inscrit au sein de la Campagne de l'Hermitage, un vaste parc paysager composé de prairies arborisées surplombant la ville de Lausanne et offrant une vue saisissante sur le lac Léman et les Alpes. Cet environnement prestigieux est inscrit dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

#### Bâtiment existant

La construction du bâtiment existant s'est achevée en 1986 par le bureau lausannois Musy & Vallotton architectes SA. Son architecture exprime une certaine austérité où le choix des matériaux manifeste la prestance de son usage.

Le bâtiment existant s'organise avec une entrée principale qui articule deux zones : publique et privée. L'espace public, à travers son imposant escalier sous la verrière, distribue les salles d'audiences, les salles de réunions, celles mises à disposition des avocats ainsi que les guichets des greffes pour la consultation des dossiers. L'espace privé est occupé par l'ensemble des bureaux dévolus aux greffes des cours pénales et civiles du TC, aux greffiers, aux juges cantonaux et aux collaborateurs du SG-OJV. Les circulations tant verticales qu'horizontales sont clairement séparées entre les deux zones.

Cette organisation est optimale notamment pour gérer la sécurisation de l'accès et pour orienter les visiteurs.

#### Mises en conformité et diagnostic du bâtiment existant

Le TC répond à la réglementation de son époque, où l'amiante était encore autorisé, les normes sismiques n'étaient pas d'actualité et les normes incendies étaient différentes de celles d'aujourd'hui.

En 2007, un diagnostic d'amiante a été effectué et il révèle la présence d'amiante dans les conduites d'eau (écoulement EP + calorifugeage). Un assainissement partiel ou total sera nécessaire si les travaux d'extension entrent en contact avec les zones concernées.

Le bâtiment existant présente de nombreuses lacunes concernant les normes AEAI. Elles sont surtout liées à l'évacuation des personnes :

- le nombre de voies d'évacuation verticales n'est pas suffisant ;
- une seule cage d'escaliers a un accès direct de plain-pied ;
- les distances de fuite dans les parties sud-est du bâtiment sont trop grandes ;
- la cour intérieure couverte est de type A (= voie de fuite par les coursives qui ne sont pas compartimentées par rapport aux locaux pour atteindre les cages verticales). Elle n'est pas conforme car il manque une installation de sprinkler ;
- l'entrée principale communique directement avec la cour intérieure couverte ;
- la signalisation et l'éclairage de sécurité sont insuffisants ;
- des sorties de secours obstruées par des places de parc.

Pour rendre l'édifice conforme aux normes actuelles, il faudrait entreprendre les mesures suivantes :

- ajouter une circulation verticale (connectée à tous les niveaux) sur la partie sud-est ;
- créer un couloir de fuite dans la partie nord-est ;
- ajouter une installation de sprinkler dans la cour intérieure couverte ;
- compléter la signalisation et l'éclairage de sécurité ;
- créer un compartimentage dans la zone de l'entrée principale ;
- créer un accès à la cage d'escalier nord pour réduire les distances de fuite.

Le crédit d'ouvrage de l'extension du Tribunal cantonal sera complété par une enveloppe budgétaire pour établir ces mises en conformité. Pour rappel, les travaux de mises en conformité du bâtiment existant ne font pas partie du présent concours.

### 3.5 Critères de jugement

Les projets remis seront jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique) :

- qualité d'intégration au contexte : rapports à l'environnement naturel et construit ;
- qualités fonctionnelles : pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux, particulièrement en lien avec le bâtiment existant ;
- qualité architecturale : pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural des façades, notamment en lien avec le bâtiment existant ;
- qualités environnementales : performances énergétiques, apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable, etc ;
- qualité des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et des espaces verts proposés ;
- économie générale du projet, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation ;
- respect des règlements de construction en vigueur et contraintes patrimoniales du site.

## 4. Jugement

---

### 4.1 Contrôle de conformité

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi à Lausanne.

Le contrôle technique des projets a été effectué par Me Rodondi et par le bureau informel architectes.

L'analyse de Me Rodondi a porté sur les points suivants :

- respect des conditions de rendu (anonymat et délais).

L'analyse du bureau informel architectes a porté sur les points suivants :

- conformité des documents remis ;
- conformité aux exigences du programme et du périmètre du concours.

### 4.2 Projets

Vingt-six projets ont été remis dans les conditions prescrites par les règlements du concours. Ils ont été réceptionnés et numérotés de 1 à 26 par Me Rodondi. 4 bureaux n'ont pas remis de projet.

| N° | DEVISE                      |
|----|-----------------------------|
| 1  | +L                          |
| 2  | voir et s'asseoir           |
| 3  | Un parc à fabriques         |
| 4  | KAMON                       |
| 5  | SYMETRIES ASYMETRIQUES      |
| 6  | Les terrasses de Sauvabelin |
| 7  | BELVEDERE                   |
| 8  | UN SIGNAL EN TRANSPARENCE   |
| 9  | LE TEMPS D'UNE PAUSE        |
| 10 | 737-536-737                 |
| 11 | côté Cours - côté jardin    |
| 12 | HEY JUGE                    |
| 13 | Olmo                        |
| 14 | AEQUILIBRIUM                |
| 15 | STURM UND DRANG             |
| 16 | Aux cours des saisons       |
| 17 | PACTE                       |
| 18 | SOUS-BOIS                   |
| 19 | PROCESS                     |
| 20 | METIS-THEMIS                |
| 21 | Saint Just                  |
| 22 | UNE MAISON - UN PALAIS      |
| 23 | statera                     |
| 24 | Vers le paysage             |
| 25 | UN POINT, C'EST TOUT !      |
| 26 | Galerie                     |

### 4.3 Délibérations du jury

SESSIONS DES 13, 14 ET 26 JUIN 2019

#### Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142.

#### Acceptation des projets au jugement selon art. 18.2 SIA 142

Tous les projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges. Le procès-verbal y relatif figure dans le cahier remis à chaque membre du jury. L'ensemble des projets est accepté au jugement.

#### Exclusion des prix selon art. 19.1 b) SIA 142

Les projets 11, 15 et 23 proposent une partie du programme en dehors du périmètre de construction. Le jury a décidé à l'unanimité de les exclure de la répartition des prix.

Plusieurs projets ont pris certaines libertés dans l'interprétation des règlements en ce qui concerne les gabarits, l'altimétrie et les distances aux limites des bâtiments. Le jury a toutefois admis ces projets à la répartition des prix.

#### Méthode d'appréciation

Le jury prend ensuite connaissance des projets.

Les critères énoncés dans le programme sont rappelés, soit :

- **QUALITÉ D'INTÉGRATION AU CONTEXTE**  
rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;
- **QUALITÉS FONCTIONNELLES**  
pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux, particulièrement en lien avec le bâtiment existant ;
- **QUALITÉ ARCHITECTURALE**  
pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural des façades, notamment en lien avec le bâtiment existant ;
- **QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES**  
performances énergétiques, apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable, etc ;
- **QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**  
des espaces publics et des espaces verts proposés ;
- **ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU PROJET**  
tant du point de vue de la construction que de l'exploitation ;
- **RESPECT DES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION**  
en vigueur et contraintes patrimoniales du site.

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires.

#### 4.4 Premier tour d'examen

Après discussions et prise de connaissance plus en profondeur de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1<sup>er</sup> tour éliminatoire. Le jury décide d'éliminer à l'unanimité les projets suivants :

| N° | DEWISE                    |
|----|---------------------------|
| 03 | Un parc à fabriques       |
| 05 | Symétries Asymétriques    |
| 07 | BELVEDERE                 |
| 08 | Un signal en transparence |
| 11 | côté Cours - côté jardin  |
| 16 | Aux cours des saisons     |
| 24 | Vers le paysage           |
| 25 | UN POINT, C'EST TOUT !    |

#### 4.5 Deuxième tour d'examen

Le jury procède à une lecture plus complète des projets qui n'ont pas été écartés au premier tour. Une discussion approfondie se tient devant chacun des projets restant en lice. Le jury décide ensuite d'éliminer les projets suivants :

| N° | DEWISE                      |
|----|-----------------------------|
| 01 | +L                          |
| 04 | KAMON                       |
| 06 | Les terrasses de Sauvabelin |
| 09 | Le Temps d'une pause        |
| 10 | 737-536-737                 |
| 12 | HEY JUGE                    |
| 13 | Olmo                        |
| 17 | PACTE                       |
| 18 | SOUS-BOIS                   |
| 19 | PROCESS                     |
| 20 | METIS-THEMIS                |
| 22 | UNE MAISON – UN PALAIS      |
| 23 | statera                     |
| 26 | Galerie                     |

#### 4.6 Tours de repêchage

Après discussions, le jury décide de procéder à un réexamen des projets éliminés au premier tour. Il est décidé de repêcher le projet suivant :

| N° | DEWISE                |
|----|-----------------------|
| 16 | Aux cours des saisons |

Après de nouvelles délibérations, le jury décide de procéder à un réexamen des projets éliminés au deuxième tour. Il repêche les projets suivants :

| N° | DEWISE                      |
|----|-----------------------------|
| 06 | Les terrasses de Sauvabelin |
| 13 | Olmo                        |
| 16 | Aux cours des saisons       |
| 18 | SOUS-BOIS                   |

Les projets suivants sont retenus pour faire l'objet d'expertises de la part des spécialistes-conseils :

| N° | DEWISE                      |
|----|-----------------------------|
| 02 | voir et s'asseoir           |
| 06 | Les terrasses de Sauvabelin |
| 13 | Olmo                        |
| 14 | AEQUILIBRIUM                |
| 15 | STURM UND DRANG             |
| 16 | Aux cours des saisons       |
| 18 | SOUS-BOIS                   |
| 21 | Saint Just                  |

#### 4.7 Rapport des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises des projets 02, 06, 13, 14, 15, 16, 18 et 21 est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et de leur analyse.



#### 4.8 Délibération et classement des projets

Les délibérations autour des projets retenus pour la dernière session donnent lieu à de riches débats, basés sur les critères de jugements énoncés dans le cahier des charges. Leurs qualités et défauts sont mis en perspective avec les objectifs des différents partenaires de cette opération dans le but de choisir *in fine*, une proposition commune forte et qualitative.

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison, la confrontation successive des projets conduisent le jury à décider ainsi du résultat suivant :

##### CLASSEMENT DÉFINITIF

| N° | DEVISE                      | RANG                 | PRIX                    |
|----|-----------------------------|----------------------|-------------------------|
| 02 | voir et s'asseoir           | 1 <sup>er</sup> rang | 1 <sup>er</sup> prix    |
| 16 | Aux cours des saisons       | 2 <sup>e</sup> rang  | 2 <sup>e</sup> prix     |
| 15 | STURM UND DRANG             | 3 <sup>e</sup> rang  | 1 <sup>re</sup> mention |
| 21 | Saint Just                  | 4 <sup>e</sup> rang  | 3 <sup>e</sup> prix     |
| 14 | AEQUILIBRIUM                | 5 <sup>e</sup> rang  | 4 <sup>e</sup> prix     |
| 18 | SOUS-BOIS                   | 6 <sup>e</sup> rang  | 5 <sup>e</sup> prix     |
| 13 | Olmo                        | 7 <sup>e</sup> rang  | 6 <sup>e</sup> prix     |
| 06 | Les terrasses de Sauvabelin | 8 <sup>e</sup> rang  | 7 <sup>e</sup> prix     |

#### 4.9 Prix et mention

La somme globale des prix du présent concours s'élève à CHF 215 000.- HT, que le jury décide de répartir comme suit :

| N° | DEVISE                      | RANG                 | PRIX                    | MONTANT     |
|----|-----------------------------|----------------------|-------------------------|-------------|
| 02 | voir et s'asseoir           | 1 <sup>er</sup> rang | 1 <sup>er</sup> prix    | 60 000.- HT |
| 16 | Aux cours des saisons       | 2 <sup>e</sup> rang  | 2 <sup>e</sup> prix     | 45 000.- HT |
| 15 | STURM UND DRANG             | 3 <sup>e</sup> rang  | 1 <sup>re</sup> mention | 25 000.- HT |
| 21 | Saint Just                  | 4 <sup>e</sup> rang  | 3 <sup>e</sup> prix     | 25 000.- HT |
| 14 | AEQUILIBRIUM                | 5 <sup>e</sup> rang  | 4 <sup>e</sup> prix     | 20 000.- HT |
| 18 | SOUS-BOIS                   | 6 <sup>e</sup> rang  | 5 <sup>e</sup> prix     | 20 000.- HT |
| 13 | Olmo                        | 7 <sup>e</sup> rang  | 6 <sup>e</sup> prix     | 10 000.- HT |
| 06 | Les terrasses de Sauvabelin | 8 <sup>e</sup> rang  | 7 <sup>e</sup> prix     | 10 000.- HT |

#### 4.10 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 02 Voir et s'asseoir.

#### 4.11 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, Me Rodondi et le président du jury procèdent, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents.

Fin de la session de jury.

## 5. Approbation

---

Le présent rapport est approuvé par le jury.



**EMMANUEL VENTURA**  
 PRÉSIDENT DU JURY  
 DFIRE-DGIP, ÉTAT DE VAUD  
 ARCHITECTE CANTONAL



**ERIC KALTENRIEDER**  
 PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CANTONAL



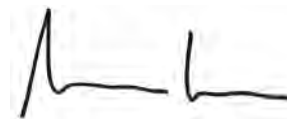
**VALÉRIE MIDILI**  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
 DE L'ORDRE JUDICIAIRE



**PIERRE SCHOBINGER**  
 DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL CANTONAL



**PHILIPPE PONT**  
 DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 DES IMMEUBLES ET PATRIMOINE



**STÉPHANIE BENDER**  
 ARCHITECTE EPF/SIA/FAS,  
 FONDATRICE 2B ARCHITECTES



**OLGA BOLSHANINA**  
 ARCHITECTE EPF,  
 ASSOCIÉE HERZOG & DE MEURON



**PIA DURISCH**  
 ARCHITECTE ETH/SIA/BSA,  
 FONDATRICE DURISCH + NOLLI



**VICTORIA EASTON**  
 ARCHITECTE ETH,  
 ASSOCIÉE CHRIST & GANTENBEIN



**MARIE-PIERRE CHAUTARD**  
 PREMIÈRE GREFFIÈRE  
 DU TRIBUNAL CANTONAL



**GABRIEL PRATALI**  
 CHEF DE PROJET,  
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
 DE L'ORDRE JUDICIAIRE



**PATRICK ALBERTI**  
 INGÉNIEUR CIVIL EPF/SIA,  
 DIRECTEUR ALBERTI INGÉNIEURS



**DOMINIQUE SBERNA**  
 INGÉNIEUR CVSE, HES,  
 DIRECTEUR AZ INGÉNIEURS



**JAN FORSTER**  
 ARCHITECTE-PAYSAGISTE HES/FSAP/SIA,  
 FORSTER-PAYSAGE



**OLIVIER ANDREOTTI**  
 ARCHITECTE IAUG/SIA,  
 RESP. DOMAINE DÉVELOPPEMENT DAI

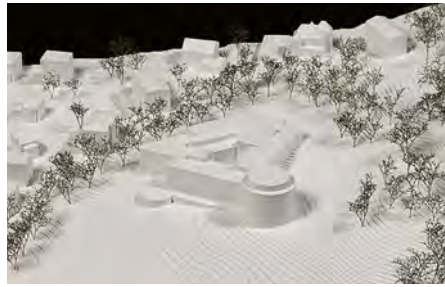


## 6. Levée de l'anonymat

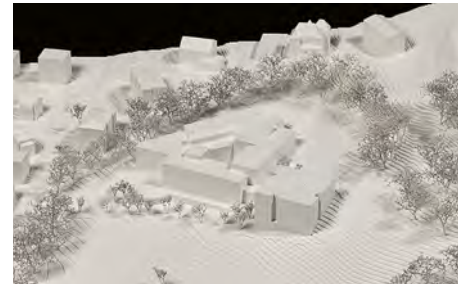
---



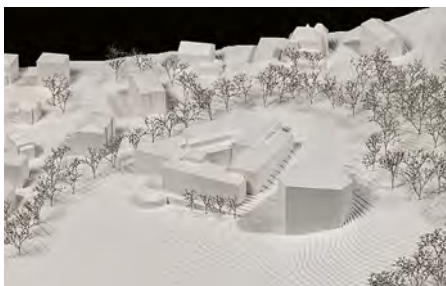
**01. +L** p. 70  
**SERGIO SEBASTIAN FRANCO,**  
**SEBASTIAN ARQUITECTOS SLP SARAGOSSE /ESP**  
**MEYLAN INGÉNIEURS SA LAUSANNE**  
**SRG ENGINEERING INGÉNIEURS CONSEILS**  
**SCHERLER SA LE MONT-S/LAUSANNE**  
**DIEGO A. CARRIÓN LOBO ARCHITECTE LAUSANNE**  
**DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES**  
**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÄRL LAUSANNE**



**02. VOIR ET S'ASSEOIR** p. 20  
**BLÄTTLER DÄFFLON ARCHITEKTEN AG ZÜRICH**  
**B. OTT ET C. ULDRY SÄRL THÔNEX**  
**AMSTEIN + WALTHERT SA GENÈVE**  
**BISCHOFF LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH BADEN**



**03. UN PARC À FABRIQUES** p. 71  
**GRAF + ROUAULT ARCHITECTES SÄRL LAUSANNE**  
**BGI SA AIGLE**  
**CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LE MONT-S/LAUSANNE**  
**PERRIN & SPAETH**  
**BUREAU D'INGÉNIEURS-CONSEILS SA RENENS**  
**INTERVAL PAYSAGE SÄRL CHAVANNES-PRÈS-RENEUS**



**04. KAMON** p. 72  
**GNWA – GONZALO NERI & WECK ARCH. GMBH ZÜRICH**  
**PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE**  
**MUTTONI ET FERNANDEZ, ING. CONSEILS SA ECUBLENS**  
**OLIVIER ZAHN & ASSOCIÉS SÄRL CRISSIER**  
**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE**  
**SRG ENGINEERING SCHUMACHER & CHINGS**  
**INGÉNIEURS SA LE MONT-S/LAUSANNE**  
**ATELIER PLUM / SAMUEL ENJOLRAS MEYRIN**



**05. SYMETRIES ASYMETRIQUES** p. 73  
**JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA MADRID /ESP**  
**LURATI MUTTONI PARTNER SA MENDRISIO**  
**FHECOR, INGENIEROS CONSULTORES MADRID /ESP**  
**TECNOPROGETTI SA CAMORINO**  
**CDL STUDIO RODEL + SÁNCHEZ GARCÍA**  
**ARCHITETTI SAGL LUGANO**  
**RÉMI DUFAY GENÈVE**  
 ...



**06. LES TERRASSES DE SAUVABELIN** p. 62  
**DFDC SAGL LUGANO**  
**MORRIS+COMPANY LTD LONDON /UK**  
**WMM INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN**  
**IFEC INGEGNERIA SA RIVERA**  
**GHIGGI PAESAGGI**  
**LANDSCHAFT UND STÄDTBAU GMBH ZÜRICH**  
**AF TOSCANO SA RIVERA**



**07. BELVEDERE** p. 74  
**GARCÉS – DE SETA – BONET**  
**ARQUITECTES SLP BARCELONE /ESP**  
**LE COLLECTIF SÄRL CAROUGE**  
**WEINMANN-ÉNERGIES SA ECHALLENS**  
**PAYSAGE N'CO SÄRL GENÈVE**  
**BATJ SA GENÈVE**  
**CR CONSEILS SÄRL ORON-LA-VILLE**  
**THIERRY ASA KUPFERSCHMID (ARTISTE)**

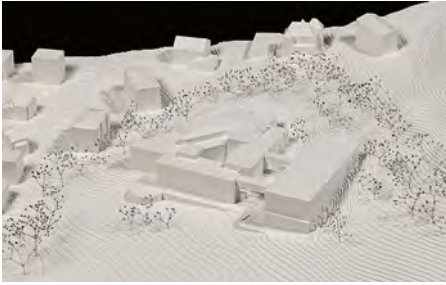


**08. UN SIGNAL EN TRANSPARENCE** p. 75  
**FILIPPINI ARCHITECTURE & PATRIMOINE PARIS /FRA**  
**SBING SA GENÈVE**  
**AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE**  
**ATELIER PHUSIS, PAYSAGISTES PARIS /FRA**



**09. LE TEMPS D'UNE PAUSE** p. 76  
**DMA ARCHITECTURES SÄRL PLAN-LES-OUATES**  
**ERBEIA INGÉNIEURIE CIVILE SA CAROUGE**  
**HIRT INGÉNIEURS & ASSOCIÉS SA CAROUGE**  
**ROSSETTI INGÉNIEURS CONSEILS CAROUGE**  
**CEDIS VEYRIER**  
**ATELIER ANNE GARDONI LYON**

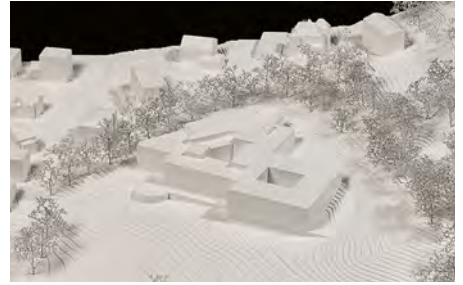




**10. 737-536-737** p. 77  
**COLOMBO + CASIRAGHI ARCHITETTI SA** LUGANO  
**MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA** LOCARNO  
**VISANI RUSCONI TALLERI SA** TAVERNE  
**NEULAND ARCHITEKTURLANDSCHAFT GMBH** ZURICH  
**ELETTROCONSULENZE SOLCÀ SA** MENDRISIO  
**ING. ANDREA ROSCETTI** LUGANO



**11. CÔTÉ COURS - CÔTÉ JARDIN** p. 78  
**GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA** SIERRE  
**INGENI SA** LAUSANNE  
**WEINMANN-ÉNERGIES SA** ECHALLENS  
**WEBER + BRÖNNIMANN SA** BERNE  
**LAMI SA** MARTIGNY



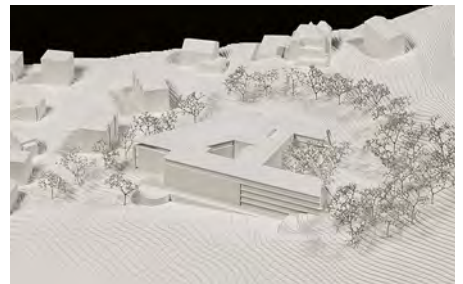
**12. HEY JUGE** p. 79  
**DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE**  
**ET D'URBANISME SÀRL** YVERDON-LES-BAINS  
**INGPHI SA** LAUSANNE  
**TP SA PLANIFICATIONS TECHNIQUES** NEUCHÂTEL  
**BETELEC SA** VILLARS-STE-CROIX  
**PROFIL PAYSAGE SÀRL** YVERDON-LES-BAINS  
**ESTIA SA** LAUSANNE



**13. OLMO** p. 56  
**A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA)** LAUSANNE  
**BERNARD ET FORESTIER ING. CIVILS SÀRL** PENTHALAZ  
**AMSTEIN + WALTHERT SA** LAUSANNE  
**VERZONE WOODS ARCHITECTES SÀRL** VEVEY  
**ATELIER SCHLAEPFER CAPT** LAUSANNE



**14. AEQUILIBRIUM** p. 44  
**MAK ARCHITECTURE SA** ZURICH  
**BASLER & HOFMANN SA** LAUSANNE  
**BASLER & HOFMANN WEST AG** FRIBOURG  
**MONNIER ARCH. DU PAYSAGE SÀRL** LAUSANNE  
**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA** ORBE



**15. STURM UND DRANG** p. 32  
**3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA** CAROUGE  
**T INGÉNIERIE SA** GENÈVE  
**JDR ÉNERGIES SÀRL** CONFIGNON  
**MOZ PAYSAGE** LYON



**16. AUX COURS DES SAISONS** p. 26  
**CCHE LAUSANNE SA** LAUSANNE  
**ETEC SA CONCEPT-DESIGN** LAUSANNE  
**JAQUET & HELFER SÀRL** BULLE  
**CICÉ SÀRL** VEVEY  
**ENPLEO SÀRL** LAUSANNE



**17. PACTE** p. 80  
**BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL** LAUSANNE  
**MP INGÉNIEURS CONSEILS SA** CRISSIER  
**WEINMANN-ÉNERGIES SA** ECHALLENS  
**CICÉ SÀRL** VEVEY  
**W+S LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** SOLEURE



**18. SOUS-BOIS** p. 50  
**XMADE GMBH** BÂLE  
**JOSEP FERRANDO ARCHITECTURE** BARCELONE /ESP  
**DR. SCHWARTZ CONSULTING AG** ZUG  
**RMB ENGINEERING AG** LAUSANNE  
**MIRLA STUDIO** BARCELONE /ESP

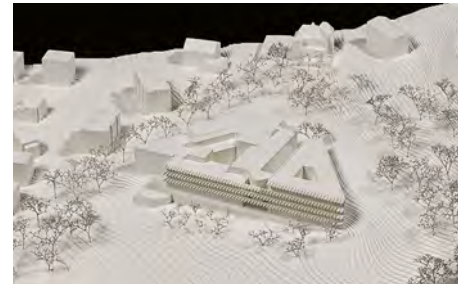




**19. PROCESS** p. 81  
**PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS** GENÈVE  
**EDMS SA** PETIT-LANCY  
**AMSTEIN + WALTHERT SA** GENÈVE  
**L'ATELIER DU PAYSAGE SÀRL** LAUSANNE



**20. METIS-THEMIS** p. 82  
**G.M. ARCHITECTES ASSOCIÉS SA** GENÈVE  
**THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA** CAROUGE  
**SB TECHNIQUE SBT SA** GENÈVE  
**RHÔNE ELECTRA ENGINEERING SA** GENÈVE  
**RYSERECO SÀRL** GRAND-LANCY  
**ERIK DHONT SPRL** BRUXELLES /BEL



**21. SAINT JUST** p. 38  
**BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN** BÂLE  
**SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG** BÂLE  
**BOGENSCHÜTZ AG** BÂLE  
**MAURUS SCHIFFERLI,**  
**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** BERN  
**QUANTUM BRANDSCHUTZ SÀRL** BÂLE



**22. UNE MAISON - UN PALAIS** p. 83  
**TUÑÓN & RUCKSTUHL ARCH. GMBH** RÜSCHLIKON  
**PIRMIN JUNG SCHWEIZ AG** RAIN  
**DR. DEURING + OEHNINGER AG** WINTERTHUR  
**AMSTEIN + WALTHERT AG** ZÜRICH  
**SCHLÄPFER CARSTENSEN**  
**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GMBH** ZÜRICH  
**TRANSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH** STUTTGART /DE



**23. STATERA** p. 84  
**MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA** GENÈVE  
**INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL** LUGANO  
**SB TECHNIQUE SBT SA** GENÈVE  
**DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA** PLAN-LES-OUATES  
**OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES**  
**ASSOCIÉS SÀRL** CAROUGE



**24. VERS LE PAYSAGE** p. 85  
**GUILLERMO VAZQUEZ CONSUEGRA**  
**ARQUITECTO** SEVILLE /ESP  
**FRAR FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES SA** LAUSANNE  
**BG INGÉNIEURS CONSEILS SA** LAUSANNE  
**ARQUITECTURA AGRONOMIA** BARCELONE /ESP



**25. UN POINT, C'EST TOUT!** p. 86  
**OMAR TRINCA ARCHITECTE EPF SIA** LAUSANNE  
**BOIS INITIAL SA** MORGES  
**ACE'TECH SÀRL** VUIBROYE  
**H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA** SAVIGNY  
**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA** ORBE  
**ARCHITECTES PAYSAGISTES SÀRL** VUISSENS



**26. GALERIE** p. 87  
**ESTAR ARQUITECTOS SLP**  
**ST-JACQUES DE COMPOSTELLE /ESP**  
**ESM INGÉNIEURIE SA** GENÈVE  
**ECO-BUILDING CONCEPT SÀRL** GENÈVE  
**BUCLIN INGÉNIEURS-CONSEILS SA** PETIT-LANCY  
**ESTIA SA** LAUSANNE



## 7. Classement

|   |  |                    |  |  |                    |
|---|--|--------------------|--|--|--------------------|
| <b>02. VOIR ET S'ASSEOIR</b>  | <b>1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX</b> | <b>60 000.- HT</b> | <b>16. AUX COURS DES SAISONS</b>   | <b>2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX</b> | <b>45 000.- HT</b> |
| <p>BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN AG ZURICH<br/>                     B. OTT ET C. ULDRY SÄRL THÔNEX<br/>                     AMSTEIN + WALTHER SA GENÈVE<br/>                     BISCHOFF LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH BADEN</p>  |  |                    | <p>CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE<br/>                     ETEC SA CONCEPT-DESIGN LAUSANNE<br/>                     JAQUET &amp; HELFER SÄRL BULLE<br/>                     CICÉ SÄRL VEVEY<br/>                     ENPLEO SÄRL LAUSANNE</p> |  |                    |
| <p><b>15. STURM UND DRANG</b></p>   |  |                    | <b>3<sup>E</sup> RANG / 1<sup>RE</sup> MENTION</b>   | <b>25 000.- HT</b>                             |                    |
| <p>3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE<br/>                     T INGÉNIERIE SA GENÈVE<br/>                     JDR ÉNERGIES SÄRL CONFIGNON<br/>                     MOZ PAYSAGE LYON</p>  |  |                    |  |  |                    |
| <p><b>21. SAINT JUST</b></p>  |  |                    | <b>4<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX</b>   | <b>25 000.- HT</b>                             |                    |
| <p>BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN BÂLE<br/>                     SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BÂLE<br/>                     BOGENSCHÜTZ AG BÂLE<br/>                     MAURUS SCHIFFERLI, LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG BERN<br/>                     QUANTUM BRANDSCHUTZ SÄRL BÂLE</p>                                    |  |                    |  |  |                    |
| <p><b>14. AEQUILIBRIUM</b></p>  |  |                    | <b>5<sup>E</sup> RANG / 4<sup>E</sup> PRIX</b>   | <b>20 000.- HT</b>                             |                    |
| <p>MAK ARCHITECTURE SA ZURICH<br/>                     BASLER &amp; HOFMANN SA LAUSANNE<br/>                     BASLER &amp; HOFMANN WEST AG FRIBOURG<br/>                     MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SÄRL LAUSANNE<br/>                     L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE</p>                       |  |                    |  |  |                    |
| <p><b>18. SOUS-BOIS</b></p>   |  |                    | <b>6<sup>E</sup> RANG / 5<sup>E</sup> PRIX</b>   | <b>20 000.- HT</b>                             |                    |
| <p>XMADE GMBH BÂLE<br/>                     JOSEP FERRANDO ARCHITECTURE BARCELONE /ESP<br/>                     DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG<br/>                     RMB ENGINEERING AG LAUSANNE<br/>                     MIRLA STUDIO BARCELONE /ESP</p>  |  |                    |  |  |                    |
| <p><b>13. OLMO</b></p>  |  |                    | <b>7<sup>E</sup> RANG / 6<sup>E</sup> PRIX</b>   | <b>10 000.- HT</b>                             |                    |
| <p>A-RR (ARCHITECTURE &amp; RETAIL RITES SA) LAUSANNE<br/>                     BERNARD ET FORESTIER INGÉNIEURS CIVILS SÄRL PENTHALAZ<br/>                     AMSTEIN + WALTHER SA LAUSANNE<br/>                     VERZONE WOODS ARCHITECTES SÄRL VEVEY<br/>                     ATELIER SCHLAEPFER CAPT LAUSANNE</p> |  |                    |  |  |                    |
| <p><b>06. LES TERRASSES<br/>                     DE SAUVABELIN</b></p>  |  |                    | <b>8<sup>E</sup> RANG / 7<sup>E</sup> PRIX</b>   | <b>10 000.- HT</b>                             |                    |
| <p>DFDC SAGL LUGANO<br/>                     MORRIS+COMPANY LTD LONDON /UK<br/>                     WMM INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN<br/>                     IFEC INGEGNERIA SA RIVERA<br/>                     GHIGGI PAESAGGI LANDSCHAFT UND STÄDTEBAU GMBH ZURICH<br/>                     AF TOSCANO SA RIVERA</p>   |  |                    |  |  |                    |

---

**ARCHITECTES**

BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN AG  
BINZSTRASSE 39  
8045 ZÜRICH

RALPH BLÄTTLER

GILLES DAFFLON

BASTIEN GUY

NOÉMIE RESBEUT

NAOMI GUASTINI

VISUALISATION

NIGHTNURSE IMAGES GMBH

---

**INGÉNIEUR CIVIL**

B. OTT ET C. ULDRY SÀRL  
AVENUE ADRIEN-JEANDIN 31  
1226 THÔNEX  
CLAUDE ULDRY

---

**INGÉNIEUR C/V/S/E**

AMSTEIN + WALTHER SA GENÈVE  
SEBASTIEN BARNET  
FRANÇOIS-XAVIER ZIMMERMANN  
JULIEN CAMUS

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

## 02. VOIR ET S'ASSEOIR

### Urbanisme

Le projet de l'extension s'intègre parfaitement dans le contexte bâti du tribunal existant et dans le contexte paysager du parc de l'Hermitage, par l'implantation d'une volumétrie cylindrique compacte s'accolant au sud-est au bâtiment pour former un tout avec l'existant.

La forme et l'implantation choisie par le projet, permettent de conserver les vues et multiples échappées depuis le parc et depuis le tribunal, essentielles pour ce lieu à hautes qualités paysagères. Des plantations de quelques nouveaux arbres complètent les bosquets existants et cadrent les vues vers le grand paysage et le Léman. Le caractère paysager existant du lieu est intelligemment réinterprété et renforcé avec la proposition d'étirer la prairie fleurie du grand Pré de la Campagne de l'Hermitage, jusqu'au pied de la façade.

### Architecture

La forme cylindrique est subtilement travaillée jusqu'au 3<sup>e</sup> étage par analogie à « un coquillage antique, telle une ammonite », en lien avec le vocabulaire de formes géométriques simples mis en œuvre dans le bâtiment existant (rectangles, trapèzes et cercles). Des cercles autonomes (détachés) aux étages 4 et 5, et un retrait en attique, garantissent à la nouvelle extension du tribunal cantonal, une forme identitaire à la fois suffisamment forte pour marquer son statut d'extension, et subtilement intégrée au langage formel mis en œuvre dans le bâtiment existant, en évitant d'autre part de dépasser le gabarit normatif de grande hauteur.

L'accès au bâtiment existant est aménagé avec des parkings vélos et en même temps réduit au minimum pour laisser le maximum de surfaces perméables au parc. Une nouvelle entrée administrative est créée au pied de la façade de l'extension. L'entrée du parking existant est maintenue.

La typologie de l'extension réussit par l'intégration en son centre d'un escalier hélicoïdal à introduire une nouvelle spatialité sous la forme d'un atrium de lumière qui offre la vision de l'entier des nouveaux programmes de l'extension, tout en donnant une identité forte et en maximisant les orientations et les vues vers l'extérieur et le parc depuis les différents programmes disposés en couronne rayonnante.

Un espace de transition entre le bâtiment existant et l'extension se répétant sur quatre niveaux, garantit de très bonnes liaisons et fonctionnalités avec les étages existants. L'expression architecturale propose une façade avec un profil concave en bois-métal largement vitrée. Cette réinterprétation du bow-window joue également sur la thématique des jardins d'hiver convexes des bureaux du bâtiment existant et le vocabulaire constructif de ce dernier.

La structure porteuse et la construction reflètent la logique de la forme circulaire. Au centre un noyau en béton recyclé et rythmé par des ouvertures, garantit la stabilité sismique pendant que les piliers ponctuels de bois en périphérie proposent une approche statique cohérente et flexible. La simplicité de la structure est confirmée par la mise en place des dalles périphériques mixtes avec des hourdis.

### Programme

La répartition des programmes est judicieuse, avec au rez-de-chaussée la salle d'examen dans un souci de sécuriser l'accès et en attique la cafétéria pour offrir un lieu d'exception ouvert totalement sur le paysage du parc avec une vue touchant au sublime et mettant en scène tant la campagne de l'Hermitage que, plus loin, la ville, le canton et le Léman.

Entre ces lieux communs se situent les bureaux des juges et des greffiers repartis entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> étage de l'extension et de l'existant. La zone administrative du secrétariat général se développe plus à l'écart entre le 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étage. L'appartement du concierge est déplacé dans une extension créée judicieusement sur la façade est du bâtiment existant.

Le parking occupe la partie existante avec une extension sous le nouveau volume cylindrique et l'existant à l'est. L'accès police est à reconsidérer à cause de la hauteur de passage.

### Technique

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économie de la construction, le projet est qualifié de très bon. Il devra toutefois s'adapter aux normes incendie.

Les membres du jury sont séduits par cette remarquable proposition tout en cohérence, simplicité et efficacité. Il relève la grande qualité architecturale de la proposition. Son insertion dans le site est remarquable. La fonctionnalité est démontrée. Le jury remercie les auteurs et les félicite pour cette très belle contribution.

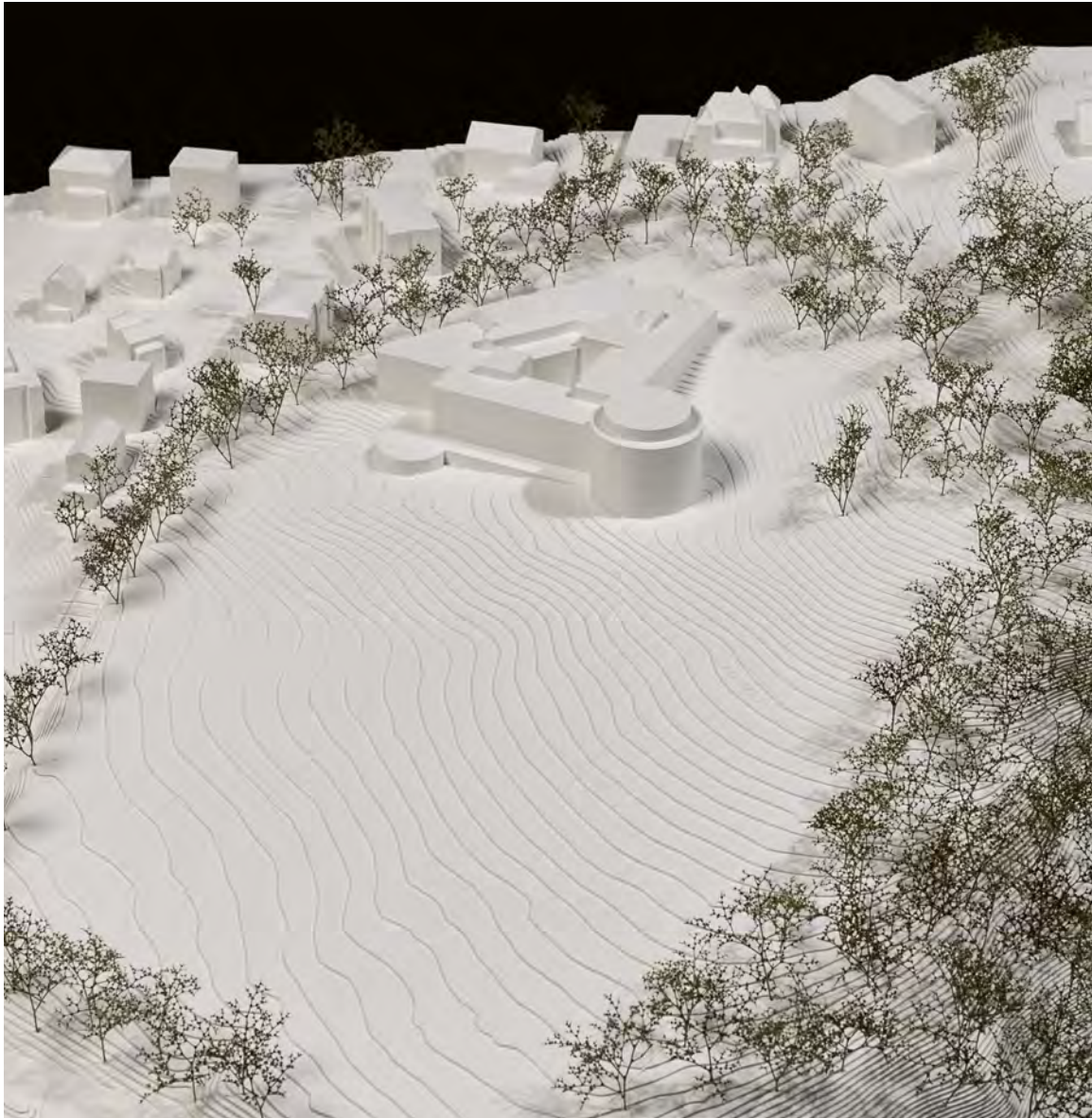


ARCHITECTE PAYSAGISTE  
BISCHOFF LANDSCHAFTS-  
ARCHITEKTUR GMBH BADEN  
FLORIAN BISCHOFF

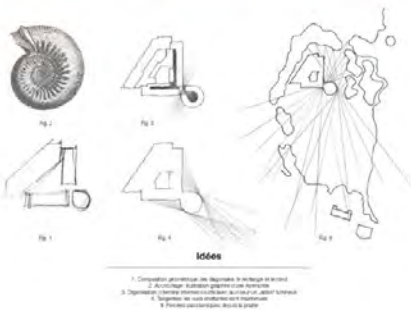
ACOUSTICIEN  
SPÉCIALISTE PHYSIQUE DU BÂTIMENT  
AMSTEIN + WALTHER SA GENÈVE  
MARTIN PYTHON

SÉCURITÉ INCENDIE  
AMSTEIN + WALTHER SA GENÈVE  
VINCENT MEZIN

PROJETS PRIMÉS / 21







**Une ammonite dans la prairie**

Le volume de l'édifice, en un coquillage enroulé, sera une ammonite, une structure à géométrie variable, à la fois et les formes à géométrie variable, posé dans la prairie de l'édifice pour en faire un lieu de vie. Le volume du bâtiment sera ainsi à disposition à la surface courbe du relief pour se conformer avec lui. La forme organique adaptée sera en outre de manière à la fois les vues depuis le haut du site mais aussi les vues depuis le bas du site. Ce nouveau site de la prairie, intégré et composé avec le relief existant, ne fait pas seulement référence à un lieu, mais aussi à un lieu de vie.

Un axe d'axe, généré par les deux volumes, permet d'appréhender le relief des deux versants, au nord et au sud, comme un axe central, au cœur de la zone administrative du relief, devant un site de vie et de méditation pour les usagers. Il est un lieu de passage, les 'ammonites', aux proportions géométriques, adaptées de leur sensibilité et leur à la fois de la prairie. C'est un nouveau lieu de méditation et de méditation à la prairie des différents parcours existants. C'est un lieu de méditation et de méditation.

Au sein du nouveau volume, les locaux de méditation sont intégrés, permettant de se

harmoniser avec le bâtiment existant. Une courbe programmée au sein de la prairie sera à la fois une fonction d'usage et de méditation.

Le parc de l'édifice sera à l'ouest et au sud des deux versants, avec les volumes et les formes à géométrie variable à l'ouest et au sud, au sein de la prairie existante. L'édifice sera ainsi à la fois une fonction d'usage et de méditation, au sein de la prairie existante et de la prairie existante.

La courbe de l'édifice, nouvelle, sera à la fois une fonction d'usage et de méditation, au sein de la prairie existante et de la prairie existante.

Le parc de l'édifice sera à l'ouest et au sud des deux versants, avec les volumes et les formes à géométrie variable à l'ouest et au sud, au sein de la prairie existante. L'édifice sera ainsi à la fois une fonction d'usage et de méditation, au sein de la prairie existante et de la prairie existante.



La courbe de l'édifice sera à l'ouest et au sud des deux versants, avec les volumes et les formes à géométrie variable à l'ouest et au sud, au sein de la prairie existante.

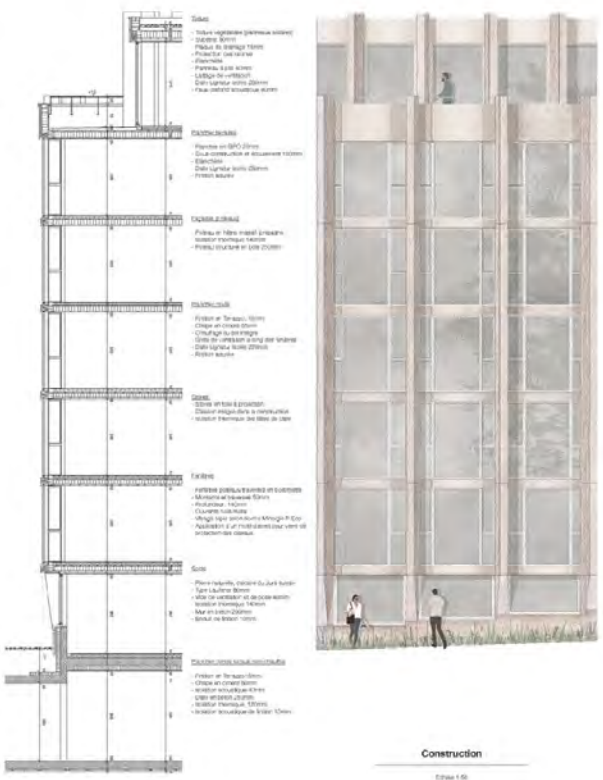


La courbe de l'édifice sera à l'ouest et au sud des deux versants, avec les volumes et les formes à géométrie variable à l'ouest et au sud, au sein de la prairie existante.

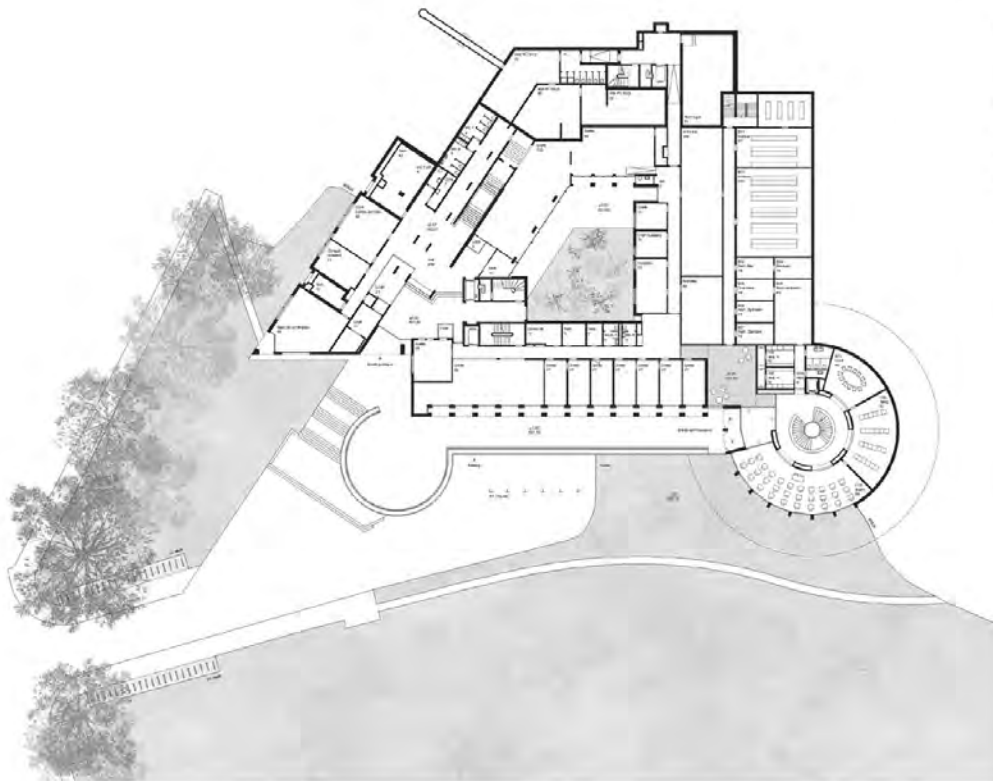


Le système de ventilation est conçu à partir d'un principe de ventilation naturelle, en utilisant un effet de cheminée pour aspirer l'air vicié vers le haut. La ventilation est assurée par des bouches de ventilation situées à l'extérieur du bâtiment. Le système de ventilation est conçu à partir d'un principe de ventilation naturelle, en utilisant un effet de cheminée pour aspirer l'air vicié vers le haut. La ventilation est assurée par des bouches de ventilation situées à l'extérieur du bâtiment.

Le bâtiment est conçu pour être sûr en cas d'incendie. Les mesures de sécurité incendie sont conçues pour assurer la sécurité des occupants en cas d'incendie. Les mesures de sécurité incendie sont conçues pour assurer la sécurité des occupants en cas d'incendie.



voir et s'asseoir | Direction de l'Urbanisme et l'Architecture, LAURIE



**Compacité et Abstraction**

Le bâtiment se veut composé de formes simples, carrément abstraites. Ces volumes, des triangles, des cercles, l'hexagone, qui permettent, grâce à une scénographie enrobée dans le CIRC, d'être lisibles. La forme abstraite du bâtiment, volume, permet d'être une énonciation de l'architecture, au niveau cartésien et de la justice des formes.

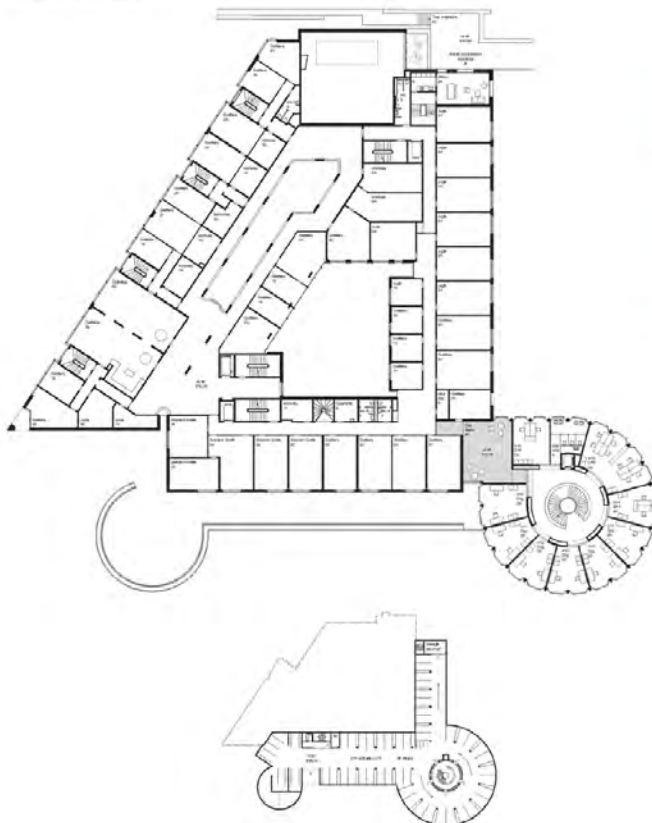
Au regard des enjeux écologiques contemporains et du cadre paysager du site, l'usage de l'acier, ce dernier tend vers une silhouette verticale qui permet de s'inscrire dans un cadre d'urbanisme vertueux. L'empilement de la structure à son minimum afin d'attirer le regard vers le paysage et de garantir le confort des usagers est privilégié. L'édifice se veut également, particulièrement, une référence au paysage du site d'origine par sa forme.

**B/C  
CASSO + CDAP + COMMUNS**

**Rez-de-chaussée**

- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface

voir et s'asseoir | Direction de l'Urbanisme et l'Architecture, LAURIE



**Organisation**

Les bureaux sont organisés en deux parties, celle de la CASSO et de la CDAP, se répartissant entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> étage, les résidences en six niveaux. Ce regroupement en deux niveaux permet de répondre à la fonctionnalité des bureaux.

La zone administrative de la SG-OJV se situe sur le troisième étage, elle est alors dédiée à la gestion des affaires courantes.

Les locaux communs, à savoir la salle d'attente et le café, sont respectivement conçus au rez-de-chaussée dans un espace d'attente (accès) et au 3<sup>ème</sup> étage pour offrir un lieu d'accueil ouvert sur le paysage.

L'occupation du bâtiment est définie à la fois par le type de bureaux et le type de bureaux. Le lieu de travail est organisé en fonction des besoins des différents acteurs de la commune, les bureaux sont organisés en fonction des besoins des différents acteurs de la commune.

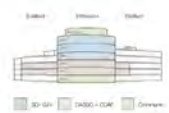
**A  
SG-OJV**

**Troisième étage**

- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface

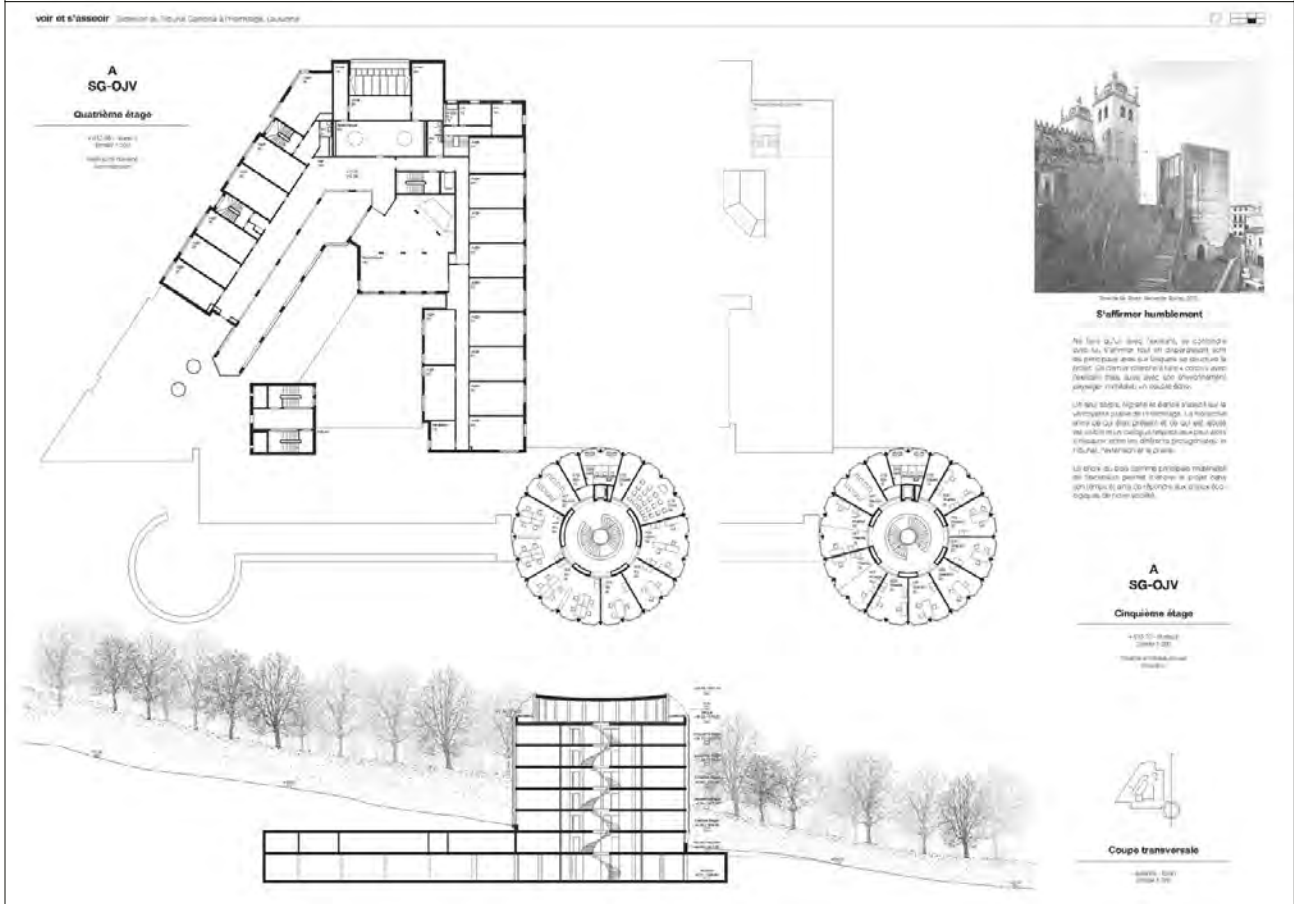
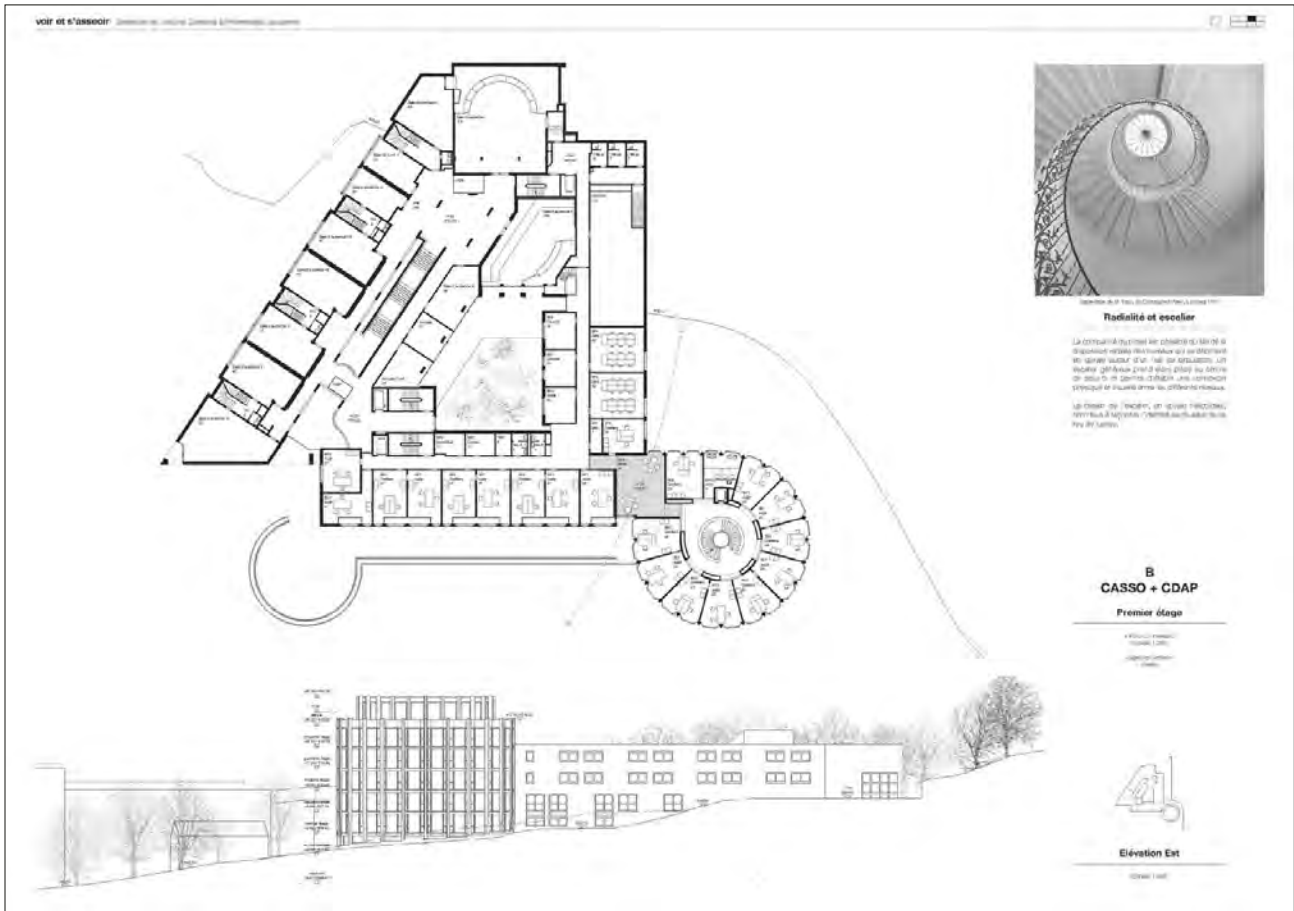
**Sous-sol**

- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface
- 1000 m<sup>2</sup> de surface

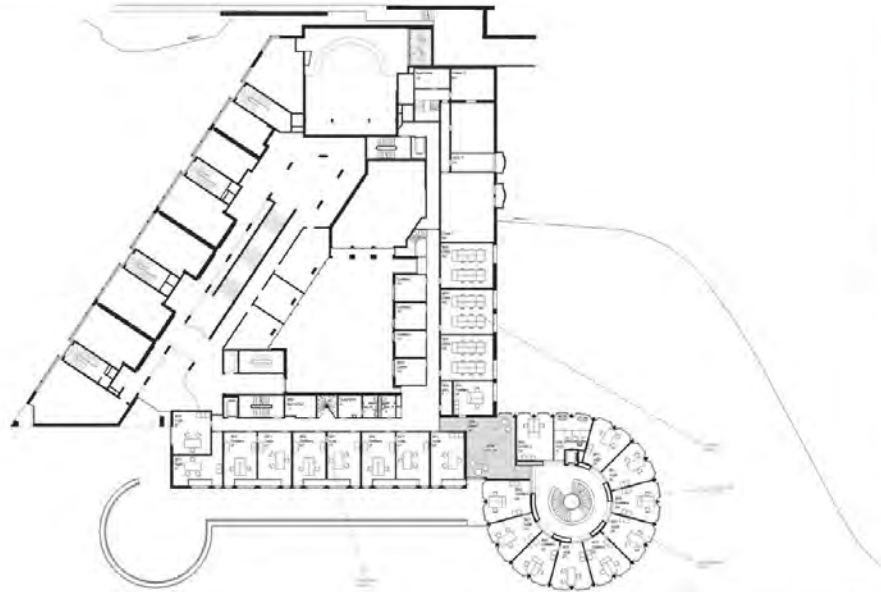


**Répartition du programme**





voir et s'asseoir Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Équipement Culturels



**Box-window**

Dans le volume de l'auditorium, les fenêtres « boîtes » permettent de la passerie de voir l'intérieur de l'édifice, un lieu qui se veut à la fois monumental et intime.

Ces éléments structurels, conçus de manière à faciliter un aménagement dans plusieurs directions, offrent également un point de vue sur l'extérieur, et ainsi, de façon directe et indirecte, les espaces de l'édifice se trouvent ainsi dans une relation et un équilibre étonnants par leur forme.

Au sein du bâtiment, les espaces de l'auditorium sont conçus de manière à offrir une expérience de la culture et de la connaissance au sein d'un environnement urbain.

**B  
CASSO + CDAP**

Deuxième étage

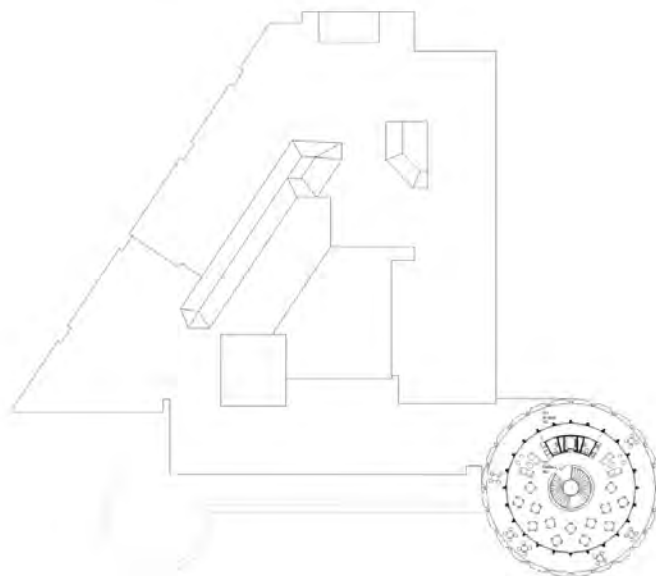
+0,00 - Niveau 0  
+0,00 - Niveau 1  
+0,00 - Niveau 2



**Élévation Sud**

02/2011 - 1/2011

voir et s'asseoir Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Équipement Culturels



La silhouette du bâtiment se détache sur le paysage urbain de la Grande Halle.

**Contemplons la cathédrale**

Dans le cadre de l'édifice, les espaces de l'auditorium se trouvent dans une relation étonnante avec les espaces de l'édifice, et ainsi, de façon directe et indirecte, les espaces de l'édifice se trouvent ainsi dans une relation et un équilibre étonnants par leur forme.

Dans un lieu de contemplation et de connaissance, les espaces de l'édifice se trouvent ainsi dans une relation et un équilibre étonnants par leur forme.

**C  
Communs**

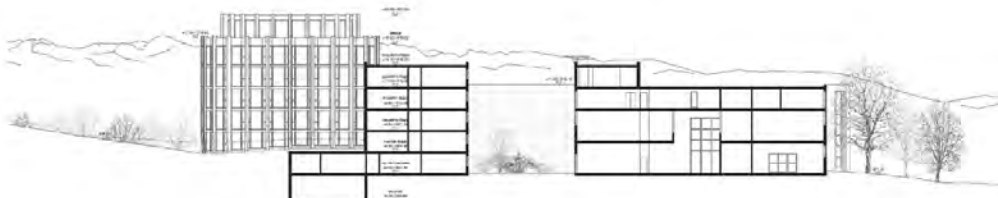
Atlique

+0,00 - Niveau 0  
+0,00 - Niveau 1  
+0,00 - Niveau 2



**Coupe longitudinale**

02/2011 - 04/2011



ARCHITECTES  
CCHE LAUSANNE SA  
RUE DU GRAND-PRÉ 2B  
1007 LAUSANNE

HANNES EHRENSPERGER  
JONATHAN AEBERLI  
CLAUDIA VALDÉS TÉLLEZ  
JOÉ DA COSTA  
ANAÍS RACINE

YAR TAHER  
ALEXANDRE MARCHAND  
RODIL GONZALEZ BORJA  
CHRISTINE CARON  
MARINE BIZET

INGÉNIEUR CIVIL  
ETEC SA CONCEPT-DESIGN  
AVENUE DU LÉMAN 30  
1005 LAUSANNE  
ERIC BONVIN

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

## 16. AUX COURS DES SAISONS

### Urbanisme.

Le projet « Aux cours des saisons » propose une extension en continuité du bâtiment existant. Le nouveau volume rectangulaire épouse la façade est du Tribunal, dans une volonté de compléter l'existant sans rupture, en plan et en coupe. Ce parti restreint la longueur du projet sur la façade sud de l'ensemble en se tenant à distance de la forêt. Le corps de l'extension s'allonge dans la pente montante en reprenant le volume du Tribunal.

Le traitement des aménagements extérieurs défend cette volonté de ne pas troubler l'ordre régnant. La prairie à l'est est replantée d'arbres clairsemés, la végétation vient jusqu'au pied du bâtiment. L'esplanade sud, en prolongation de celle existante est traitée en dur, pour mener à l'accès privé sur la façade est. Ce dispositif se poursuit avec le nouveau tracé de la liaison piétonne vers le chemin existant en lisière de la forêt. Au nord une nouvelle connexion vers le sommet de la colline permet un accès privé au niveau 4.

Au sud l'accès au parking souterrain est prolongé contre le mur existant, en tranchée vers l'est, avec la nouvelle entrée des fourgons cellulaires puis celle du nouveau parking souterrain, indépendant. La couverture de cette entrée forme l'esplanade de l'entrée privée.

### Architecture

L'extension s'implante contre le bâtiment existant dans l'intention de fusionner le nouveau volume avec l'ancien. L'alignement des façades sud et nord, la coïncidence des hauteurs d'étage et du gabarit des acrotères soutient la volonté déclarée de créer un ensemble cohérent. Seuls les arrondis des angles sortants du projet signalent le nouveau volume dont le dessin des façades s'inspire volontairement de l'existant.

L'extension en « C » se développe autour d'une cour fermée adossée au bâtiment existant. Tel que les auteurs le définissent, cet espace majeur est le pendant de la cour ouverte du Tribunal. Sur quatre niveaux cet atrium distribue les circulations périphériques, en suivant avec un sol en gradin la pente naturelle du terrain. Des escaliers en cascades parcourent cette cour intérieure éclairée par une couverture vitrée en sheds orientés au nord.

Le parti extérieur d'arrondir les angles sortants est reconduit à l'intérieur pour les façades des bureaux, orientés en majorité sur le parc, et alignés en couronne autour du patio. Les coursives de distribution sont ouvertes sur l'atrium et connectées aux couloirs existants à travers l'ancien bloc est. Ce dispositif transforme la façade est existante en façade intérieure de l'atrium.

### Programme

Cette position de l'extension place les bureaux existants au centre de l'ensemble. Ce nouveau centre géographique comprend des espaces partagés et une dizaine de bureaux sur deux étages en second jour dans l'atrium. Cette organisation contre le bâtiment existant permet la mutualisation de la circulation verticale existante au nord qui dessert aussi l'extension. Au sud un nouvel escalier de secours complète le dispositif de sécurité incendie, les escaliers de l'atrium ne pouvant servir de voie de fuite. Les coursives intérieures donnant sur l'atrium distribuent les bureaux sur trois côtés.

En bas de la cour centrale, accessible directement depuis la nouvelle entrée privée à l'est se trouve la salle de formation. En toiture la cafétéria au sud bénéficie pour sa terrasse extérieure du retrait de l'attique. Le déplacement dans le sous-sol du parking du fourgon cellulaire permet la connexion intérieure de plain-pied entre les deux ailes.

### Technique

Le climat du bâtiment est régulé manuellement, l'atrium servant de puits de ventilation, les sheds de toiture motorisés assurant l'extraction de l'air chaud. Ces dispositions permettent aux utilisateurs, grâce à un environnement extérieur favorable, de réguler sans délai et eux-même le climat de leurs bureaux, sans consommation électrique et en minorant les surfaces dévolues à la technique.

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économicité de la construction, le projet est qualifié de manière générale de bon.

Le jury a apprécié le parti de la cohésion entre ancien et nouveau dans l'implantation et le travail des volumes. L'organisation intérieure autour de l'atrium est convaincante et la continuité des espaces entre ancien et nouveau est assurée. La répartition du programme dans les étages convient aux utilisateurs. La présence d'une dizaine de bureaux de greffiers, éclairés en second jour derrière des verres fixes ne convainc pas le jury. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.

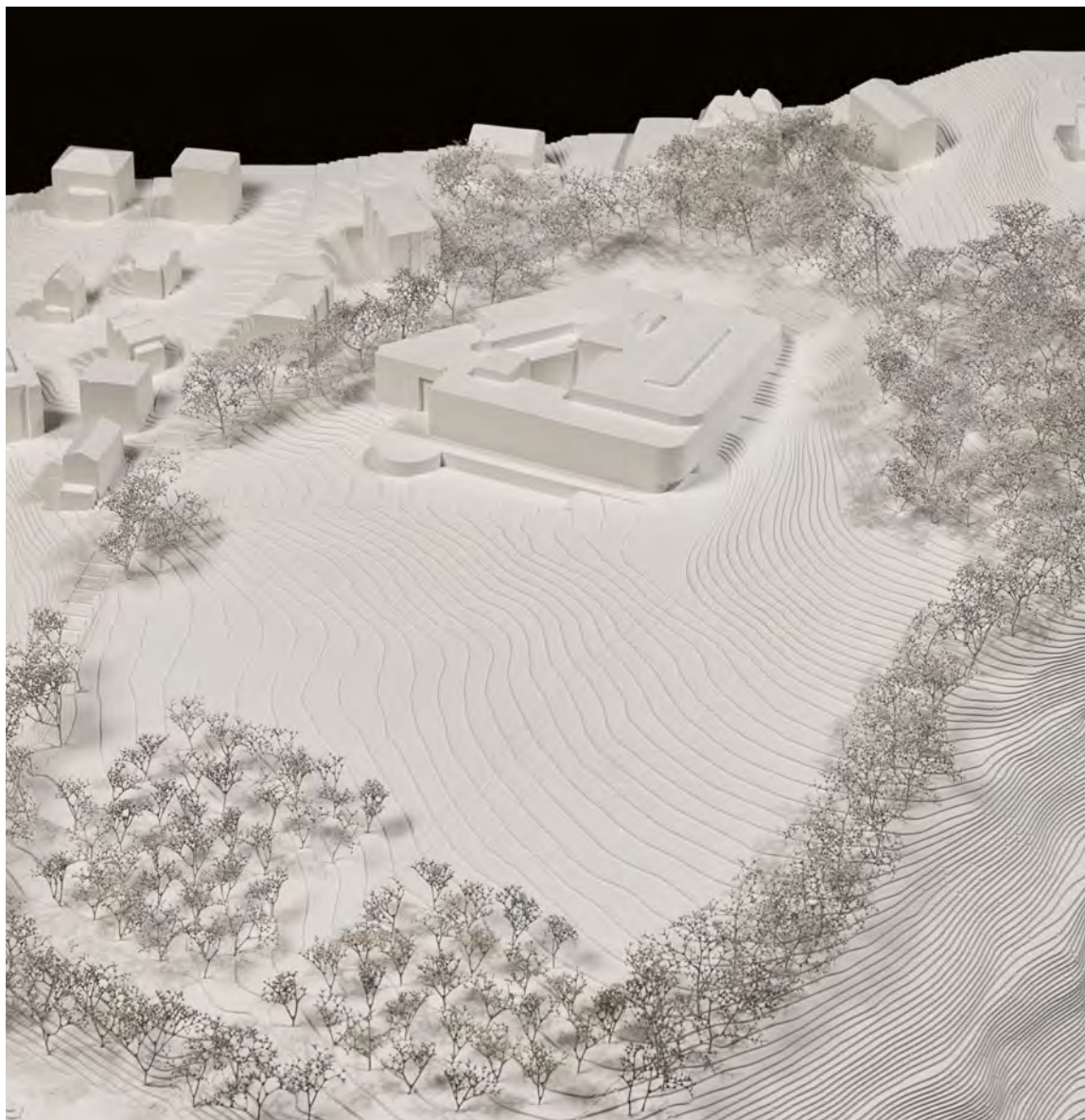


-----  
**INGÉNIEUR C/V/C/S**  
JAQUET & HELFER SÀRL BULLE  
VINCENT JAQUET  
JULIEN HELFER

-----  
**INGÉNIEUR E**  
CICÉ SÀRL VEVEY  
PIERRE-ALEXANDRE FÜRST  
MATTHIEU HOURY

-----  
KARIN PETITPIERRE  
BRYAN GOY  
MUHAMED JAKAJ  
MIKE NAPOLI  
CLAIRE VOUARDOUX

-----  
PROJETS PRIMÉS / 27



16. AUX COURS, DES SAISONS

ARCHITECTE PAYSAGISTE  
COCHE LAUSANNE SA LAUSANNE  
ALEXANDRE MARCHAND

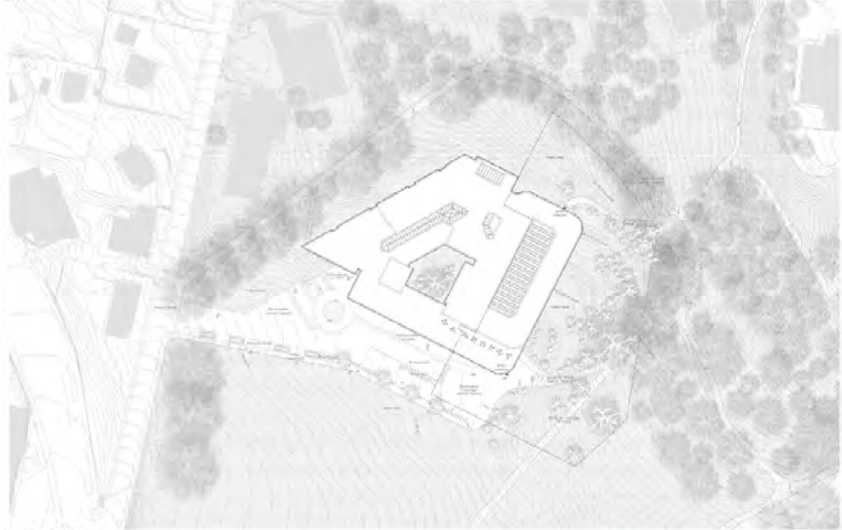
SPECIALISTE PHYSIQUE DU BÂTIMENT  
ENPLEO SÀRL LAUSANNE  
JULIEN JAKUBOWSKI  
VICTOIRE PATERNAULT  
TIMOTHÉE CHATELAIN

Aux cours des saisons. Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Orthophoto / 2000

Source: Office fédéral de la topographie



Plan masse / 500



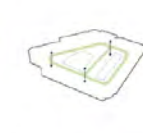
Implémentation, intégration

En se situant dans le tissu existant, le projet recherche la **continuité** plutôt que le **rupture**.  
Cela implique une **intégration** de l'édifice dans le tissu existant et une **intégration** de l'édifice dans le tissu existant.  
Le projet cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.



Public / privé

Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.



Circulation

Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.



Communs - bureaux

Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.



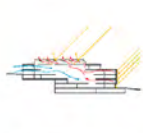
Enveloppe

Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.



Programme

Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.



Développement durable

Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.  
Le projet est **ouvert** et **transparent**. Il cherche à **intégrer** les **fonctions** existantes et les **fonctions** nouvelles.

Aux cours des saisons. Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Vue extérieure vers le Nord



Vue intérieure



Coupe-élévation / 50



Vue extérieure vers le Sud



Aux cours des saisons, Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne

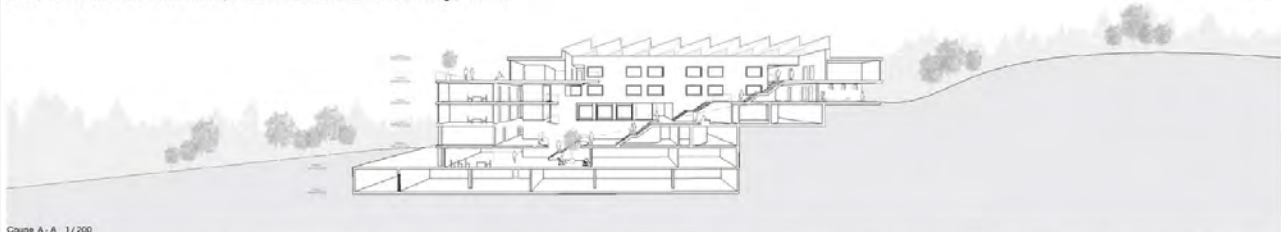


Façade Nord 1/200



Niveau 5 1/200

Aux cours des saisons, Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Coupe A-A 1/200



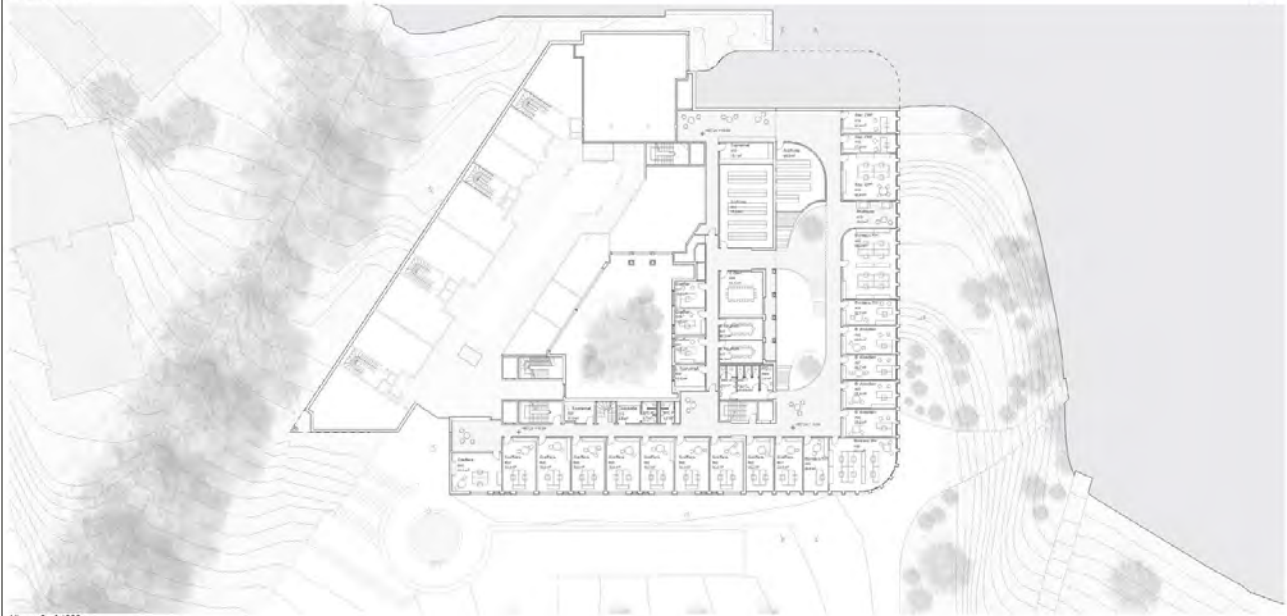
Niveau 4 1/200

16. AUX COURS,  
DES SAISONS

Aux cours des saisons, Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Façade Sud 1/200

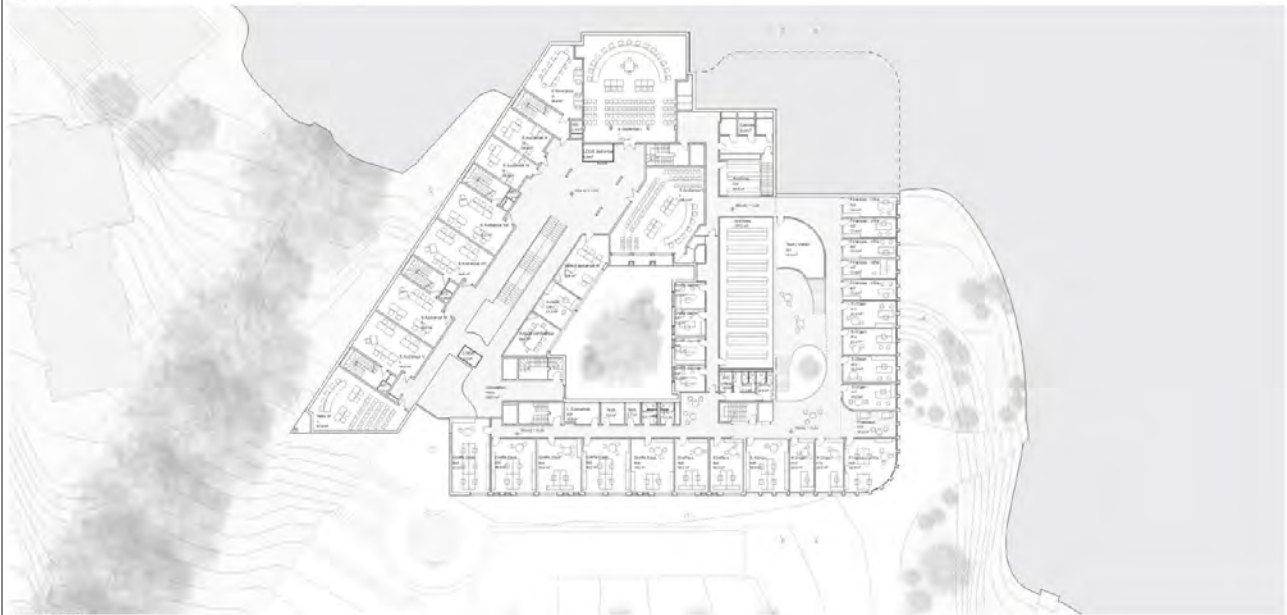


Niveau 3 1/200

Aux cours des saisons, Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Coupe B-B 1/200



Niveau 1 1/200

Aux cours des saisons, Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne

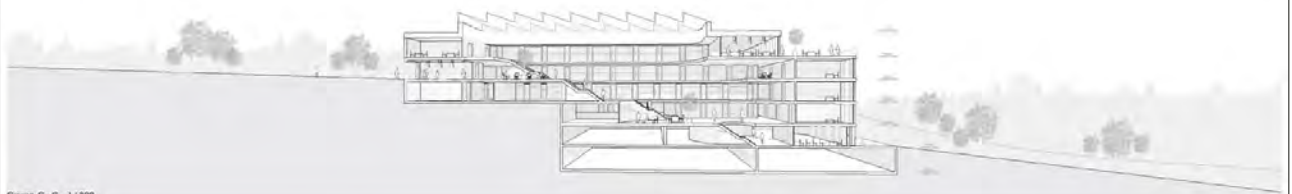


Façade Est 1/200

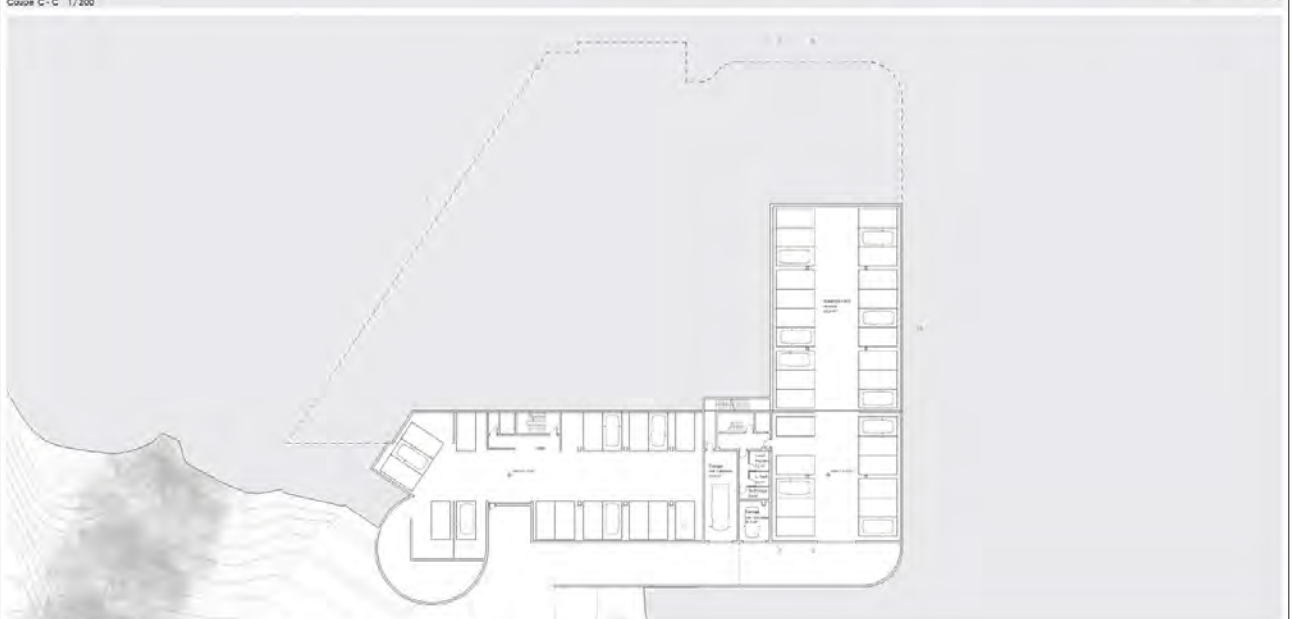


Niveau 1 1/200

Aux cours des saisons, Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Coupe C-C 1/200



Niveau 0 1/200



---

**ARCHITECTES****3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA**ROUTE DE SAINT-JULIEN 5B  
1227 CAROUGE

CARMELO STENDARDO

RAPHAËL DE PAULIN

FLORELLE MÉROUZE

VINCENT GIROD

NICOLAS SCHOENENBERG

**INGÉNIEUR CIVIL****T INGÉNIERIE SA**

QUAI DU SEUJET 18

1211 GENÈVE

CHARLES BABEL

**INGÉNIEUR C/V/S/E****JDR ÉNERGIES SÀRL** CONFIGNON

MAURIZIO AURECCHIA

MARIE-LAURE JEANDET

TROISIÈME RANG / PREMIÈRE MENTION**15. STURM UND DRANG****Urbanisme**

Le projet Sturm und Drang prend le parti courageux de se confronter à l'existant, c'est à dire, de former une nouvelle entité à proprement parler. En effet, le projet propose une surélévation partielle d'un étage du bâtiment existant qui complète le dernier niveau de toiture déjà occupé par la verrière de l'atrium, la bibliothèque ainsi que des bureaux. Cette stratégie permet ainsi de réduire l'emprise au sol du projet, qui reste essentiellement celle du tribunal, hormis deux volumes protubérants qui se développent en extension des ailes existantes. Les deux nouvelles ailes s'inscrivent dans le site en terrassant de manière la plus réduite possible. Ensemble, elles créent une cour semi-ouverte sur le parc qui est planté en verger. Bien qu'elle enfreigne sur le périmètre de construction, l'incidence de la surélévation sur le gabarit général du bâtiment n'affecte pas particulièrement la vue depuis le haut du parc en amont.

**Architecture**

Bien que très séduisant au niveau du parti pris, le projet reste schématique en ce qui concerne son organisation et peu généreux spatialement. Les bureaux s'alignent en batterie le long de couloirs étroits et peu attrayants, sans recherche particulière en ce qui concerne les espaces collectifs ou de rencontre, tout en finissant sur un mur borgne. La façade de la surélévation se superpose au bâtiment existant en reprenant des entre-axes mais en la traduisant en une architecture beaucoup plus légère qui se poursuit dans les nouvelles ailes. Ce nouveau couronnement fait de nécessité vertu, car il met en valeur l'architecture sévère et monumentale existante en jouant sur les contrastes. Mais surtout, ce parti-pris porte un message clair, avec une grande symbolique, celui d'une seule et même institution qui se présente de manière unie, et évite ainsi de créer une dualité entre une nouvelle extension et un bâtiment ancien.

**Programme**

L'entrée du personnel est séparée de l'entrée du public et est positionnée dans la nouvelle aile sud. Les étages sont reliés par une nouvelle cage d'escalier qui permet une nouvelle organisation de la circulation du personnel en T. Un accès individuel extérieur est également mis à disposition pour la salle de formation. L'emplacement de la cafétéria au-dessus de l'entrée est peu approprié aux spécificités d'un tribunal. Les têtes de dalle protubérantes cherchent à produire un effet de brise-soleil afin de gérer les apports de chaleur de l'exposition de la façade largement vitrée.

**Technique**

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économicité de la construction, le projet pêche dans son économicité. La surélévation pose un problème technique majeur par la reprise de charges dans le bâtiment existant. Le projet est toutefois qualifié de bon pour l'ensemble des autres thématiques.

Les membres du jury apprécient la prise de risque des auteurs de proposer un projet hors du périmètre de concours. Ils relèvent toutefois la grande difficulté de pouvoir réaliser cela, tant en terme de coûts que de technicité. Le projet a des qualités. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.



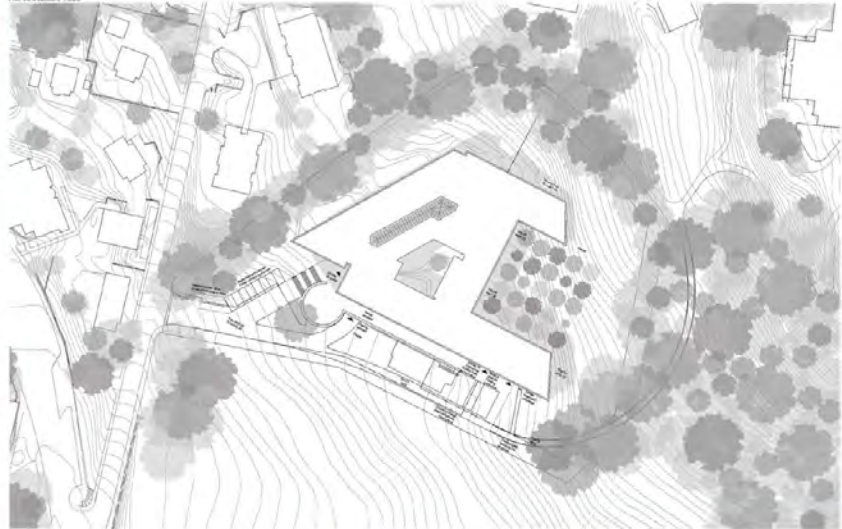


15. STURM UND DRANG

Sturm und Drang - Extension du bâtiment Cantonal à Heroldingen, Lausanne  
Insulation, 1:2000



Plan de situation, 1:500



Sturm und Drang

Le projet, initié par le projet de loi de la commune de Heroldingen, vise à adapter le bâtiment cantonal à la nouvelle configuration de la commune de Heroldingen. Le projet consiste à adapter le bâtiment existant à la nouvelle configuration de la commune de Heroldingen. Le projet consiste à adapter le bâtiment existant à la nouvelle configuration de la commune de Heroldingen.

Caractéristiques techniques



Plan public privé



Processus participatif



Vue perspective depuis l'entrée du site



Sturm und Drang - Extension du bâtiment Cantonal à Heroldingen, Lausanne



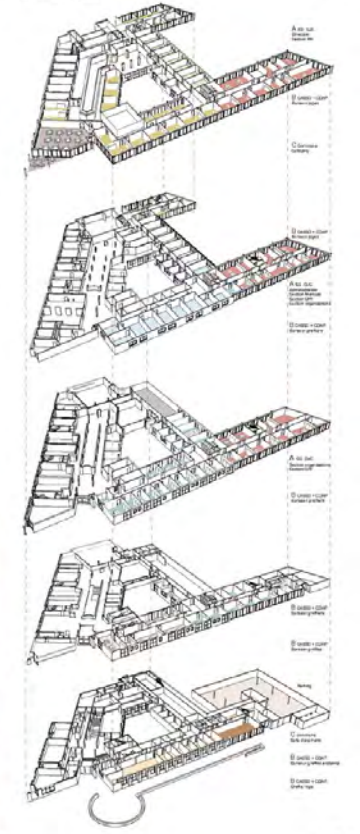
Vue perspective depuis la piscine



coupe verticale, 1:500



Organisation du programme



Sturm und Drang - Extension de la Basilique Centrale à Herminge, Lausanne

Plan niveau 0, 1:200

**EXISTANT**

**PROJET**

Plan de situation

Frontal sud, 1:200

Architectural plan and elevation drawings for the extension of the Basilique Centrale in Herminge, Lausanne. The plan shows the existing building and the proposed extension. The elevation shows the building's facade from the south.

Sturm und Drang - Extension de la Basilique Centrale à Herminge, Lausanne

Plan niveau 1, 1:200

**EXISTANT**

**EXTENSION**

Plan de situation

Frontal nord-est, 1:200

Architectural plan and elevation drawings for the extension of the Basilique Centrale in Herminge, Lausanne. The plan shows the existing building and the proposed extension. The elevation shows the building's facade from the north-east.



15. STURM UND DRANG

Sturm und Drang - Extension du Institut Cantonal à Hermetage, Lausanne

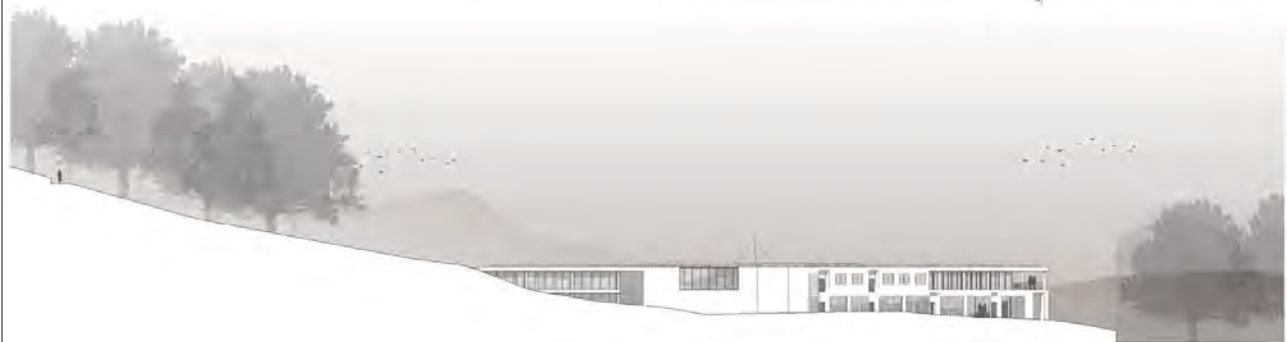
Plan niveau 2, 1:200



**Projet**  
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme d'extension de l'Institut Cantonal à Hermetage, à Lausanne. L'objectif est de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur tout en respectant l'environnement existant.  
 Le projet se compose de trois phases :  
 - Phase 1 : Construction de la nouvelle aile principale.  
 - Phase 2 : Extension de l'aile existante vers l'est.  
 - Phase 3 : Aménagement des espaces extérieurs et des accès.  
 Les surfaces de plan sont indiquées en mètres carrés (m<sup>2</sup>) dans les légendes.



Façade nord 1:200

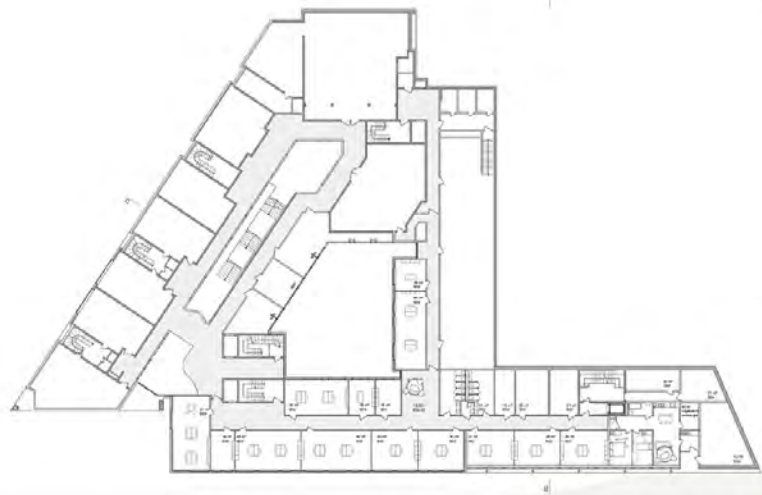


Sturm und Drang - Extension du Institut Cantonal à Hermetage, Lausanne

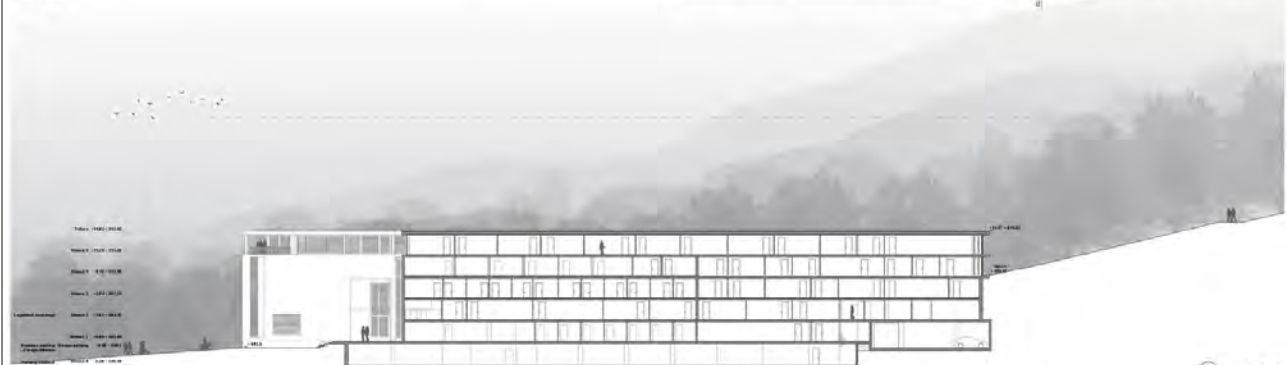
Plan niveau 3, 1:200



**Projet**  
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme d'extension de l'Institut Cantonal à Hermetage, à Lausanne. L'objectif est de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur tout en respectant l'environnement existant.  
 Le projet se compose de trois phases :  
 - Phase 1 : Construction de la nouvelle aile principale.  
 - Phase 2 : Extension de l'aile existante vers l'est.  
 - Phase 3 : Aménagement des espaces extérieurs et des accès.  
 Les surfaces de plan sont indiquées en mètres carrés (m<sup>2</sup>) dans les légendes.



coupe AA, 1:200





Siemens and Dengig - Extension de la Basilique Centrale à Phnom Penh, Laosseron

Plan niveau 4, 1:500

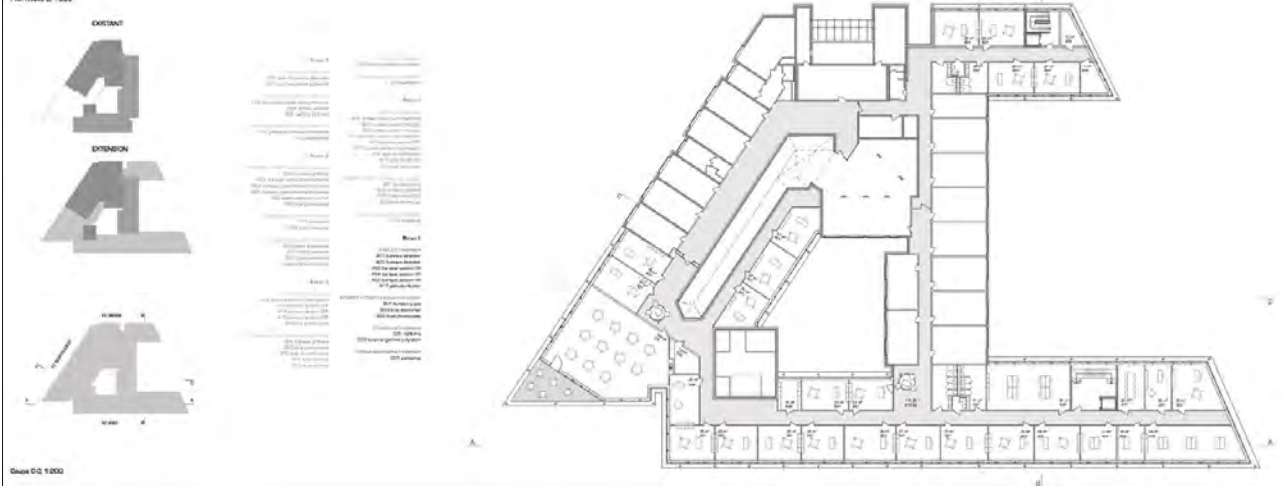


coupe 04, 1:100



Siemens and Dengig - Extension de la Basilique Centrale à Phnom Penh, Laosseron

Plan niveau 5, 1:500



coupe 05, 1:100



-----  
**ARCHITECTES**  
BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG  
UTENGASSE 19  
4058 BÂLE

-----  
ANDREAS BRÜNDLER  
RAPHAËL KADID  
HOLGER HARMEIER  
GERSON EGERTER  
KASPAR ZILIAN

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG  
AESCHENVORSTADT 48  
4010 BÂLE  
KEVIN RAHNER

-----  
**INGÉNIEUR C/V/S/E**  
BOGENSCHÜTZ AG BÂLE  
THOMAS LAUBE

QUATRIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

## 21. SAINT JUST

### Urbanisme

Le projet Saint Just a une implantation urbaine forte. Il reprend la typologie du bâtiment existant en réalisant une extension en continuité tout en créant une nouvelle identité du tribunal dans ce site remarquable. La partie de l'extension s'organise aussi autour d'une cour. Ainsi, la nouvelle forme du plan ressemble à la géométrie du plan Musy & Valloton et respecte la pente naturelle du site. L'ancien et le nouveau sont en dialogue et forment un ensemble cohérent. L'implantation de l'extension et sa forme permettent de limiter sa hauteur et offrent une bonne intégration dans le paysage et à la pente du terrain. Un soin particulier est donné à l'extension de la terrasse reliant les deux bâtiments ainsi qu'à la revalorisation de l'espace paysager devant les bâtiments par un verger. La nature est amenée au plus proche de la façade principale et renforce l'image du bâtiment dans un parc. L'espace topographique entre les deux bâtiments est valorisé par une série des terrasses et pourrait devenir un lieu ombragé et agréable pour la rencontre entre les utilisateurs. Le traitement de la cour intérieure est porté par une belle image de référence éveillant beaucoup l'imagination (Cours aux camélias). Le choix des architectes pour une couleur foncée de la nouvelle façade est audacieux. Son aspect vitré complété par le jeu de la lumière et des ombres créée pas les brise-soleil, permet à cette grande façade horizontale de se fondre dans le paysage en jouant avec les réflexions de son contexte.

### Architecture

La grande qualité de cette proposition c'est un parti pris architectural fort. L'image illustre bien « Un nouveau bâtiment du Tribunal Cantonal » avec son identité renforcée. Unifier et moderniser. Le grand portique reliant les deux parties au rez-de-chaussée crée une image positive d'un bâtiment représentatif et accueillant. La liaison entre le bâtiment existant et son extension se trouve à chaque étage et garantit la fonctionnalité et une grande flexibilité de déplacement des usagers. Cette liaison est articulée à chaque étage par un espace de rencontre et de convivialité, permettant aussi de gérer la différence des niveaux entre l'ancien et le nouveau. Les architectes ont choisi d'offrir d'avantage d'hauteur aux étages de bureaux de l'extension pour plus de confort.

### Programme

Les éléments spécifiques du programme sont bien localisés dans l'ensemble du projet : cafétéria au rez-de-chaussée de la nouvelle partie et la salle d'examens avec son accès dédié. Les bureaux sont dans l'ensemble bien proportionnés. La nouvelle cour offre la lumière naturelle et des vues internes aux espaces de circulation. Cette organisation du plan permet aussi d'orienter tous les nouveaux espaces des bureaux vers l'extérieur et le paysage. La circulation à travers l'ensemble est claire et fonctionnelle. Par cette nouvelle façade, le projet porte une réflexion consciencieuse sur la question du développement durable.

### Technique

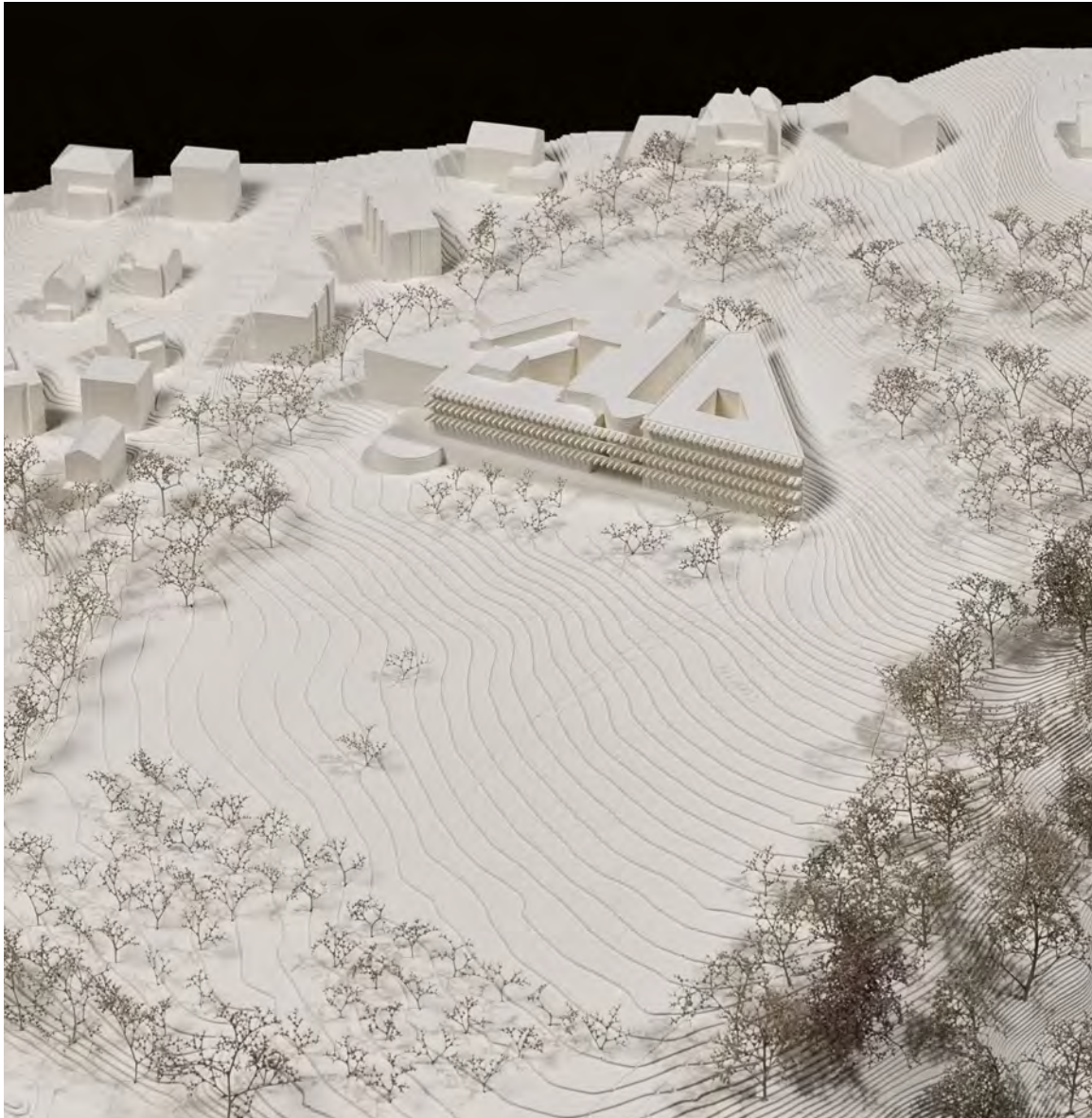
Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économie de la construction, le projet pêche dans son économie. Le projet consomme un grand nombre de mètres carrés de plancher.

Les membres du jury apprécient le concept clair et affirmé du projet pour donner une nouvelle image unique du tribunal. Il doute toutefois de l'organisation du plan de l'extension et du traitement de l'espace entre les deux bâtiments. La forme maniérée de l'espace d'articulation questionne le jury. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.

ARCHITECTE PAYSAGISTE  
MAURUS SCHIFFERLI,  
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG BERN  
MAURUS SCHIFFERLI  
MELINA KISTANI

SÉCURITÉ INCENDIE  
QUANTUM BRANDSCHUTZ SÄRL BÂLE  
PHILIPP KNOPP

PROJETS PRIMÉS / 39





Saint Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



**PREMIERE**

Dans la partie septentrionale de l'extension de la ville, qui s'étendait jusque dans le quartier de l'Hermitage, se trouvaient des bâtiments de l'époque de la construction des usines de la région de l'Hermitage. Les bâtiments de l'époque de la construction des usines de la région de l'Hermitage ont été démolis et remplacés par des constructions plus récentes.

L'objectif de l'extension est de créer un quartier résidentiel moderne et agréable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.

L'objectif de l'extension est de créer un quartier résidentiel moderne et agréable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.

**DEVELOPPEMENT URBAIN ET TOPOS**

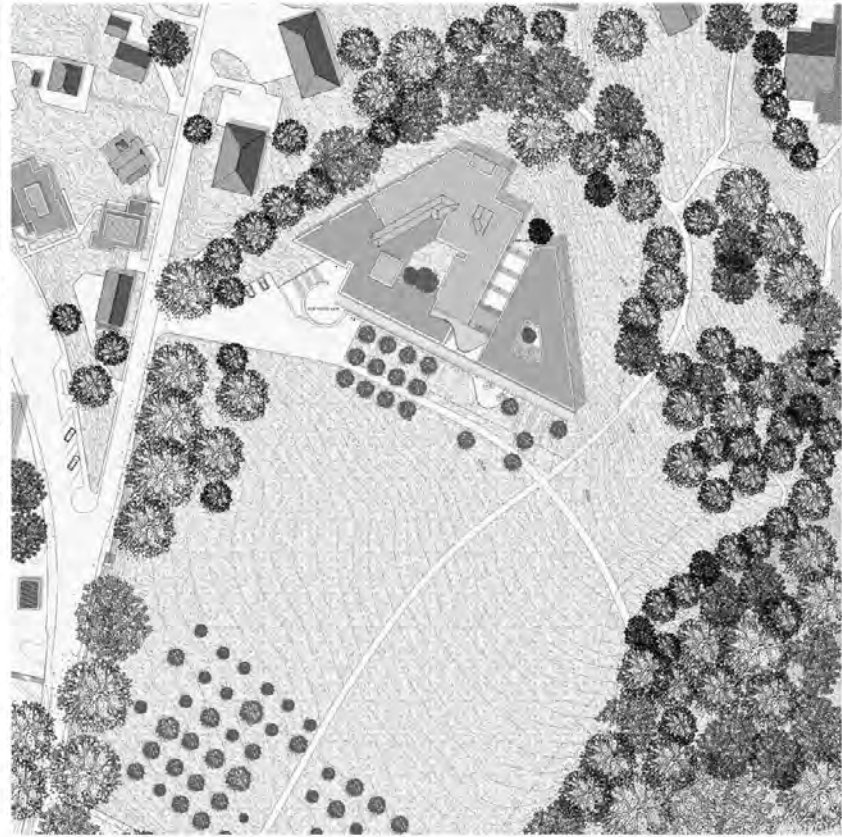
Le développement urbain est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants. Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants.

Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants. Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants.

Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants. Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants.

Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants. Le volume de travail est défini par la topographie du terrain et la position des bâtiments existants.



Plan de situation 1:500

Saint Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



**CONCEPT ARCHITECTURAL**

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

**ORGANISATION SPATIALE ET PROGRAMMATIQUE**

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

**CONCEPTION STRUCTURELLE**

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

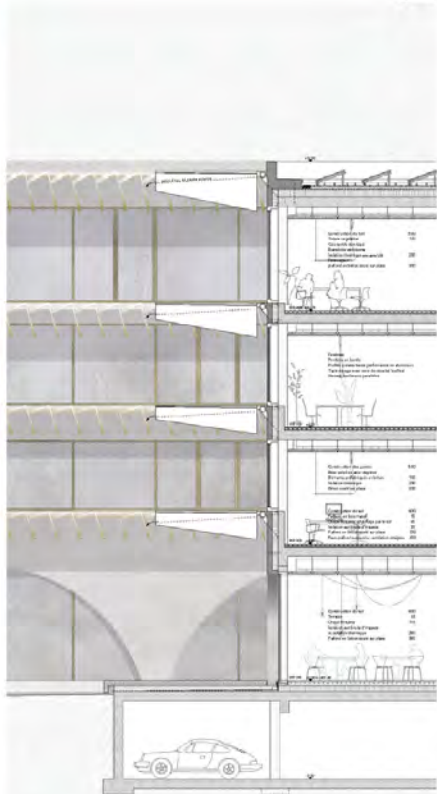
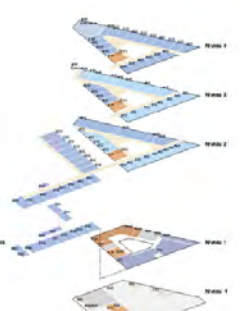
Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Le concept architectural est basé sur la création de nouvelles formes de logement, qui s'intègrent harmonieusement dans le tissu urbain existant.



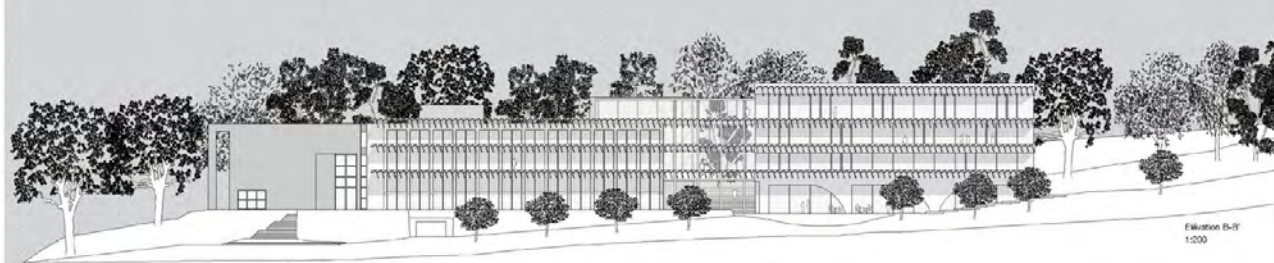
Section structurelle 1:200



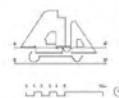
Saint Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



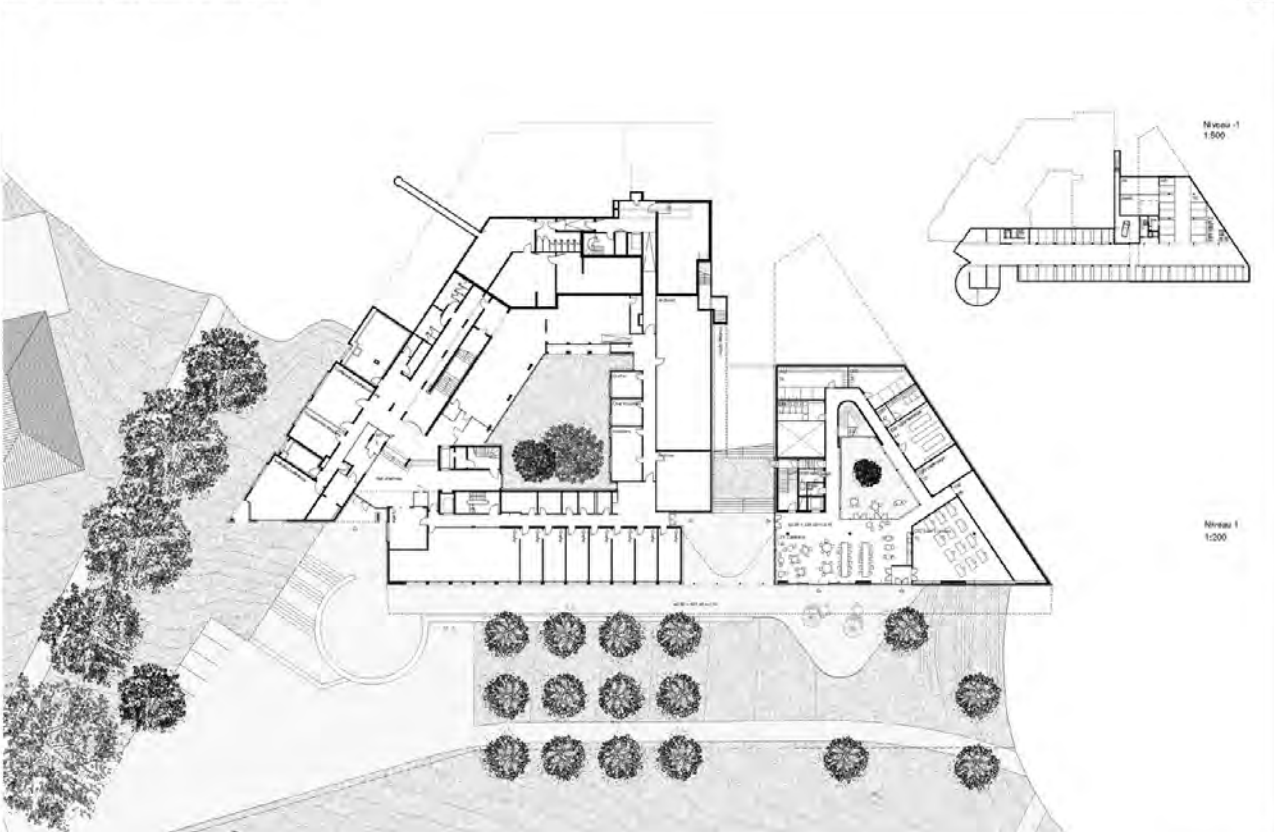
Coupe longitudinale A-A'  
1:200



Elevation B-B'  
1:200



Saint Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Niveau -1  
1:500

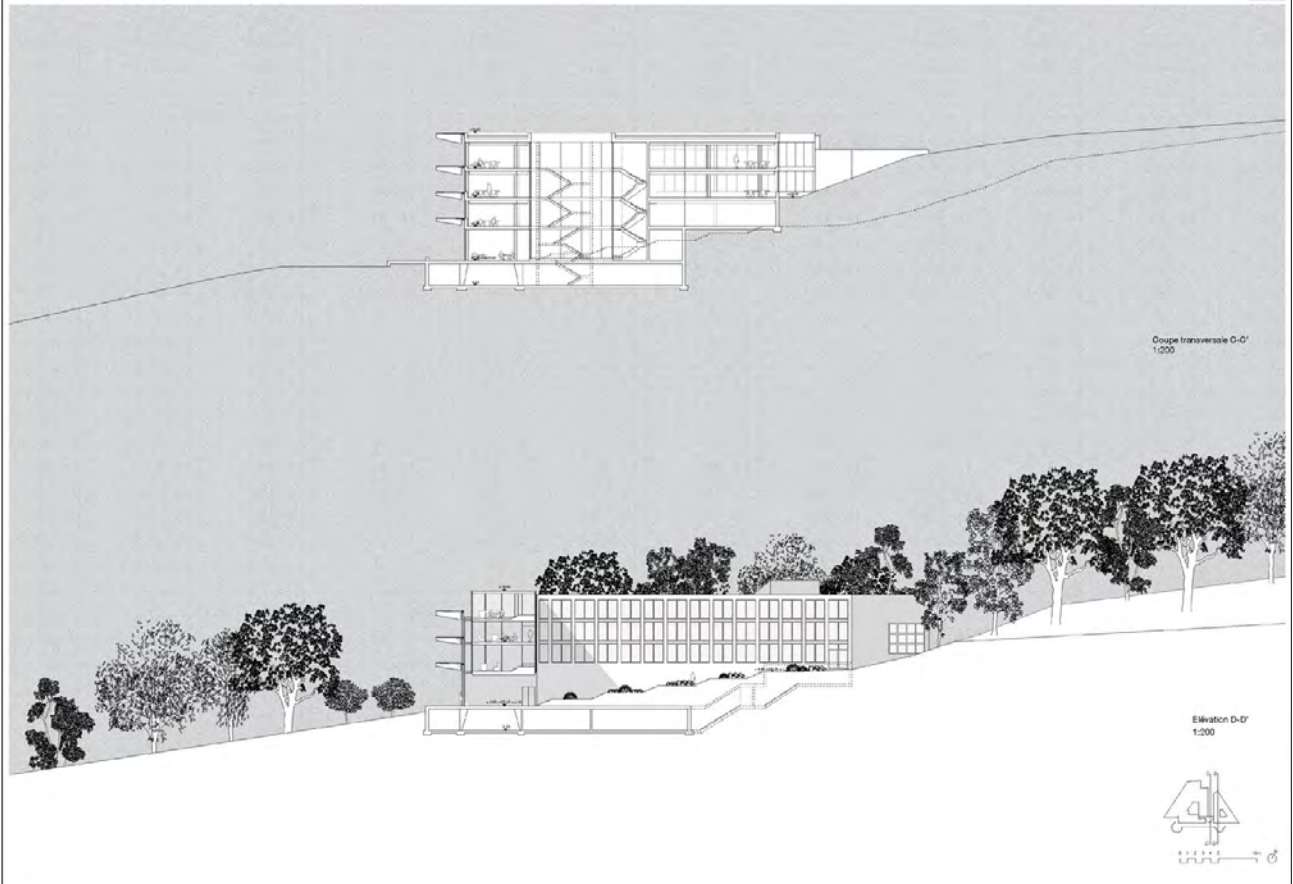
Niveau 1  
1:200



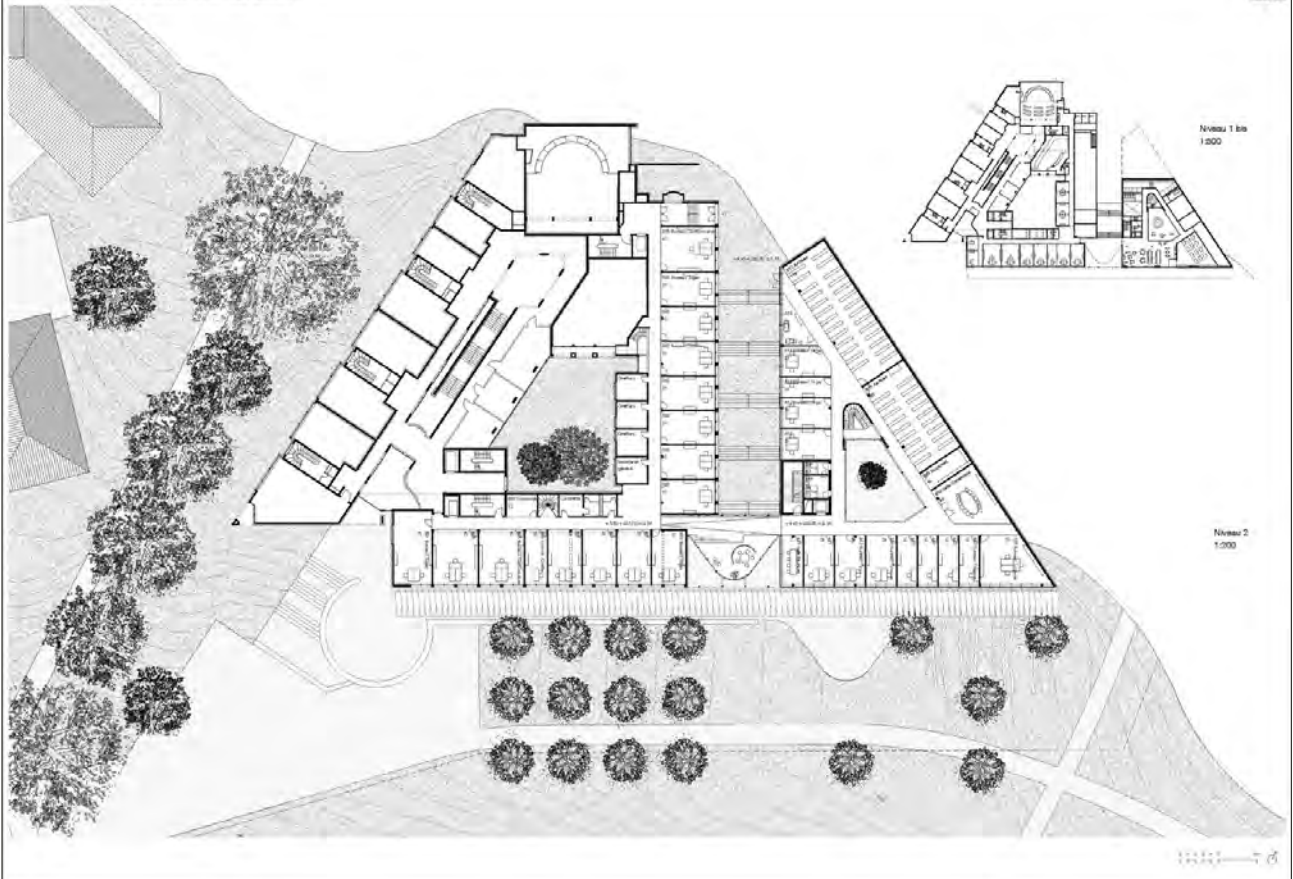


21. SAINT JUST

Saint Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Saint Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Saint-Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermilage, Lausanne

UNE PIERRE EXTÉRIEURE

L'axe du jardin est préservé pour la visibilité et le développement de la vie. Les végétaux matures et le ciel végétalisés, programmés depuis l'état initial, sont maintenus au sein de zones d'usage mixte de type "zone d'habitat". Cette situation de confort permet de maintenir l'usage du jardin et de le préserver pour le confort de ses usagers.

Nature intégrée - Jardin protégé à l'extérieur. Dans une situation idéale, le jardin protégé à l'extérieur devient le point de départ d'un lien continu qui relie avec le paysage avec une perspective de confort d'usage mixte de type "zone d'habitat". Les zones de confort d'usage mixte de type "zone d'habitat" sont maintenues au sein de zones d'usage mixte de type "zone d'habitat". Cette situation de confort permet de maintenir l'usage du jardin et de le préserver pour le confort de ses usagers.



Vue aérienne du site montrant la position du bâtiment et son intégration dans le paysage.

Nature intégrée - C'est une condition. Les zones d'usage mixte sont conçues comme des zones d'usage mixte de type "zone d'habitat". Cette situation de confort permet de maintenir l'usage du jardin et de le préserver pour le confort de ses usagers.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept d'innovation. La rénovation complète de la façade permet de réduire la consommation d'énergie de 10 à 15%. Cette consommation est réduite de 10% de plus, grâce à un système de panneaux solaires de la production de chaleur combinée au sein des zones d'usage mixte.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Dépense de ventilation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept d'innovation. La rénovation complète de la façade permet de réduire la consommation d'énergie de 10 à 15%. Cette consommation est réduite de 10% de plus, grâce à un système de panneaux solaires de la production de chaleur combinée au sein des zones d'usage mixte.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept d'innovation. La rénovation complète de la façade permet de réduire la consommation d'énergie de 10 à 15%. Cette consommation est réduite de 10% de plus, grâce à un système de panneaux solaires de la production de chaleur combinée au sein des zones d'usage mixte.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept d'innovation. La rénovation complète de la façade permet de réduire la consommation d'énergie de 10 à 15%. Cette consommation est réduite de 10% de plus, grâce à un système de panneaux solaires de la production de chaleur combinée au sein des zones d'usage mixte.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.

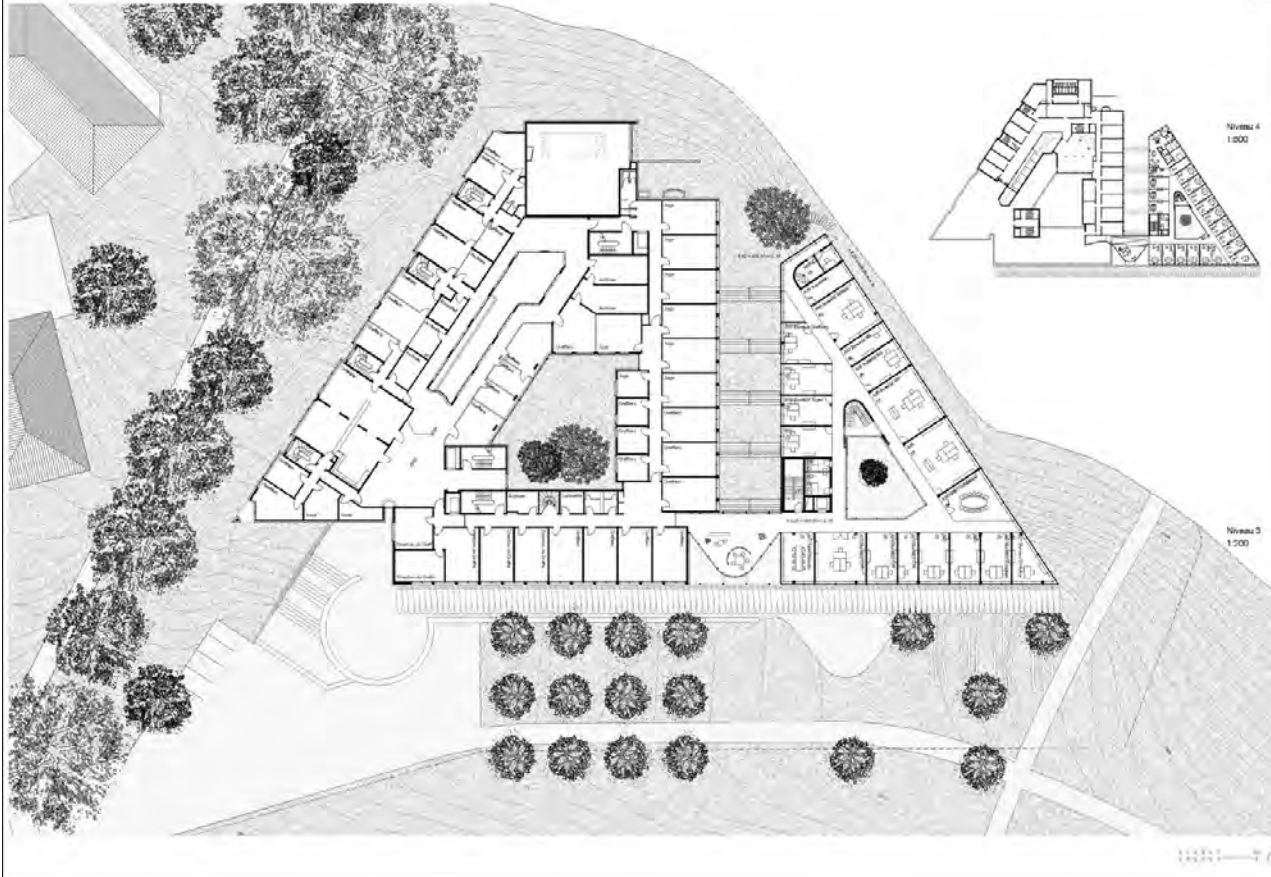
Le concept de chauffage et de climatisation. L'ensemble de bâtiments cantonaux de Lausanne sera construit conformément à la norme énergétique de classe de base.



Elevation E-E' 1:200



Saint-Just - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermilage, Lausanne



Niveau 4 1:500

Niveau 5 1:500



ARCHITECTES  
MAK ARCHITECTURE SA  
HARDTURMSTRASSE 169  
8005 ZÜRICH

MIRKO AKERMANN  
MARCIA AKERMANN

INGÉNIEUR CIVIL  
BASLER & HOFMANN SA  
AVENUE D'OUCHY 6  
1001 LAUSANNE  
EPHRÈME JOBIN  
RICO TRUNIGER  
MARC-ANDRÉ DUBATH  
EMMANUELLE SALLIN

INGÉNIEUR C/V/S/E  
BASLER & HOFMANN WEST AG FRIBOURG  
STEFANO BOZZINI  
GAËL POLLIENS  
MAMADOU PATHÉ DIALLO  
GABRIEL MAGNIN  
SÉBASTIEN BLANC  
JENS BROCH  
FILMON ZÉRU

CINQUIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

## 14. AEQUILIBRIUM

### Urbanisme

L'extension du Tribunal prend forme dans un nouveau bâtiment simple et cubique, clairement détaché de l'existant et relié par un volume réduit à l'essentiel. Bien que compact, le volume cherche à garder une hauteur réduite afin de préserver les vues en amont. Le projet retravaille également les abords du bâtiment existant en les améliorant de manière subtile, afin d'intégrer l'extension dans un nouveau concept d'accès pour les deux bâtiments qui ont deux entrées distinctes. L'intervention redéfinit l'entrée du bâtiment existant et crée une logique pour la création des espaces publics en direction de l'extension. L'extension place un nouveau front clair en aval du bâtiment existant et une placette grâce au volume de connexion qui se situe en retrait. Le projet insère l'extension de manière respectueuse dans la topographie existante, en plaçant le volume à l'endroit le plus plat du site, ainsi qu'en réduisant l'emprise du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée. Néanmoins, le volume reste une masse imposante au sein du site.

La plantation de chênes d'Amérique continue le ruban d'arbres existants afin d'en entourer l'institution et permet de séparer les accès piétons de celui des voitures. Le nouveau front d'arbres permet d'insérer l'institution dans son contexte paysager.

### Architecture

L'expression sévère, la grande compacité du projet et la rationalité de son agencement de bureaux contraste fortement avec l'inattendue générosité et complexité piranesienne de l'atrium central. En effet, ce projet tente d'équilibrer les espaces de travail avec un espace de bien-être et de partage baigné de lumière zénithale. L'efficacité d'organisation des bureaux et de circulation est contrecarrée par cet espace monumental et minéral autour duquel s'agrègent des salles de réunion et de rencontre informels.

L'expression du bâtiment s'affranchit clairement de l'existant en proposant une façade structurelle, dense et rigide mais qui réagit aux différentes orientations grâce aux éléments de façade formés en biseau. L'entraxe de ces éléments s'élargit le long du volume de connexion et tente ainsi de mettre en relation les façades des deux entités. Le revêtement en calcaire clair du Jura cherche le dialogue avec les revêtements de façade existants.

### Programme

Le projet propose une extension avec un seul point de connexion, mais sur deux étages, avec le bâtiment existant. Le choix de l'emplacement de la cafétéria au sein de ce volume de lien est néanmoins peu fonctionnel sur deux étages. L'espace charnière de liaison où le volume de connexion et le bâtiment existant se touchent manque de générosité, et reste plutôt un goulet minimal dans le coin du couloir. Les flux entre l'extension et l'existant mériteraient un espace plus large et représentatif.

L'accès des voitures cellulaires est bien résolu même s'il est dommage que celui-ci occupe un des fronts de la nouvelle placette. La salle de formation est placée de manière optimale juste à l'entrée du nouveau bâtiment.

### Technique

La complexité spatiale de l'atrium est gérée grâce à des systèmes de voiles porteurs et noyaux statiques. Ce système est complété par les piliers et les meneaux porteurs en façade. La proposition d'éliminer les superstructures sur le toit afin de limiter l'impact paysager est saluée ; il s'agira néanmoins de travailler l'intégration de panneaux photovoltaïques. La façade a une proportion vitrée très réduite ce qui est adapté à ce site exposé. Les minces ouvrants permettent une ventilation des bureaux naturelle qui est appréciée.

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économicité de la construction, le projet est qualifié de manière générale de bon.

Les membres du jury apprécient l'idée d'intervention du projet et la qualité de l'espace central. Il est toutefois moins convaincu par la réelle fonctionnalité de l'ensemble de la nouvelle composition. Le projet est qualifié de cohérent. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.

-----  
**ARCHITECTE PAYSAGISTE**  
**MONNIER ARCHITECTURE**  
**DU PAYSAGE SÂRL LAUSANNE**  
MAXIME MONNIER  
MARIE-AUDE AEBY  
FABIEN JEAN  
ANTOINE DORMOND

-----  
**INGÉNIEUR E**  
**L. RICHARD ING. CONSEILS SA ORBE**  
FRANÇOIS ANDREY  
NICOLAS RICHARD  
MARKO SOLDAT  
RAPHAËL THONNEY

-----  
PROJETS PRIMÉS / 45





Aequilibrium - Extension de Tribunal Cantonal à L'Hermilage, Lausanne



Plan de situation - Contexte existant



Plan de situation - Projet

Contextes

Le Tribunal cantonal de Lausanne est un édifice emblématique de la ville de Lausanne, le siège de la justice cantonale. Il a été construit en 1962 par l'architecte suisse Hans Hollein. L'édifice est un exemple de l'architecture moderniste des années 1960, avec ses volumes géométriques et ses surfaces planes. L'extension proposée vise à intégrer ces éléments existants dans un nouveau programme architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Stratégie urbaine

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Contextes architecturaux

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Architecture et expression

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Programme

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Conclusion

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.



Plan de situation - Extension



Existant Tribunal Cantonal, Suisse, Hans Hollein, 1962



Plan de situation - Espace de travail

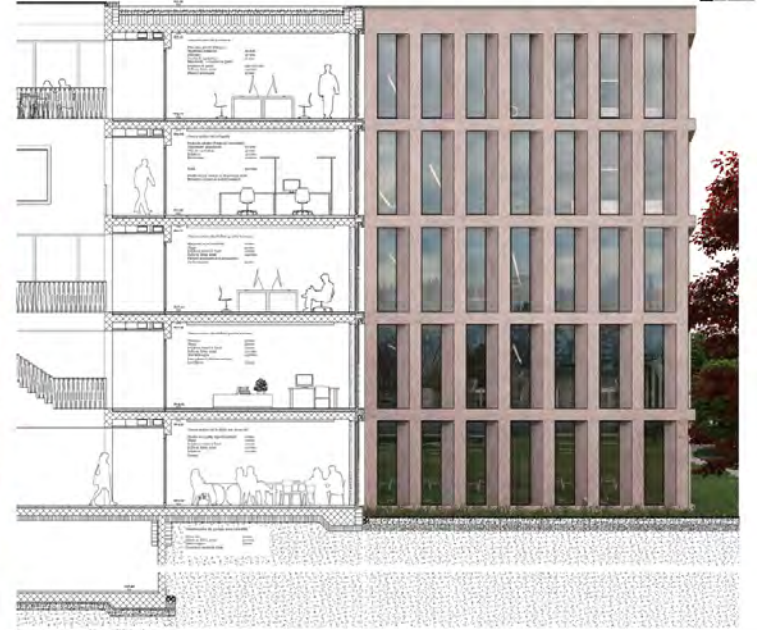


Plan de situation - Espace de travail

Aequilibrium - Extension de Tribunal Cantonal à L'Hermilage, Lausanne



Perspective extérieure - vue de l'ouest de l'extension



Section transversale pour l'extension de la façade ouest

Matérialité

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Volume

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Formes et détails

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Technologie de bâtiment

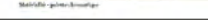
Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Production de façade

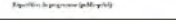
Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.

Évaluation des risques

Le projet propose une extension qui s'intègre au tissu urbain existant et qui respecte l'héritage architectural de l'édifice original. L'extension est conçue pour compléter le programme existant et pour offrir de nouvelles fonctionnalités. Elle est conçue pour être un élément cohérent de l'ensemble architectural, tout en respectant l'héritage architectural de l'édifice original.



Matérialité - détail de façade



Plan de situation - Extension



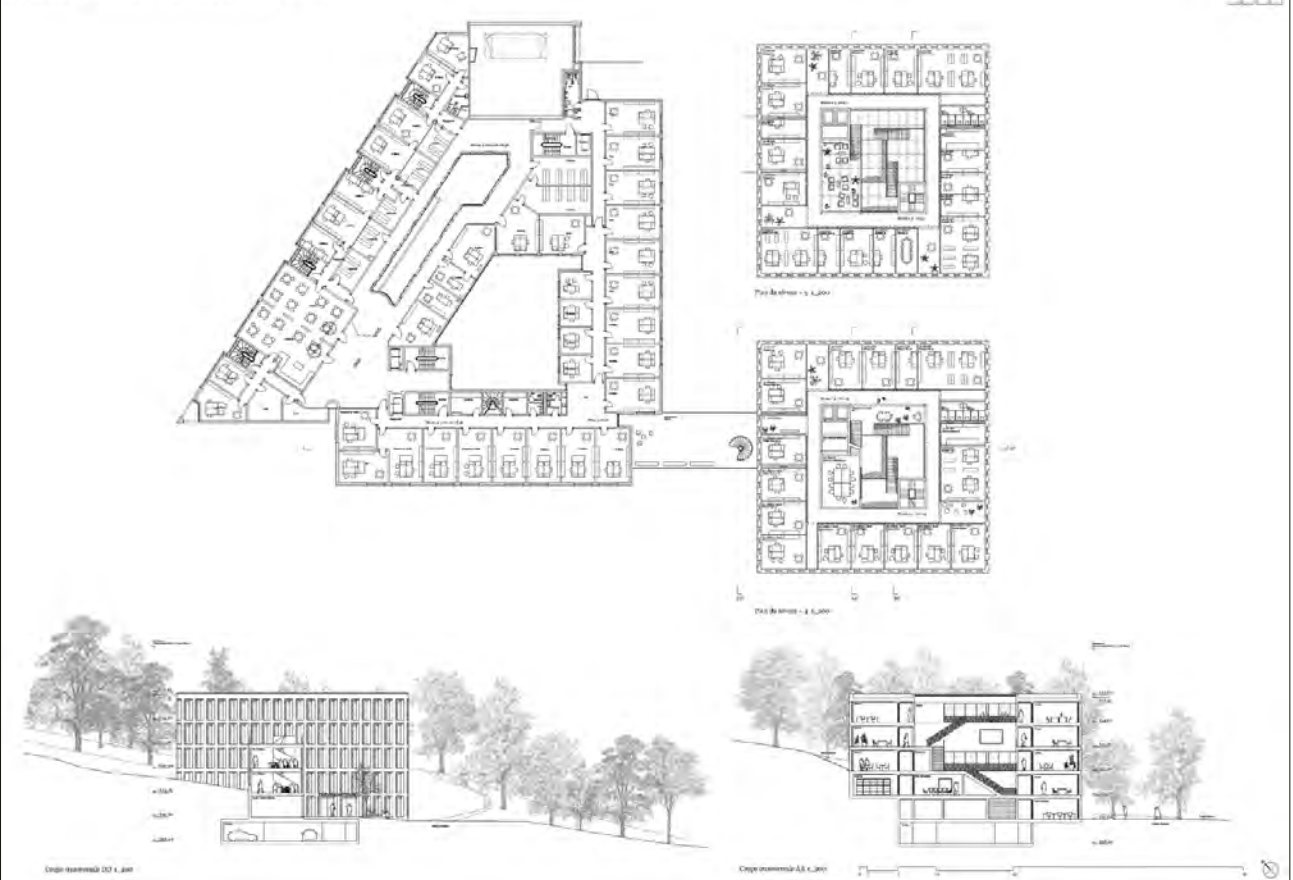
Plan de situation - Extension



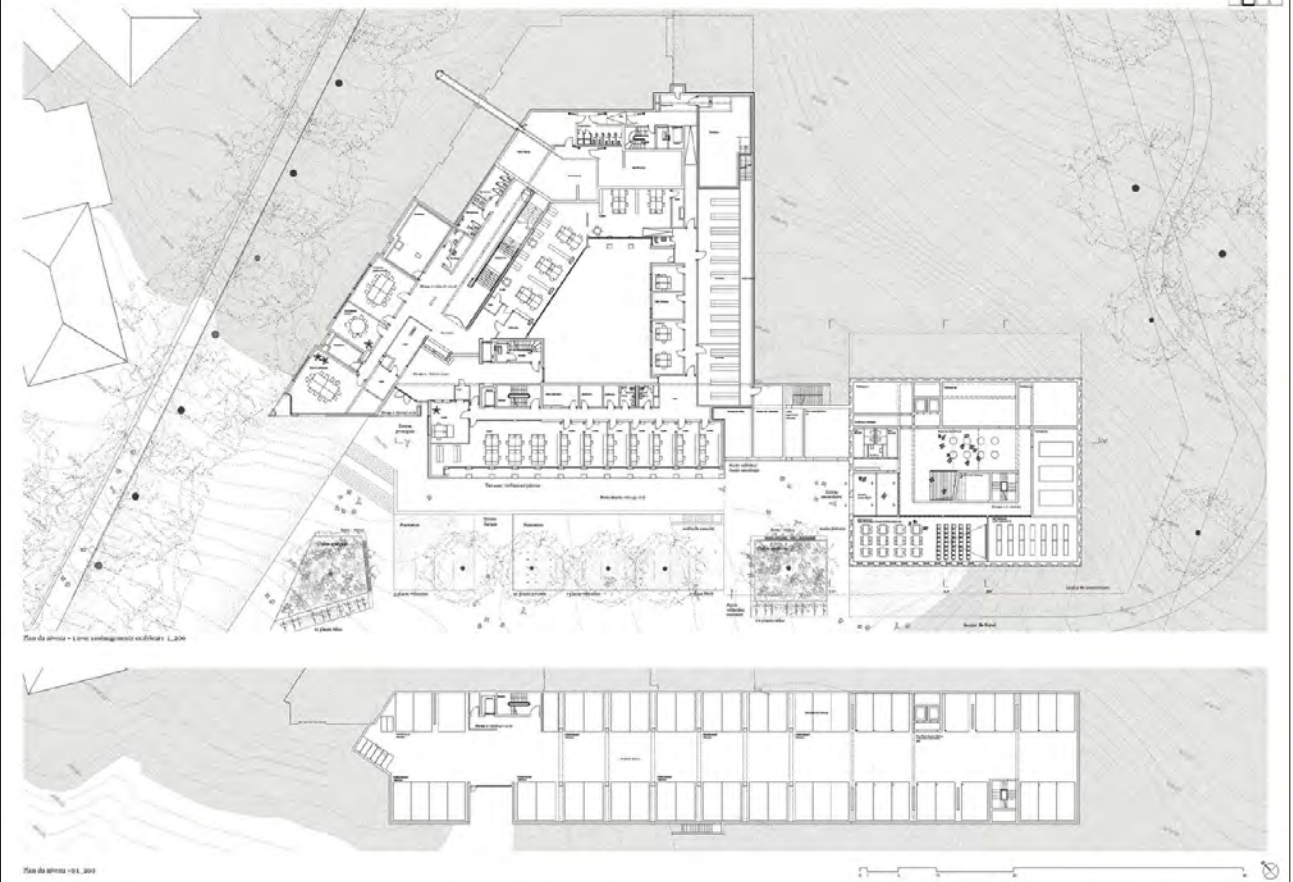
Plan de situation - Extension



Aequilibrium - Extension de Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne

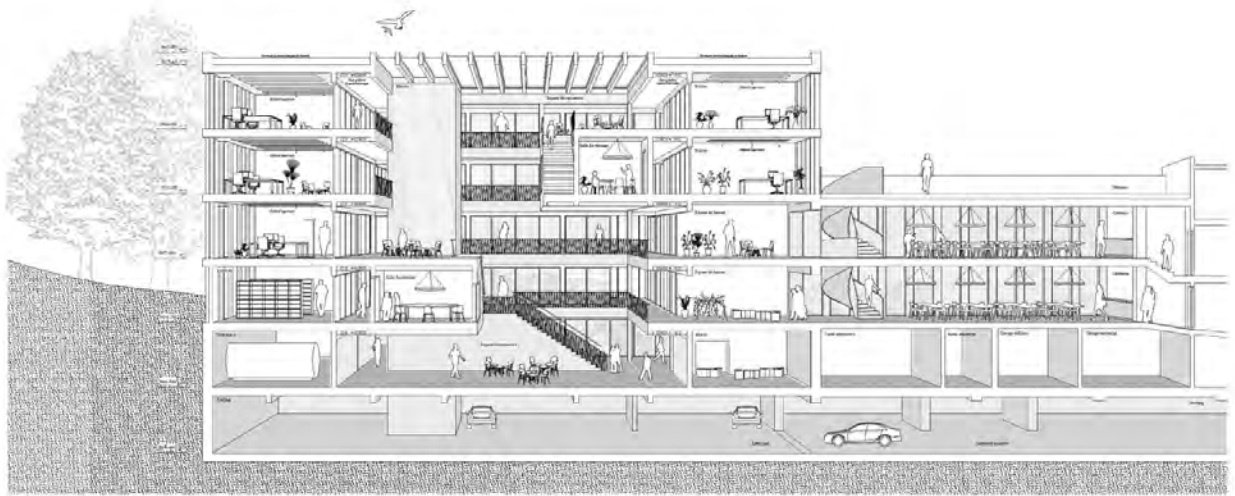


Aequilibrium - Extension de Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



# 14. AEQUILIBRIUM

Aequilibrium - Extension de Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Croquis Synthétique en perspective



Aequilibrium - Extension de Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



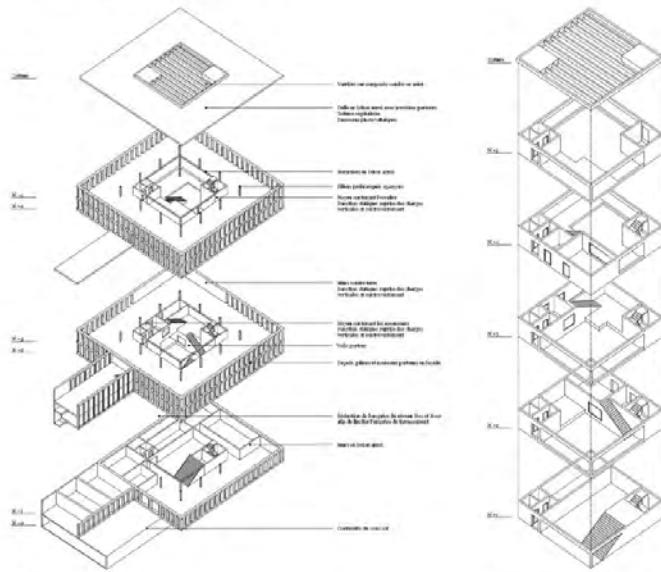
Plan de situation à 1:2000



Croquis Synthétique CC 1:200



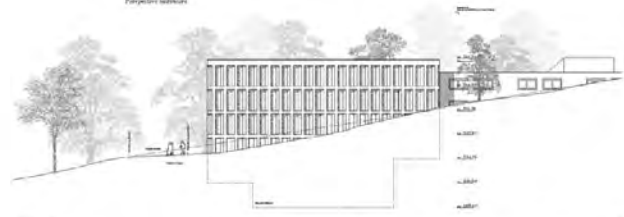
Aequilibrium - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Perspective intérieure



Coupe transversale 01, 1:200



Élévation 01, 1:200

Aequilibrium - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



Plan de niveau +3, 1:200



Élévation 02, 1:200

---

**ARCHITECTES****XMADE GMBH**

SÜDQUAISTRASSE 14

4057 BÂLE

**JOSEP FERRANDO ARCHITECTURE**

BAILEN 232 BIS

08037 BARCELONE /ESP

MIQUEL RODRIGUEZ

PIERLUIGI D'ACUNTO

JUAN JOSÉ CASTELLÓN

ROSER CISA

RAQUEL JIMÉNEZ

JOSEP FERRANDO

DAVID RECIO

ARNAU SUMALLA

ALEX FONT

SILVIA PIERSANTI

FERNANDA FERLAZZO

ADRIÀ MARTINEZ

YOUJIAN PAN

**INGÉNIEUR CIVIL****DR. SCHWARTZ CONSULTING AG**

INDUSTRIESTRASSE 31

6300 ZUG

JOSEPH SCHWARTZ

SIXIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX**18. SOUS-BOIS****Urbanisme**

Le projet d'extension Sous-Bois est généré par la topographie du site. La proposition pour l'extension tient compte de l'équilibre entre la partie bâtie et la topographie du parc de l'Hermitage et la pente qui descend vers le centre de Lausanne. La proposition topographique est plutôt un paysage qu'un bâtiment, qui permet de maintenir l'équilibre existant sans interférer avec le parc tout en générant un nouveau volume apparent. La stratégie principale de l'auteur du projet est d'établir un plan penché qui est généré par la nouvelle toiture du bâtiment et qui réplique d'une manière plus abstraite la topographie existante et de placer en dessous le programme de l'extension par l'intermédiaire d'une succession de patios qui s'organise dans une trame simple de  $5.2 \times 5.2$  m et qui se plie en coupe pour minimiser le plus possible l'excavation du sol.

**Architecture**

Le bâtiment, partant d'une géométrie simple et plate, s'adapte à la topographie existante, comme s'il s'agissait d'une couverture qui prend la forme de l'existant et de ce qui a lieu en dessous. Les six patios forment les éléments principaux de l'enveloppe regroupant autour les bureaux. La façade sud-ouest du bâtiment se positionne en continuité avec la façade principale existante, accueillent les espaces communs du nouvel programme : la cafétéria, la salle d'examen et le local polyvalent.

**Programme**

Le programme est conçu comme une stratification telle qu'une coupe géologique : le programme commun se situe dans la partie basse, en contact avec l'extérieur du parc. Le programme des bureaux des juges et des greffiers se place aux niveaux intermédiaires en direct avec le bâtiment existant et le programme du secrétariat général se situe dans la partie plus haute de la coupe. Toutes les salles du programme s'organisent comme une succession de clusters autour des patios. La circulation du nouveau bâtiment s'organise comme celle de la partie publique du bâtiment existant, selon une épine dorsale centrale de distribution principale, qui concentre les escaliers et les mouvements verticaux.

Le nouveau bâtiment est conçu constructivement avec des murs et des dalles en béton recyclé. La structure interne porteuse est en bois massif et lamellé avec des dalles mixtes en béton. Selon les auteurs du projet les patios deviennent des points de connexion des occupants de l'immeuble avec l'environnement naturel. Pour eux les patios sont une fenêtre sur la nature et sont conçus afin d'évoquer une idée de paysage identitaire aux personnes de l'immeuble et du paysage environnant. Chaque patio est traité de façon différente évoquant les sols des paysages suisses.

**Technique**

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économie de la construction, le projet pêche dans son économie. Le projet est déficient dans son rapport entre les surfaces utiles et de planchers. Il est qualifié de moyen dans le sens du développement durable.

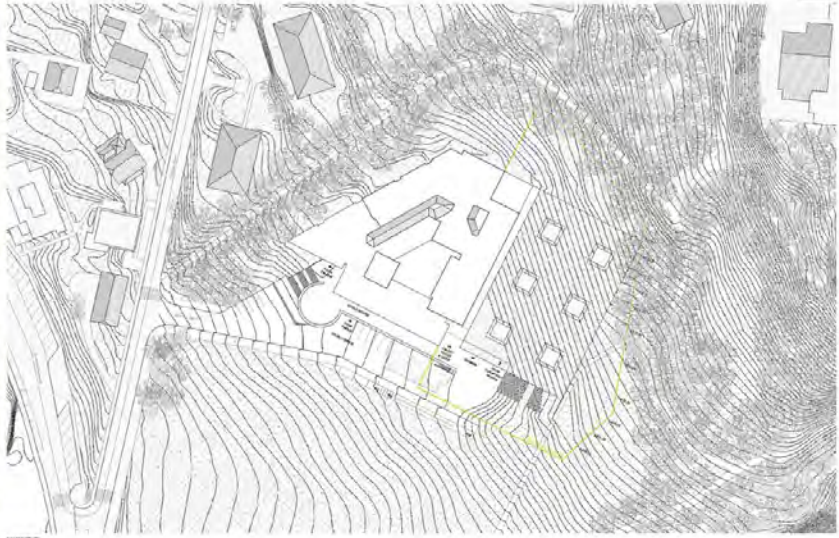
Les membres du jury ont beaucoup apprécié le projet et le concept paysager, qui a été travaillé en profondeur avec des qualités architecturales indéniables. Ils ont toutefois des doutes sur la justesse de la typologie du bâtiment pour une institution publique et importante comme un Tribunal cantonal. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.





# 18. SOUS-BOIS

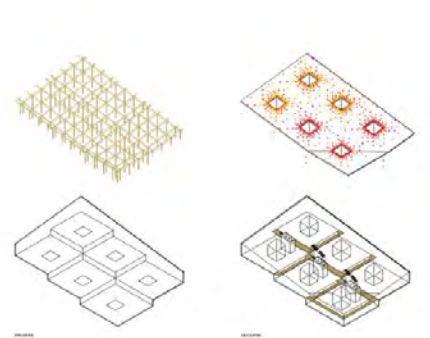
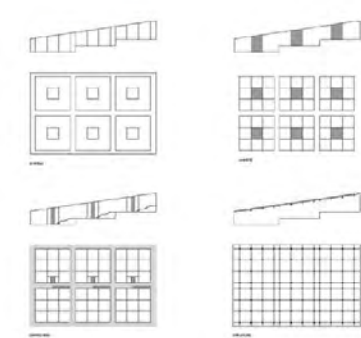
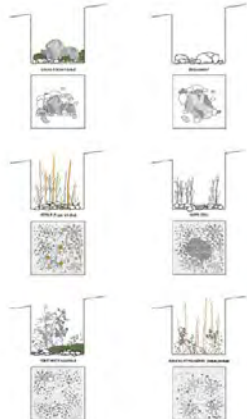
SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



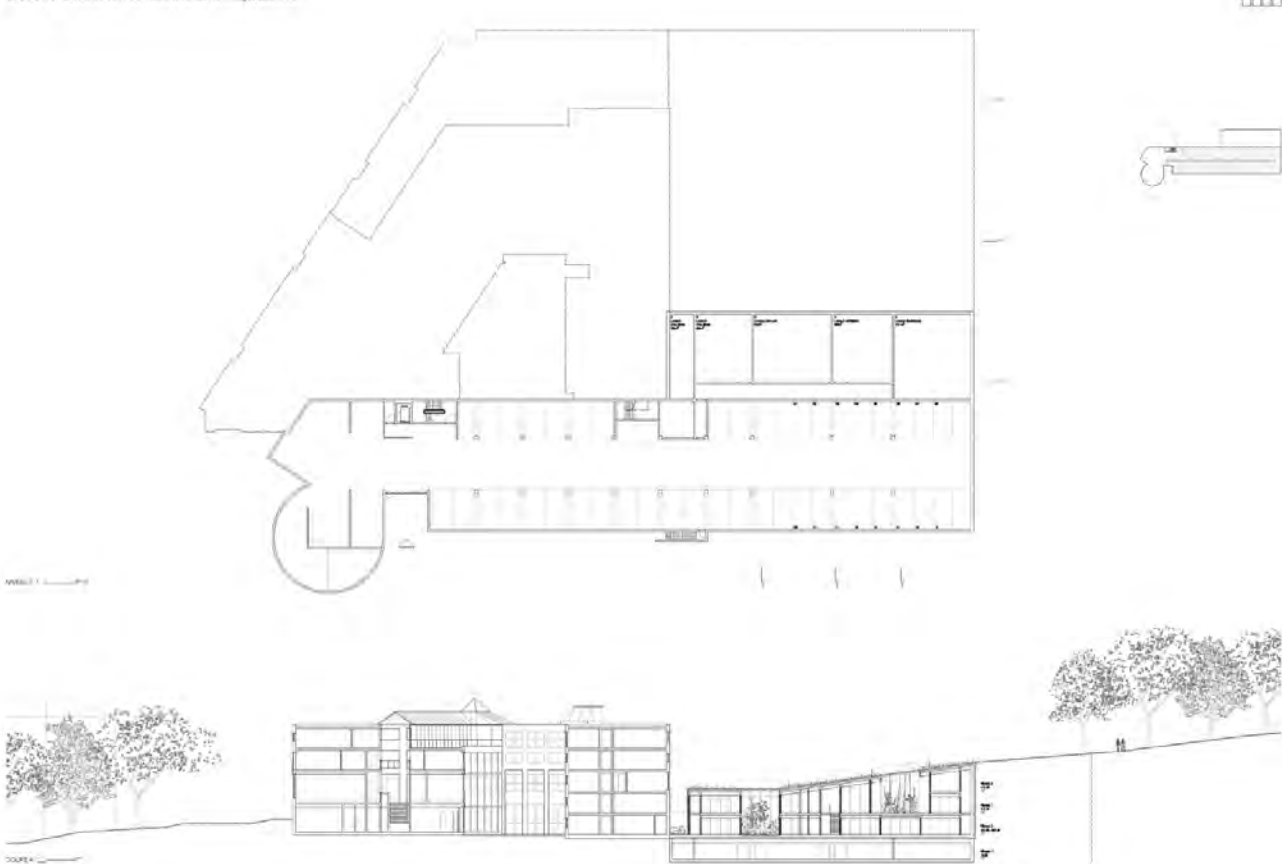
SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



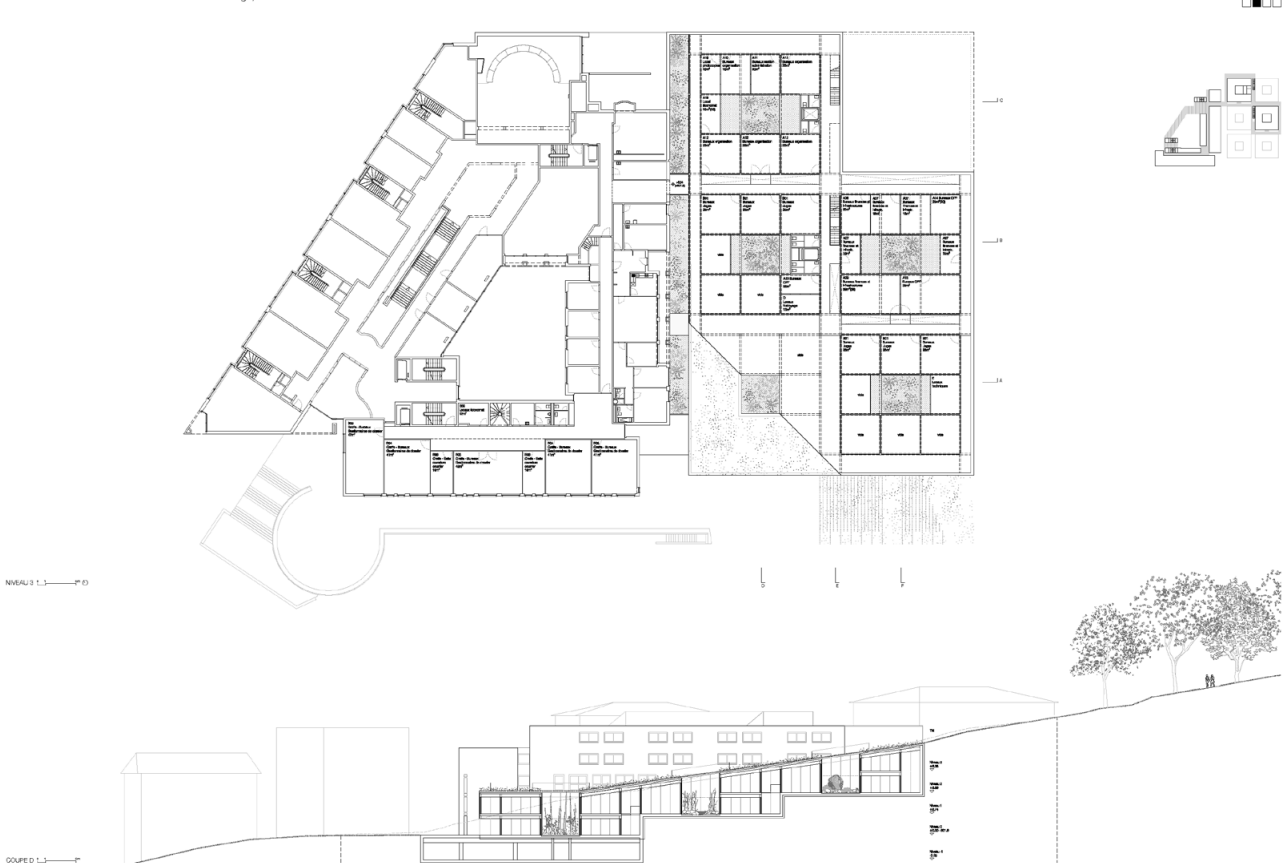
- 1. Système de fixation des vitres
- 2. Isolation thermique
- 3. Isolation acoustique
- 4. Isolation phonique
- 5. Système de ventilation
- 6. Système de chauffage
- 7. Système de refroidissement
- 8. Système de climatisation
- 9. Système de chauffage par rayonnement
- 10. Système de refroidissement par rayonnement
- 11. Système de ventilation mécanique
- 12. Système de chauffage par pompe à chaleur
- 13. Système de refroidissement par pompe à chaleur
- 14. Système de chauffage par panneaux solaires
- 15. Système de refroidissement par panneaux solaires



SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne

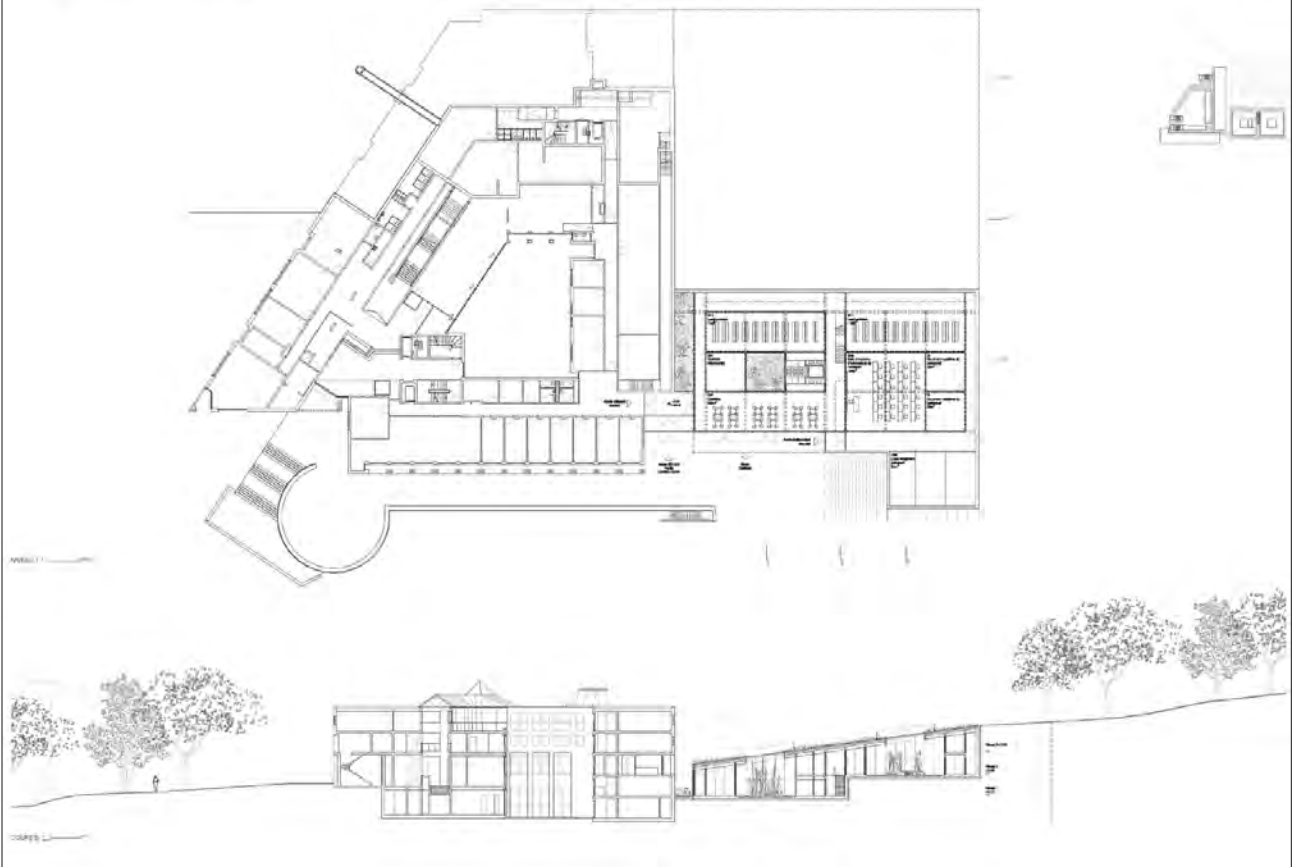


SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



18. SOUS-BOIS

SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitege, Lausanne

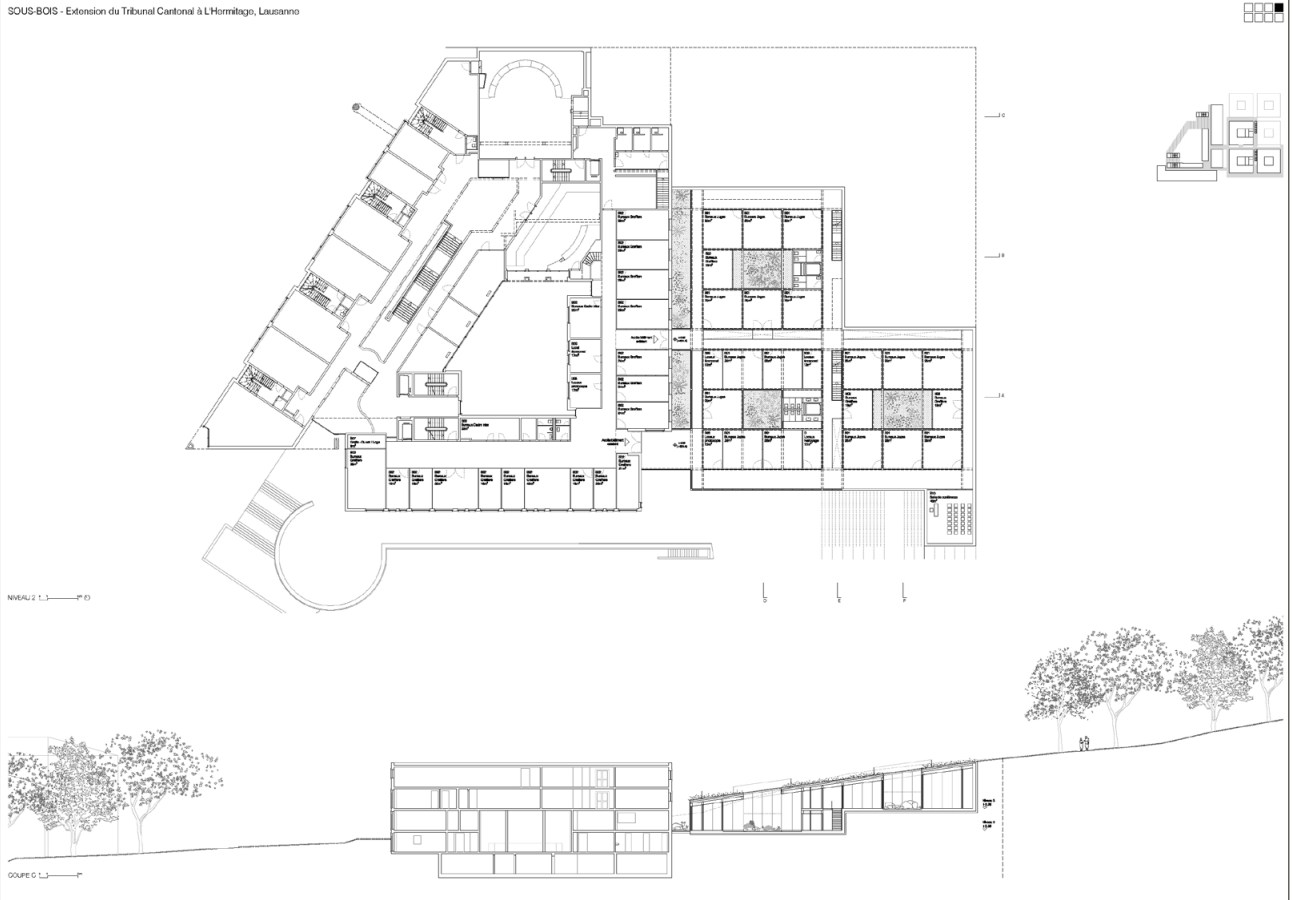


SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitege, Lausanne

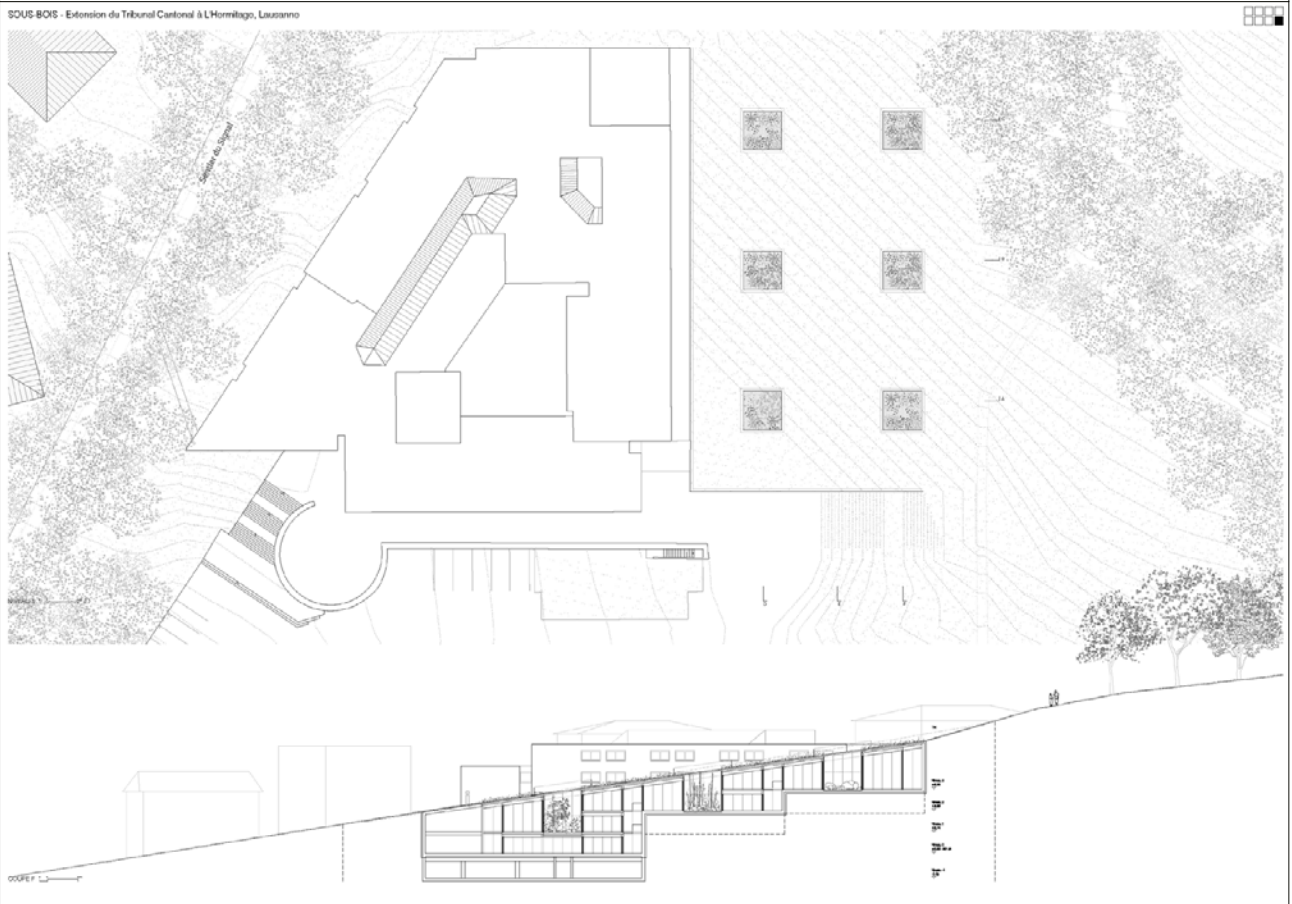




SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Héritage, Lausanne



SOUS-BOIS - Extension du Tribunal Cantonal à L'Héritage, Lausanne



---

**ARCHITECTES**

A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA)  
PLACE SAINT-FRANÇOIS 2  
1003 LAUSANNE

NOÉMIE GOLDMAN

ALESSANDRO CARREA  
ELISABETH TERRISSE DE BOTTON  
ALBERTO BELLIA  
GIULIA MORABITO

---

**INGÉNIEUR CIVIL**

BERNARD ET FORESTIER  
INGÉNIEURS CIVILS SÀRL  
CHEMIN DU CANAL 3  
1305 PENTHALAZ  
GRÉGORY BERNARD  
KEVIN FORESTIER

---

**INGÉNIEUR C/V/S/E**

AMSTEIN + WALTHER SA LAUSANNE  
CLAUDE BALDACCI  
MICKAËL PAYEN  
MAI THAI

SEPTIÈME RANG / SIXIÈME PRIX

**13. OLMO****Urbanisme**

Le projet d'extension Olmo est caractérisé par un volume compact avec une géométrie simple et claire. Une barre qui se développe sur cinq étages et nichée dans la topographie a fort dénivelé du parc. Le nouveau bâtiment est positionné parallèlement, et avec une certaine distance à la façade du tribunal cantonal existant. Par conséquent le nouveau volume se détache visuellement de l'existant. L'auteur du projet affirme vouloir respecter et vouloir renforcer l'architecture du lieu et le contexte paysager d'exception. Il cherche avant tout à mettre en valeur ce contexte unique et avec le nouveau bâtiment à créer un ensemble cohérent entre le palais de justice et son extension. Ces affirmations sont les thèmes générateurs du projet Olmo. Le choix du positionnement, la forme et les matériaux du nouveau bâtiment cherchent à renforcer ce concept.

**Architecture**

Par son implantation, l'extension prend comme point de repère la géométrie du bâtiment existant sans s'imposer sur le site avec d'autres géométries. En revanche, le langage architectural de ce dernier diffère de l'actuel par la divergence de son expression de façade, définie par sa composition et sa matérialité. La façade est proposée totalement vitrée et revêtue d'une enveloppe en métal perforée et miroitée, qui assure la fonction de brise-soleil et qui reflète le paysage qui l'entour pour s'y fondre au mieux en cherchant un dialogue harmonieux et équilibré avec le contexte paysager.

**Programme**

L'extension se développe sur cinq étages avec une organisation des espaces qui se répète presque de la même manière sur chaque étage. Un couloir central sépare les deux parties occupées par des espaces dédiés aux bureaux des greffiers et des juges.

Deux couloirs transversaux, situés au premier étage et au quatrième étage permettent d'avoir une connexion directe avec le bâtiment existant. Les locaux techniques et secondaires sont logés dans la partie enterrée de l'extension en offrant aux bureaux et espace communs le privilège de bénéficier des larges surface vitrées et des vues dégagées sur le Léman et sur la végétation du parc environnant. Le bâtiment partiellement hors sol est surmonté d'une esplanade contemplative et végétalisée. L'idée, selon l'auteur du projet, est née du geste d'enchaîner la construction dans le terrain et de s'insérer d'une manière subtile et en dialogue avec le site.

De manière naturelle, l'esplanade se déploie au travers d'une végétation luxuriante, où une intervention artistique rythme et accompagne la progression des promeneurs, tout en offrant un nouvel espace privilégié qui invite à la méditation, ouvert sur le paysage.

Ils apprécient aussi l'idée de chercher à créer un ensemble entre le palais de justice et son extension.

**Technique**

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économicité de la construction, le projet est qualifié de manière générale de bon.

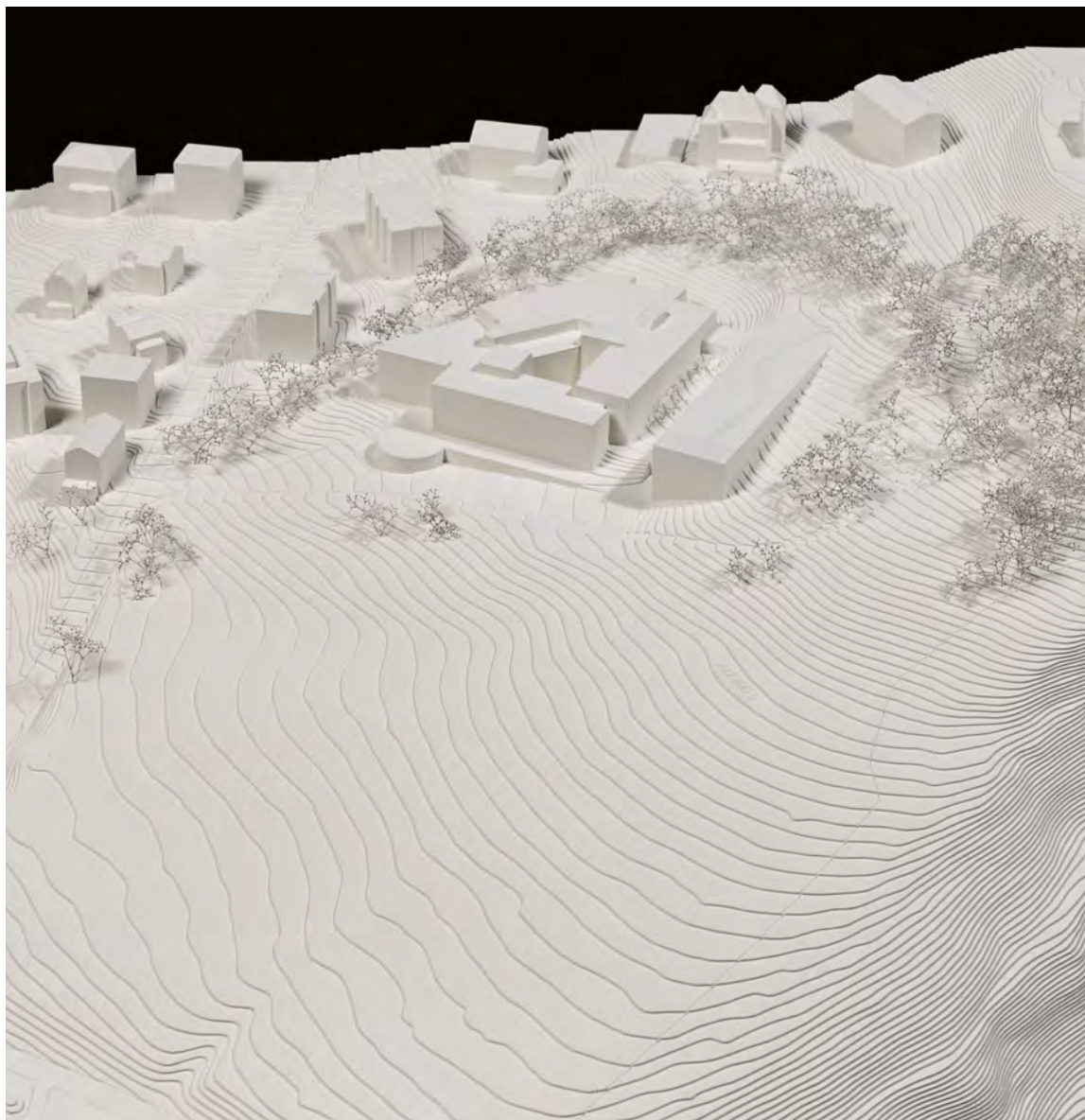
Les membres du jury apprécient l'idées génératrice du projet et la volonté de se confronter avec le contexte paysager. Les membres du jury sont convaincus que ce concept fonctionne pour les thèmes paysagers du projet, avec le traitement des aménagements extérieurs et avec le traitement de la toiture, qui devient esplanade et belvédère. Le jury émet quelques doutes sur l'organisation et la qualité spatiale du nouveau bâtiment. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.

ARCHITECTE PAYSAGISTE  
VERZONE WOODS ARCH. SÂRL VEVEY  
BETHAN MONTAGUE-BROWN  
TIM CACHOT  
CRAIG VERZONE

ACOUSTICIEN  
SPÉCIALISTE PHYSIQUE DU BÂTIMENT  
AMSTEIN + WALTHER SA LAUSANNE  
PERLA COLAMESTA

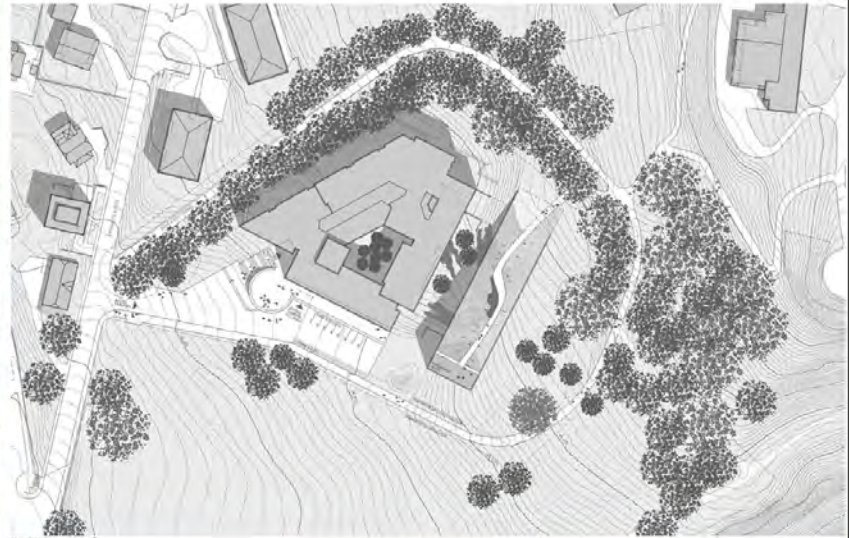
ARTISTE  
ATELIER SCHLAEPPER CAPT LAUSANNE  
ANDRÉ SCHLAEPPER  
GUILLAUME CAPT

PROJETS PRIMÉS / 57





Olmo CITTADINI OLIMPIA CAPITALE IL MONDRIAN LUGANESE



PLANIMETRIE 1:3000

Olmo



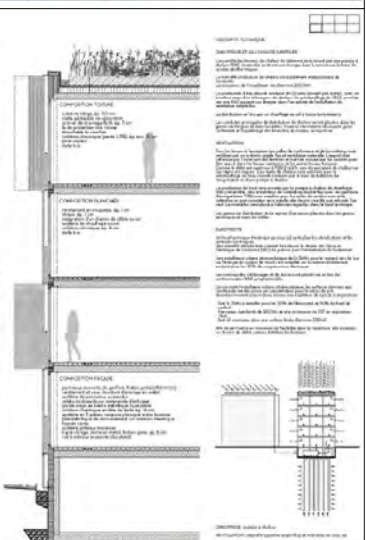
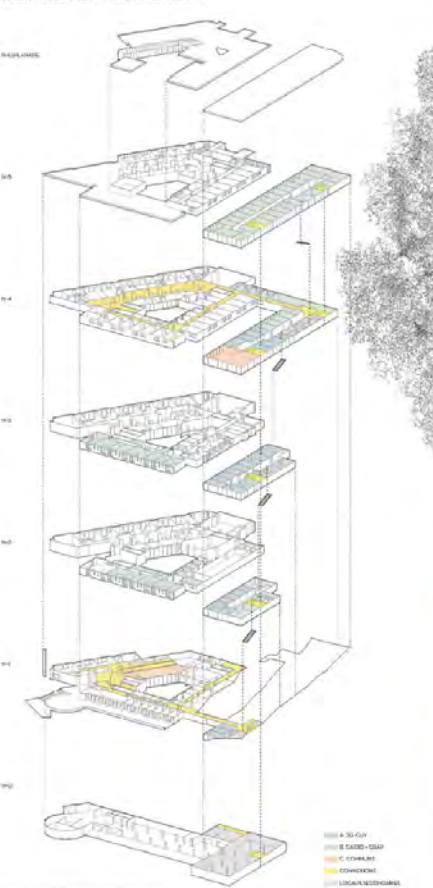
Il progetto di Olmo è stato commissionato dalla società immobiliare Olmo S.p.A. nel 2008. L'obiettivo era quello di realizzare un complesso residenziale di alta qualità, capace di integrarsi armonicamente nel contesto urbano e paesaggistico del luogo. Il progetto è stato sviluppato in collaborazione con il Comune di Lugano e l'Ufficio Cantonale dell'Urbanistica e del Territorio.

Il complesso è composto da tre edifici residenziali, per un totale di 100 appartamenti. Gli edifici sono disposti in modo da creare un cortile interno verde, che favorisce la socializzazione e il benessere dei residenti. L'architettura è ispirata al movimento moderno, con linee pulite e volumi geometrici. L'uso di materiali naturali e l'integrazione di spazi verdi all'interno e all'esterno del complesso contribuiscono a creare un ambiente di vita sano e piacevole.

Il progetto è stato realizzato in due fasi. La prima fase ha visto la costruzione di due edifici, mentre la seconda fase ha portato alla realizzazione del terzo edificio. L'intero complesso è stato consegnato ai residenti nel 2012.



Olmo CITTADINI OLIMPIA CAPITALE IL MONDRIAN LUGANESE



LEGENDA: 1. 30.00m 2. 30.00m 3. 30.00m 4. 30.00m 5. 30.00m 6. 30.00m 7. 30.00m 8. 30.00m 9. 30.00m 10. 30.00m





13. OLMO

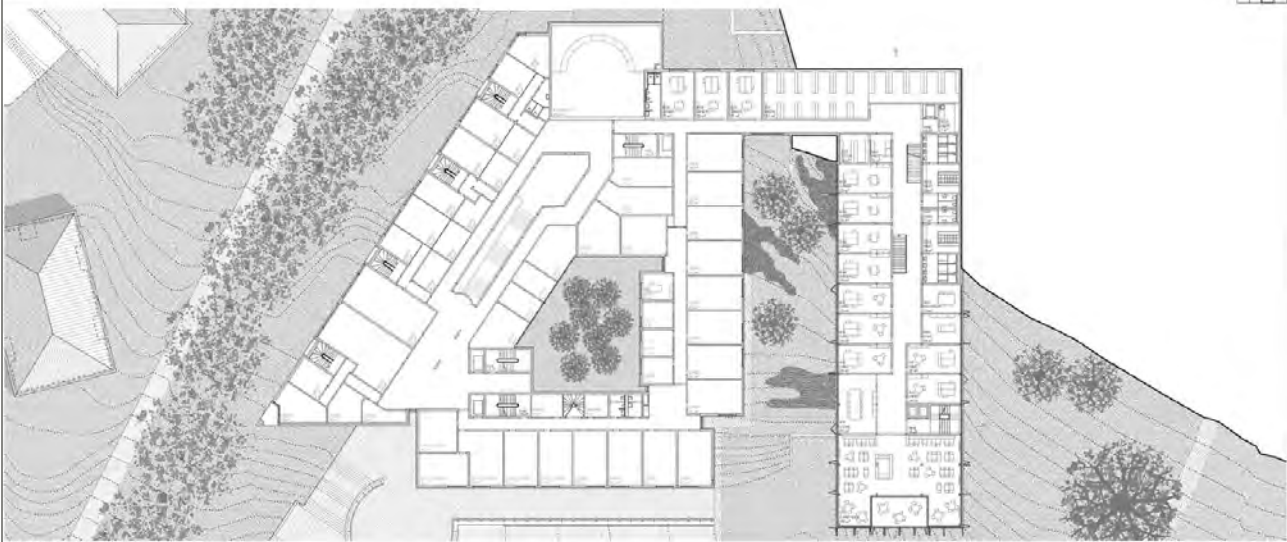
Olmo L'ANTICO PALAZZO CANTIERE E L'AGGIORNAMENTO LAGNANI



VIEW PROSPECT



Olmo LA NUOVA STRUTTURA CANTIERE E L'AGGIORNAMENTO LAGNANI

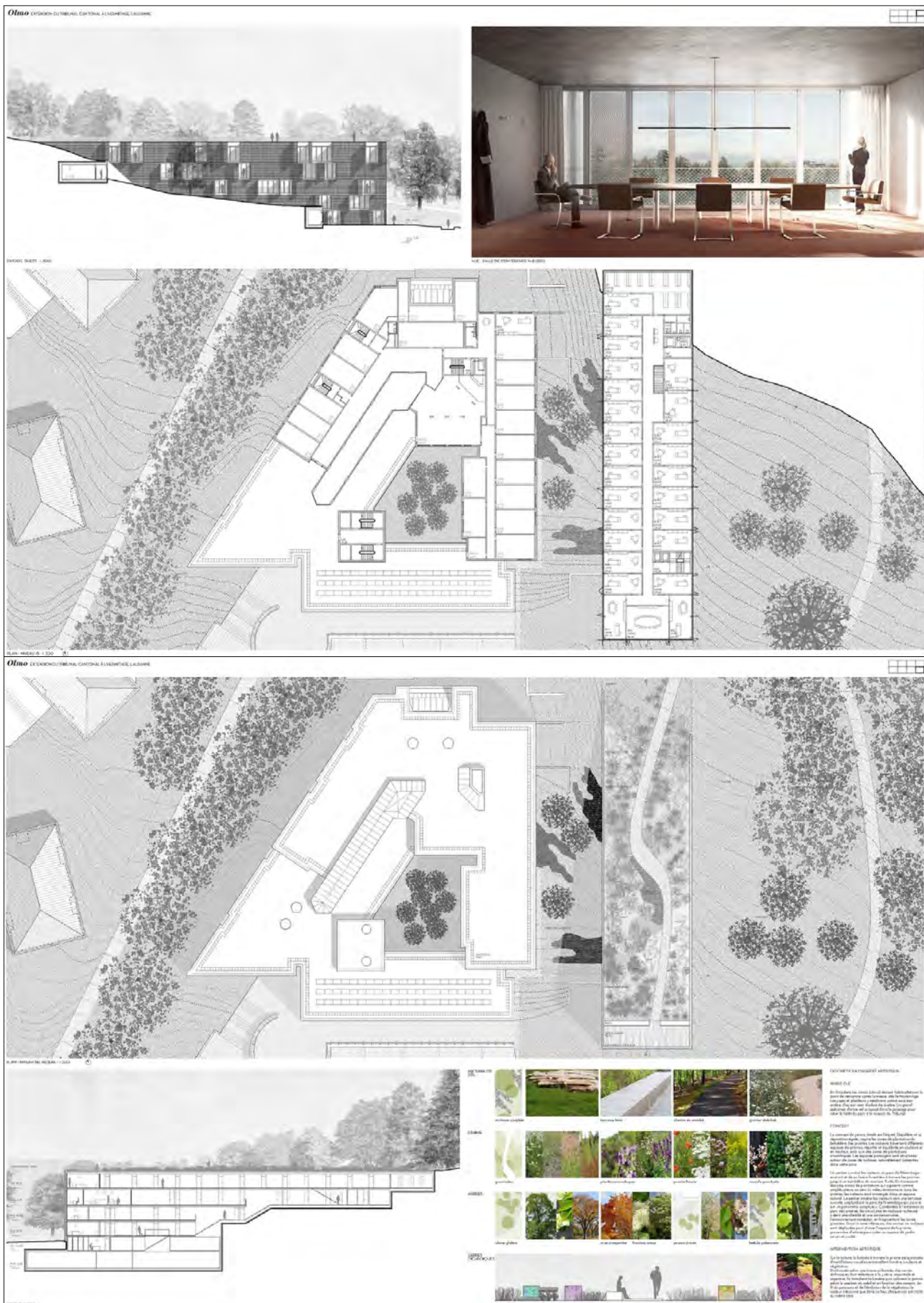


PLAN SCALE 1:500



PLAN SCALE 1:500





---

**ARCHITECTES****DFDC SAGL**

VIA BESSO 5

6900 LUGANO

**MORRIS+COMPANY LTD**

UNIT 7, 16-24 UNDERWOOD STREET

N1 7JQ, LONDON /UK

DARIO FRANCHINI

DIEGO CALDERON

PAOLO CRIPPA

JOE MORRIS

DAVID STORRING

MATT FALLOWFIELD-COOPER

**INGÉNIEUR CIVIL****WMM INGENIEURE AG**

FLORENZ-STRASSE 1D

4142 MÜNCHENSTEIN

GILBERT SANTINI

JAVIER ASENSIO

**INGÉNIEUR C/V/S****IFEC INGEGNERIA SA RIVERA**

ALESSANDRO TAMI

THOMAS LASIKOWSKI

HUITIÈME RANG / SEPTIÈME PRIX**06. LES TERRASSES DE SAUVABELIN****Urbanisme**

Le projet cherche à s'inscrire au travers d'un bâtiment-terrasse et d'une volumétrie émergente perpendiculaire à la pente, dans la topographie du parc de l'Hermitage. L'extension se concentre à l'est du bâtiment existant avec une volonté forte de respecter les limites géométrique au nord et au sud. Un espace public sous la forme d'une grande terrasse plantée et aménagée est créée devant ce nouvel ensemble, et englobe l'accès au bâtiment existant et les nouveaux accès du personnel. Des jardins sont disposés sur les toitures terrasses et des patios sont accessibles au personnel du tribunal depuis le bâtiment connecteur.

**Architecture**

Le bâtiment-terrasse contient trois connexions entre le bâtiment existant et la nouvelle partie placée dans la profondeur de la pente au niveau 2, 3 et 4. Le programme de la cafétéria est divisé et réparti dans ces trois espaces de connexions, qui s'ouvrent vers les terrasses-jardins. La typo-morphologie de l'émergence, qui se façonne au travers de trois retraits volumétriques du bâtiment existant, est structuré par un couloir-espace central paré des deux cotés par des bureaux qui se lie aux connexions par des vides en double hauteur avec des échappées sur le bâtiment existant. Des doubles hauteurs rythment également l'espace du couloir entre les escaliers. Les auteurs proposent une matérialisation des façades différenciée. Dans le bâtiment terrasses des colonnades en béton recyclé sont mises en place pour évoquer une tectonique de socle, qui se lie avec le bâtiment existant. Le bâtiment perpendiculaire tente d'exprimer une tectonique légère de pavillon au travers d'une façade filigrane en bois. La structure porteuse est réalisée en béton armé avec un système de noyaux-poteau-dalles. Pour optimiser la structure et pour garantir la continuité avec les niveaux du bâtiment existant, les dalles en béton sont réduites à un minimum d'épaisseur (20 cm).

**Programme**

Les programmes d'interaction public-privé comme les salles d'exams et les salles de formations greffes et avocats sont placés à l'aile sud du bâtiment existant. Les bureaux des juges et des greffiers sont repartis entre le niveau 2, 3 et 4 de l'extension et de l'existant. L'administration du secrétariat général se situe dans les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages.

L'appartement du concierge est placé tout en haut du bâtiment-terrasse avec une entrée privée au nord-est. Le parking occupe la partie existante avec une extension sous la grande terrasse.

**Technique**

Analysé sous l'angle du respect du programme, de la conformité aux surfaces utiles et aux surfaces de plancher, au ratio entre surfaces, à l'analyse de l'ingénieur civil, du paysagiste, du développement durable, des performances énergétiques, de la protection incendie et de l'économie de la construction, le projet pêche dans son économie. Le projet est toutefois qualifié de bon pour l'ensemble des autres thématiques.

Les membres du jury apprécient la grande qualité architecturales de la proposition. Ils relèvent toutefois la difficulté de relier le bâtiment existant à la nouvelle extension par trois couloirs/caféteria de liaison. Ceci n'est pas réaliste. Le jury remercie les auteurs pour cette contribution.

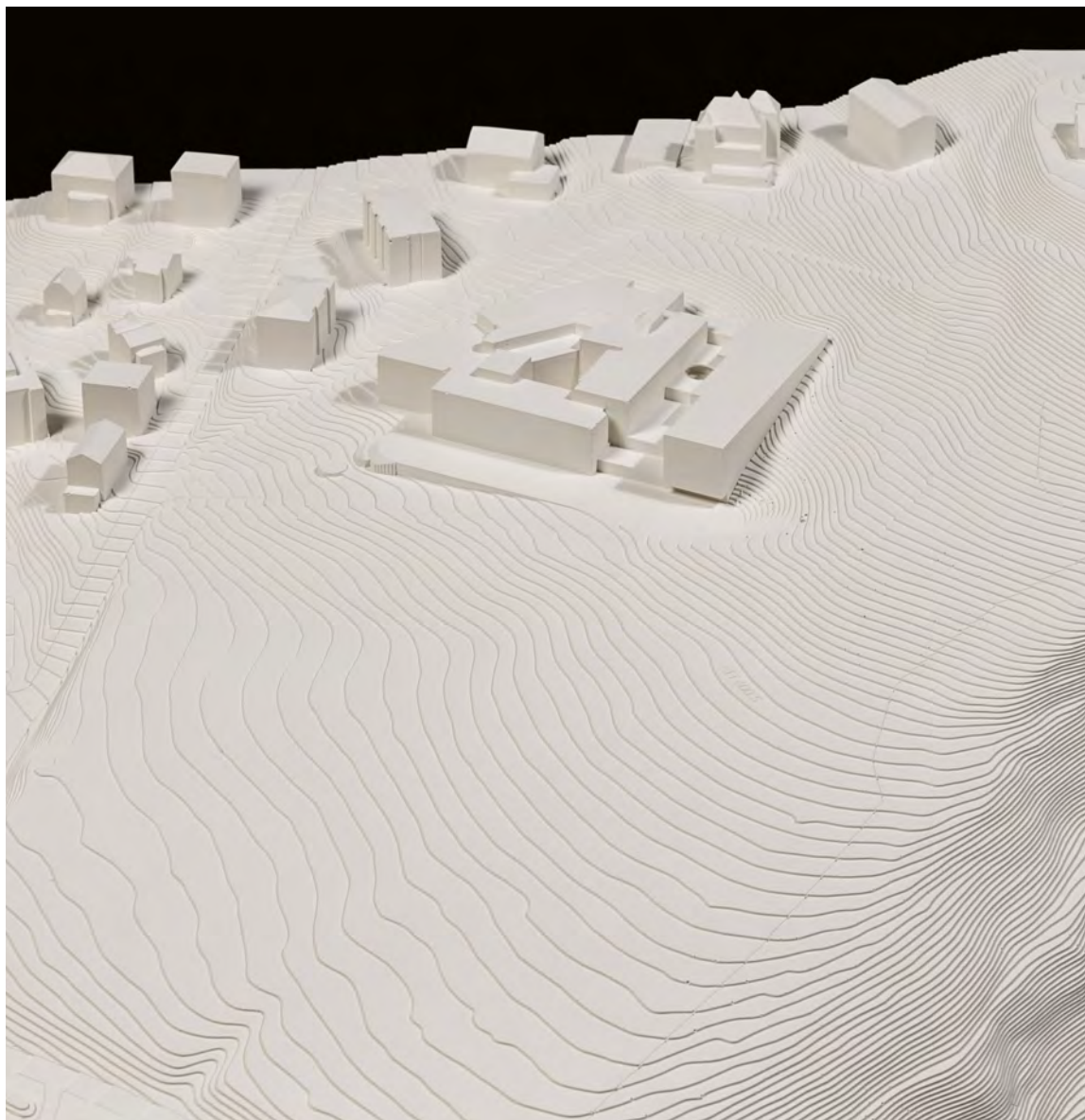


INGÉNIEUR E  
IFEC INGEGNERIA SA RIVERA  
HALIL OZBALABAN  
LUIGI VIGNOLA

ARCHITECTE PAYSAGISTE  
GHIGGI PAESAGGI LANDSCHAFT  
UND STÄDTEBAU GMBH ZURICH  
DOMINIQUE GHIGGI  
ALBERTO GRUMI

ACOUSTICIEN  
SPÉCIALISTE PHYSIQUE DU BÂTIMENT  
IFEC INGEGNERIA SA RIVERA  
RICCARDO ARLUNNO  
SERGIO TAMI

PROJETS PRIMÉS / 63





# 06. LES TERRASSES DE SAUVABELIN

Les terrasses de Sauvabelin - Extension du Tribunal Cantonal à l'Héritage, Lausanne



**1) Réorganisation spatiale**  
 On souhaite le faire, décaler le plan de la construction du bâtiment existant pour créer une cour intérieure. Cette cour intérieure est destinée à accueillir des terrasses et des espaces de détente.

**2) Les nouveaux volumes**  
 La cour est la clé de voûte de l'opération. Elle est entourée de nouveaux volumes qui s'inscrivent dans le tissu urbain existant. Ces volumes sont conçus pour maximiser l'usage des terrasses et offrir une expérience spatiale unique.

**3) La cour intérieure**  
 La cour est un élément central de l'opération. Elle est conçue pour être un espace de rencontre et de détente. Elle est entourée de volumes qui s'ouvrent vers elle, créant une atmosphère accueillante.

**4) Les nouvelles terrasses**  
 Les nouvelles terrasses sont un élément clé de l'opération. Elles sont conçues pour offrir une expérience spatiale unique et maximiser l'usage des espaces extérieurs.



**5) Les nouvelles terrasses**  
 Les nouvelles terrasses sont un élément clé de l'opération. Elles sont conçues pour offrir une expérience spatiale unique et maximiser l'usage des espaces extérieurs.

**6) Les nouveaux volumes**  
 Les nouveaux volumes sont un élément clé de l'opération. Ils sont conçus pour s'insérer dans le tissu urbain existant et maximiser l'usage des terrasses.

**7) La cour intérieure**  
 La cour intérieure est un élément central de l'opération. Elle est conçue pour être un espace de rencontre et de détente.

**8) Les nouvelles terrasses**  
 Les nouvelles terrasses sont un élément clé de l'opération. Elles sont conçues pour offrir une expérience spatiale unique et maximiser l'usage des espaces extérieurs.



**9) Les nouvelles terrasses**  
 Les nouvelles terrasses sont un élément clé de l'opération. Elles sont conçues pour offrir une expérience spatiale unique et maximiser l'usage des espaces extérieurs.

**10) Les nouveaux volumes**  
 Les nouveaux volumes sont un élément clé de l'opération. Ils sont conçus pour s'insérer dans le tissu urbain existant et maximiser l'usage des terrasses.

**11) La cour intérieure**  
 La cour intérieure est un élément central de l'opération. Elle est conçue pour être un espace de rencontre et de détente.

**12) Les nouvelles terrasses**  
 Les nouvelles terrasses sont un élément clé de l'opération. Elles sont conçues pour offrir une expérience spatiale unique et maximiser l'usage des espaces extérieurs.

Les terrasses de Sauvabelin - Extension du Tribunal Cantonal à l'Héritage, Lausanne



Les terrasses de Sauvabelin - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne

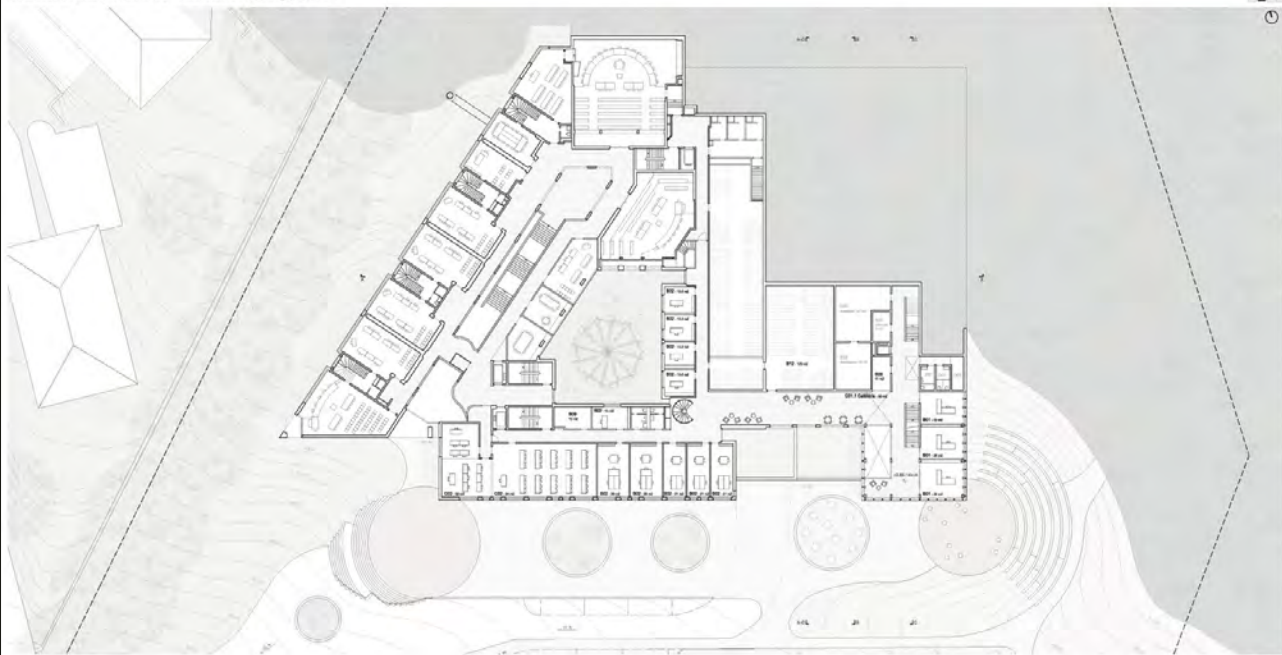


Plan de Site, 1:200



Élévation Nord-Ouest, 1:300

Les terrasses de Sauvabelin - Extension du Tribunal Cantonal à L'Hermitage, Lausanne



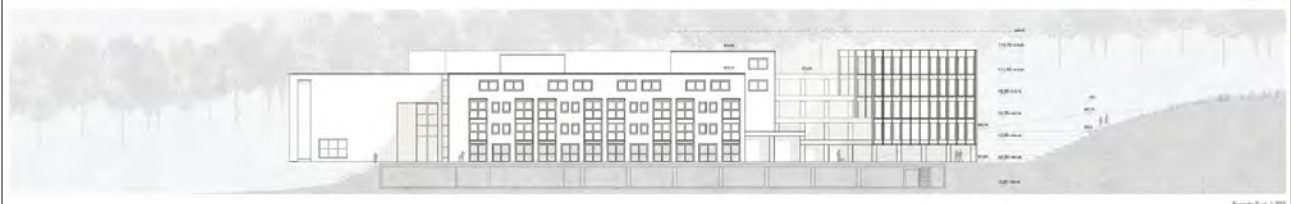
Plan de Site, 1:200



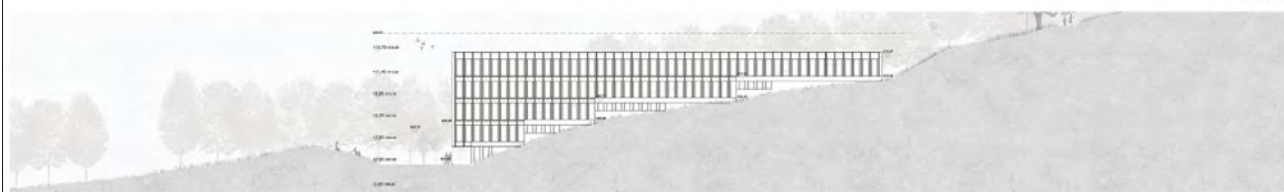
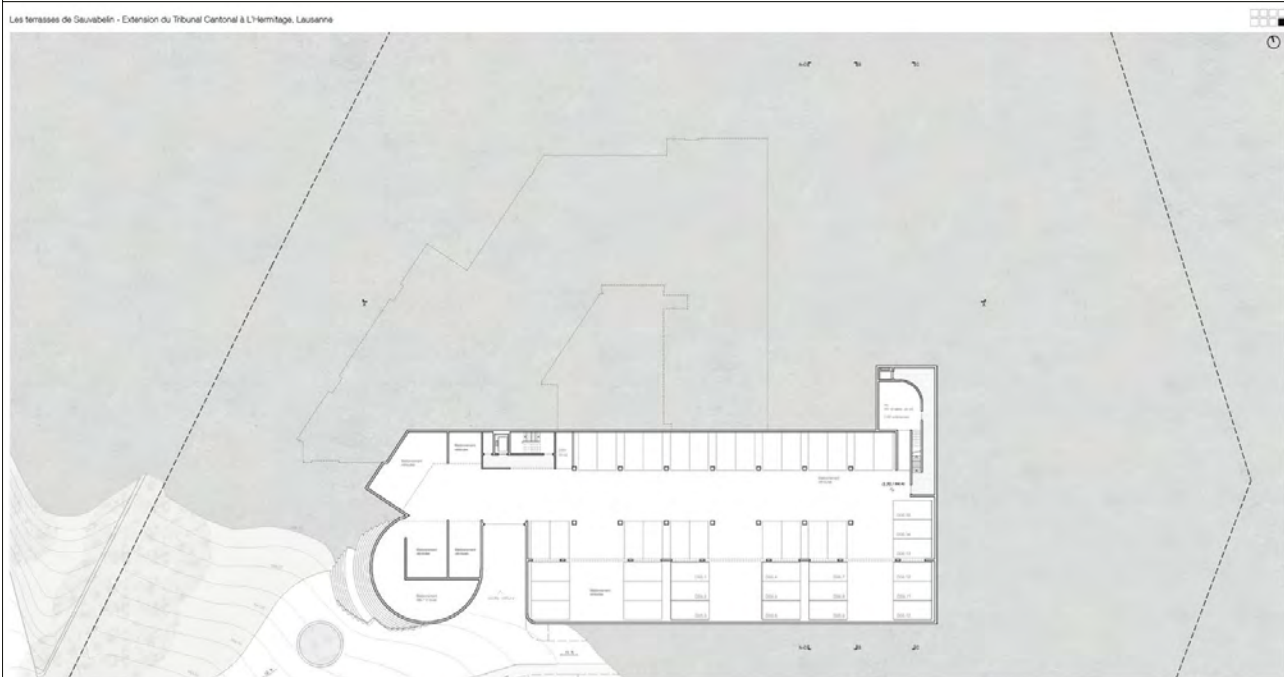
Élévation Nord, 1:300



06. LES TERRASSES  
DE SAUVABELIN









## 7. Présentation des projets non primés

### 01. +L

SERGIO SEBASTIAN FRANCO,  
SEBASTIAN ARQUITECTOS SLP SARAGOSSE /ESP  
MEYLAN INGÉNIEURS SA LAUSANNE  
SRG ENGINEERING INGÉNIEURS CONSEILS  
SCHERLER SA LE MONT-S/LAUSANNE  
DIEGO A. CARRIÓN LOBO ARCHITECTE LAUSANNE  
DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES  
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÄRL LAUSANNE

### 03. UN PARC À FABRIQUES

GRAF + ROUAULT ARCHITECTES SÄRL LAUSANNE  
BGI SA AIGLE  
CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LE MONT-S/LAUSANNE  
PERRIN & SPAETH  
BUREAU D'INGÉNIEURS-CONSEILS SA RENENS  
INTERVAL PAYSAGE SÄRL CHAVANNES-PRÈS-RENENS

### 04. KAMON

GNWA – GONZALO NERI & WECK  
ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH  
PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE  
MUTTONI ET FERNANDEZ,  
INGÉNIEURS CONSEILS SA ECUBLENS  
OLIVIER ZAHN & ASSOCIÉS SÄRL CRISSIER  
L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE  
SRG ENGINEERING SCHUMACHER & CHINGS  
INGÉNIEURS SA LE MONT-S/LAUSANNE  
ATELIER PLUM / SAMUEL ENJOLRAS MEYRIN

### 05. SYMÉTRIES ASYMÉTRIQUES

JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA MADRID /ESP  
LURATI MUTTONI PARTNER SA MENDRISIO  
FHECOR, INGENIEROS CONSULTORES MADRID /ESP  
TECNOPROGETTI SA CAMORINO  
CDL STUDIO RODEL + SÁNCHEZ GARCÍA  
ARCHITETTI SAGL LUGANO  
RÉMI DUFAY GENÈVE

### 07. BELVEDERE

GARCÉS – DE SETA – BONET  
ARCHITECTES SLP BARCELONE /ESP  
LE COLLECTIF SÄRL CAROUGE  
WEINMANN-ÉNERGIES SA ECHALLENS  
PAYSAGE N'CO SÄRL GENÈVE  
BATJ SA GENÈVE  
CR CONSEILS SÄRL ORON-LA-VILLE  
THIERRY ASA KUPFERSCHMID (ARTISTE)

### 08. UN SIGNAL EN TRANSPARENCE

FILIPPINI ARCHITECTURE & PATRIMOINE PARIS /FRA  
SBING SA GENÈVE  
AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE  
ATELIER PHUSIS, PAYSAGISTES PARIS /FRA

### 09. LE TEMPS D'UNE PAUSE

DMA ARCHITECTURES SÄRL PLAN-LES-OUATES  
ERBEIA INGÉNIEURIE CIVILE SA CAROUGE  
HIRT INGÉNIEURS & ASSOCIÉS SA CAROUGE  
ROSSETTI INGÉNIEURS CONSEILS CAROUGE  
CEDIS VEYRIER  
ATELIER ANNE GARDONI LYON

### 10. 737-536-737

COLOMBO + CASIRAGHI ARCHITETTI SA LUGANO  
MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA LOCARNO  
VISANI RUSCONI TALLERI SA TAVERNE  
NEULAND ARCHITEKTURLANDSCHAFT GMBH ZÜRICH  
ELETTROCONSULENZE SOLCÀ SA MENDRISIO  
ING. ANDREA ROSCETTI LUGANO

### 11. CÔTÉ COURS - CÔTÉ JARDIN

GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA SIERRE  
INGENI SA LAUSANNE  
WEINMANN-ÉNERGIES SA ECHALLENS  
WEBER + BRÖNNIMANN SA BERNE  
LAMI SA MARTIGNY

### 12. HEY JUGE

DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE  
ET D'URBANISME SÄRL YVERDON-LES-BAINS  
INGPHI SA LAUSANNE  
TP SA PLANIFICATIONS TECHNIQUES NEUCHÂTEL  
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX  
PROFIL PAYSAGE SÄRL YVERDON-LES-BAINS  
ESTIA SA LAUSANNE

### 17. PACTE

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÄRL LAUSANNE  
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER  
WEINMANN-ÉNERGIES SA ECHALLENS  
CICÉ SÄRL VEVEY  
W+S LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG SOLEURE

### 19. PROCESS

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS GENÈVE  
EDMS SA PETIT-LANCY  
AMSTEIN + WALTHERT SA GENÈVE  
L'ATELIER DU PAYSAGE SÄRL LAUSANNE

### 20. METIS-THEMIS

G.M. ARCHITECTES ASSOCIÉS SA GENÈVE  
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA CAROUGE  
SB TECHNIQUE SBT SA GENÈVE  
RHÔNE ELECTRA ENGINEERING SA GENÈVE  
RYSERECO SÄRL GRAND-LANCY  
ERIK DHONT SPRL BRUXELLES /BEL

### 22. UNE MAISON - UN PALAIS

TUÑÓN & RUCKSTUHL  
ARCHITEKTEN GMBH RÜSCHLIKON  
PIRMIN JUNG SCHWEIZ AG RAIN  
DR. DEURING + OEHNINGER AG WINTERTHUR  
AMSTEIN + WALTHERT AG ZÜRICH  
SCHLÄPFER CARSTENSEN  
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH  
TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART /DE

### 23. STATERA

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA GENÈVE  
INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO  
SB TECHNIQUE SBT SA GENÈVE  
DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA PLAN-LES-OUATES  
OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES  
ASSOCIÉS SÄRL CAROUGE

### 24. VERS LE PAYSAGE

GUILLERMO VAZQUEZ CONSUEGRA  
ARQUITECTO SEVILLE /ESP  
FRAR FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES SA LAUSANNE  
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE  
ARQUITECTURA AGRONOMIA BARCELONE /ESP

### 25. UN POINT, C'EST TOUT!

OMAR TRINCA ARCHITECTE EPF SIA LAUSANNE  
BOIS INITIAL SA MORGES  
ACE'TECH SÄRL VUIBROYE  
H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA SAVIGNY  
L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE  
ARCHITECTES PAYSAGISTES SÄRL VUISSENS

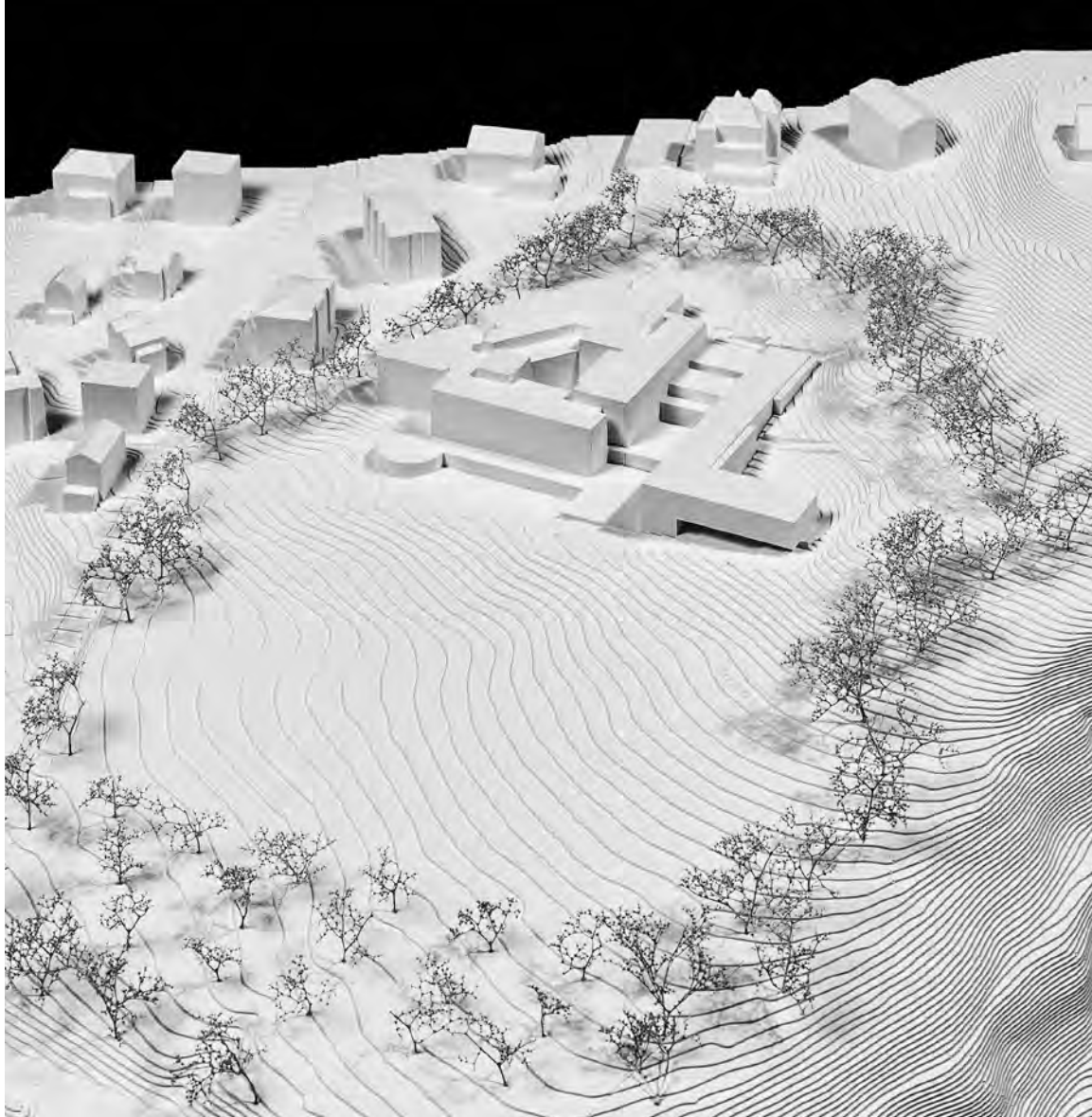
### 26. GALERIE

ESTAR ARQUITECTOS SLP  
ST-JACQUES DE COMPOSTELLE /ESP  
ESM INGÉNIEURIE SA GENÈVE  
ECO-BUILDING CONCEPT SÄRL GENÈVE  
BUCLIN INGÉNIEURS-CONSEILS SA PETIT-LANCY  
ESTIA SA LAUSANNE



-----  
**ARCHITECTES**  
**SERGIO SEBASTIAN FRANCO,**  
**SEBASTIAN ARQUITECTOS SLP**  
FERNANDO DE ANTEQUERA 2 CHALET B  
50006 SARAGOSSE /ESP

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**MEYLAN INGÉNIEURS SA**  
AVENUE DE TIVOLI 60  
1007 LAUSANNE

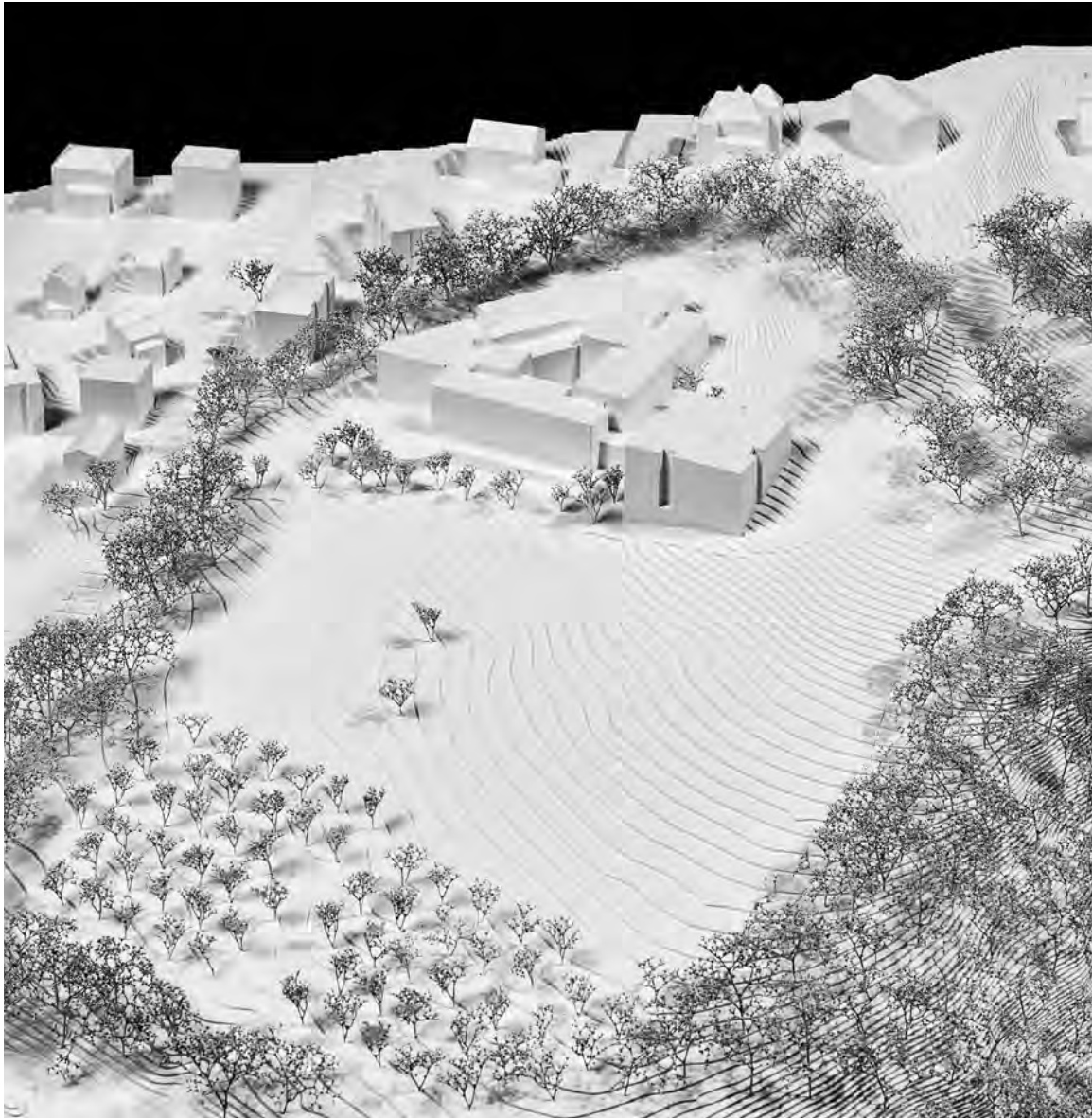


### 03. UN PARC À FABRIQUES

**ARCHITECTES**  
**GRAF + ROUAULT ARCHITECTES SÀRL**  
RUE DES TERREAUX 20  
1003 LAUSANNE

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**BGI SA**  
AVENUE DU CLOÎTRE 3  
1860 AIGLE

PROJETS NON PRIMÉS / 71





## 04. KAMON

-----  
**ARCHITECTES**  
**GNWA – GONZALO NERI & WECK**  
**ARCHITEKTEN GMBH**  
ZWEIERSTRASSE 129  
8003 ZÜRICH  
**PRAGMA PARTENAIRES SA**  
AVENUE DE COUR 135  
1007 LAUSANNE

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**MUTTONI ET FERNANDEZ,**  
**INGÉNIEURS CONSEILS SA**  
ROUTE DU BOIS 17  
1024 ECUBLENS



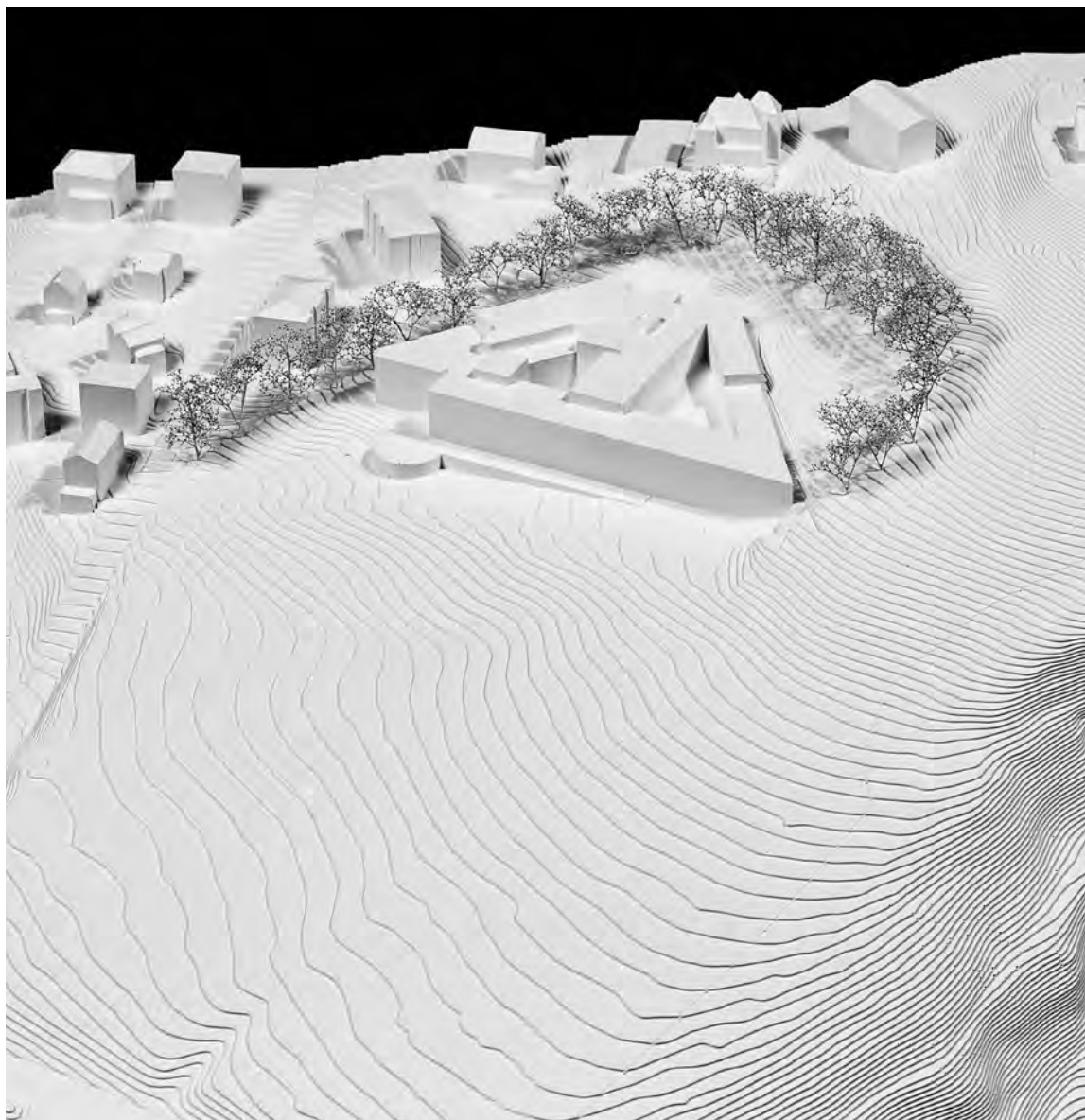


**05. SYMETRIES  
ASYMETRIQUES**

**ARCHITECTES**  
**JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA**  
PRINCESA 27, 15º, PORT 3  
28008 MADRID /ESP

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**LURATI MUTTONI PARTNER SA**  
VIA MOREE 3  
6850 MENDRISIO  
**FHECOR, INGENIEROS CONSULTORES**  
BARQUILLO 23, 2º  
28004 MADRID /ESP

PROJETS NON PRIMÉS / 73



## 07. BELVEDERE

ARCHITECTES  
GARCÉS - DE SETA - BONET  
ARQUITECTES SLP  
CARRER D'EN QUINTANA 4  
08002 BARCELONE /ESP

INGÉNIEUR CIVIL  
LE COLLECTIF SÀRL  
CLOS DE LA FONDERIE 4  
1227 CAROUGE

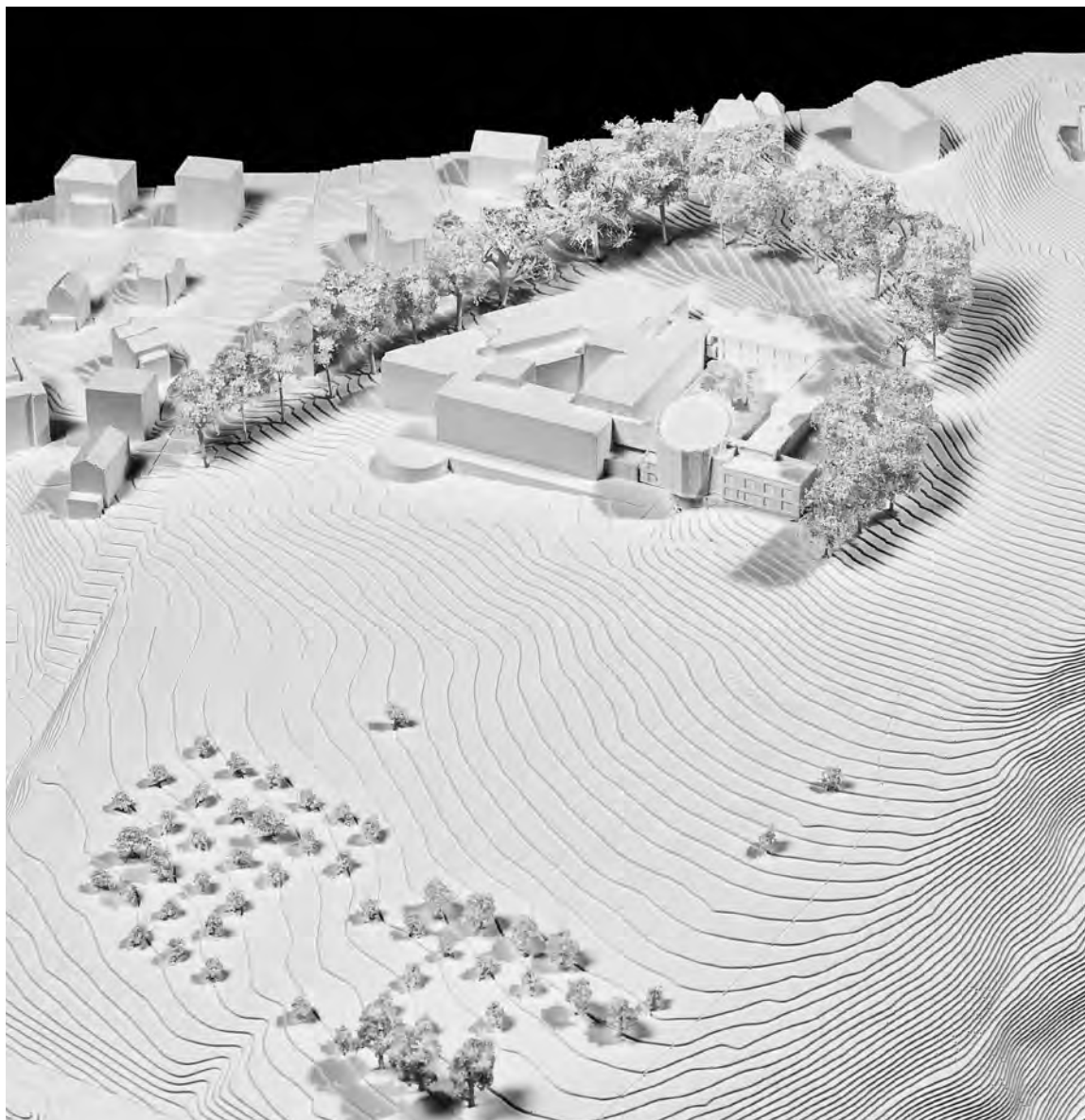


**08. UN SIGNAL  
EN TRANSPARENCE**

**ARCHITECTES**  
**FILIPPINI ARCHITECTURE & PATRIMOINE**  
29 RUE DES TROIS BORNES  
75011 PARIS /FRA

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**SBING SA**  
RUE JOSEPH-GIRARD 18  
1227 GENÈVE

PROJETS NON PRIMÉS / 75



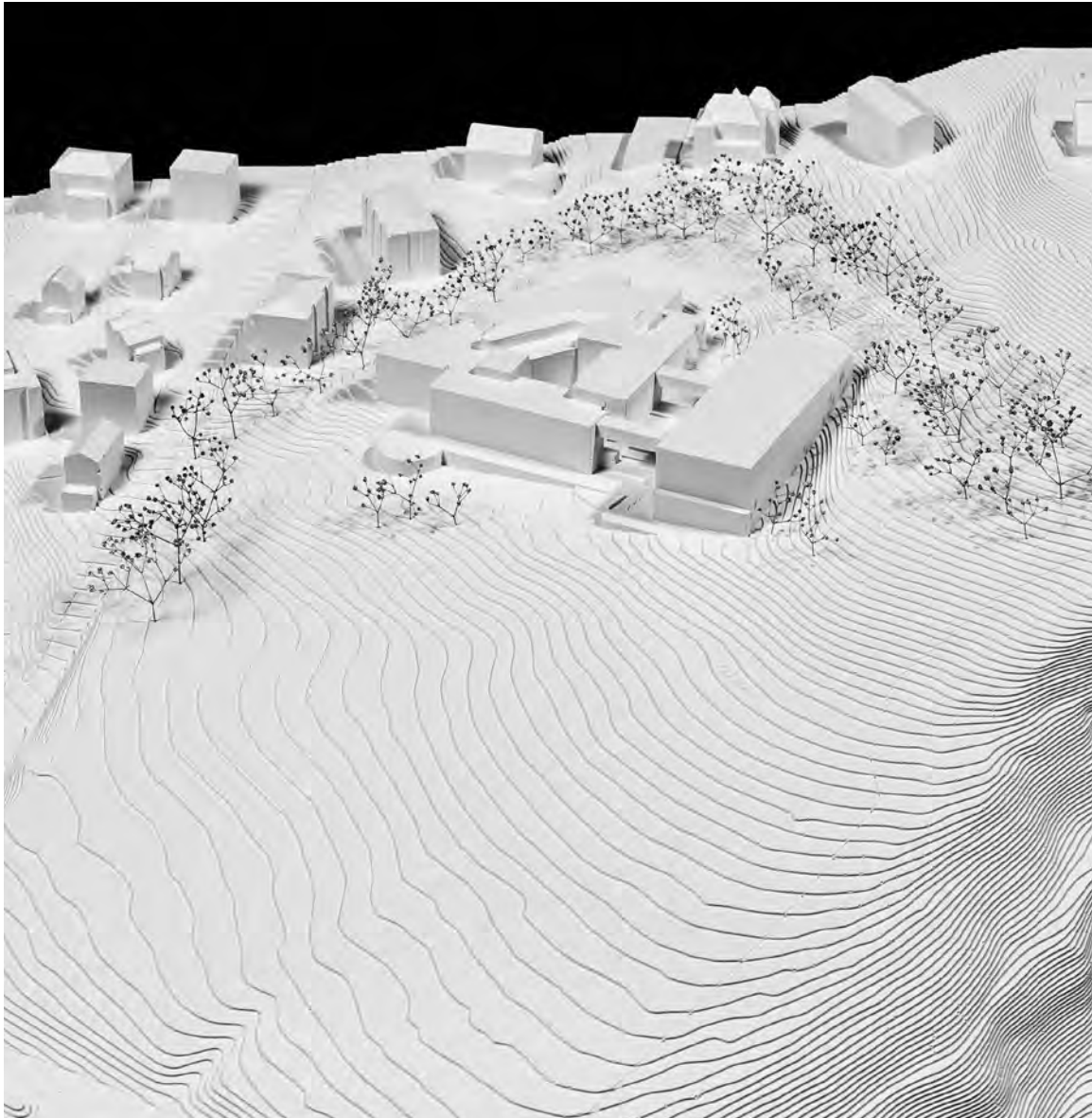


## 09. LE TEMPS D'UNE PAUSE

ARCHITECTES  
DMA ARCHITECTURES SÀRL  
ROUTE DE SAINT-JULIEN 129  
1228 PLAN-LES-OUATES

INGÉNIEUR CIVIL  
ERBEIA INGÉNIERIE CIVILE SA  
RUE VAUTIER 3  
1227 CAROUGE







11. CÔTÉ COURS  
CÔTÉ JARDIN

ARCHITECTES  
GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA  
PLACE DE LA GARE 10  
3960 SIERRE

INGÉNIEUR CIVIL  
INGENI SA  
RUE DU JURA 9  
1004 LAUSANNE





**ARCHITECTES**  
DOLCI ARCHITECTES  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
ET D'URBANISME SÀRL  
RUE DES PÊCHEURS 8  
1400 YVERDON-LES-BAINS

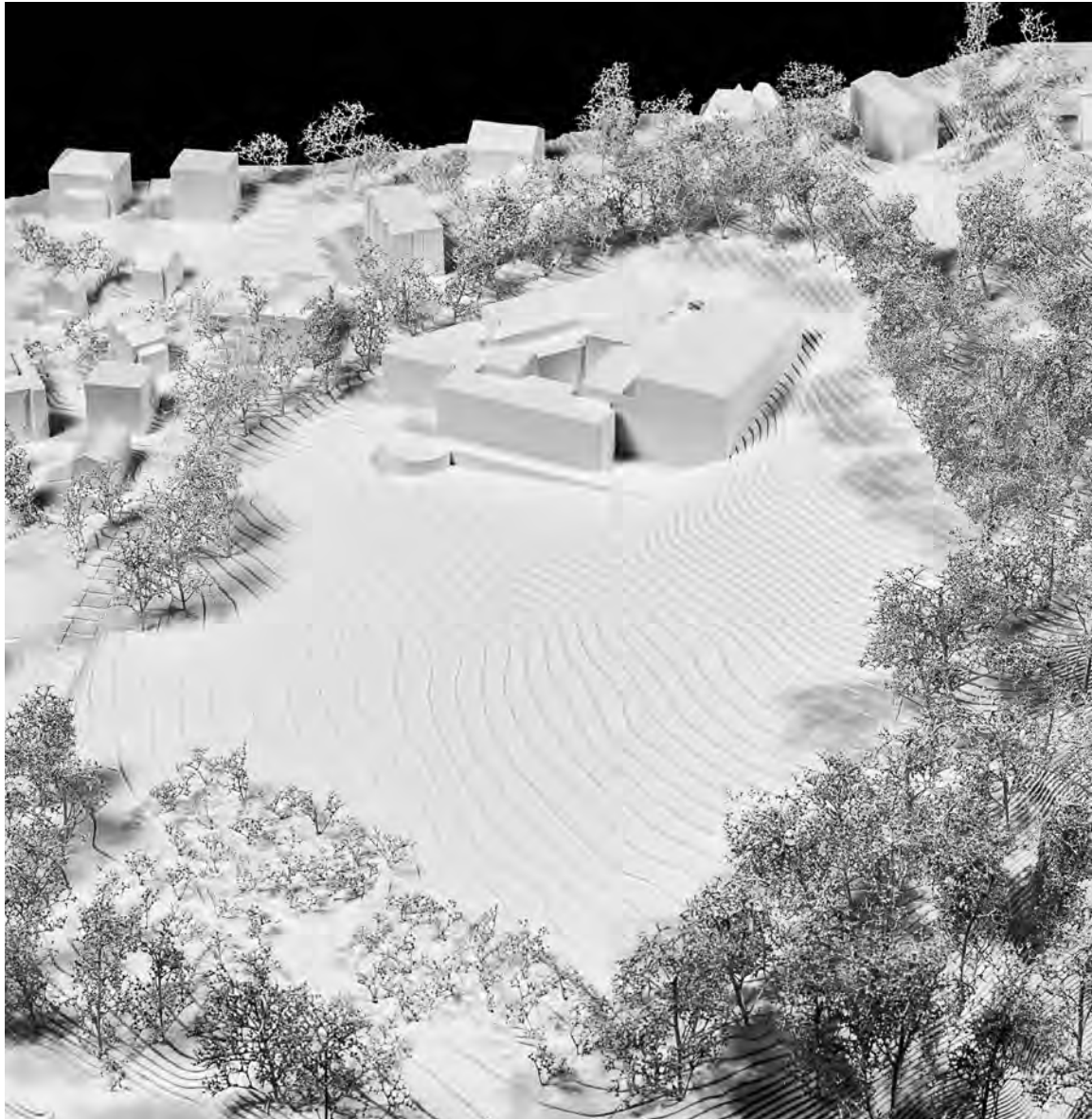
**INGÉNIEUR CIVIL**  
INGPHI SA  
RUE CENTRALE 9BIS  
1003 LAUSANNE



## 17. PACTE

ARCHITECTES  
BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL  
AVENUE MARC-DUFOUR 5  
1007 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL  
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA  
RUE DU CENTRE 16  
1023 CRISSIER





ARCHITECTES  
PIERRE-ALAIN DUPRAZ  
ARCHITECTE ETS FAS  
RUE DES CORDIERS 5  
1207 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL  
EDMS SA  
CHEMIN DES POTEAUX 10  
1213 PETIT-LANCY

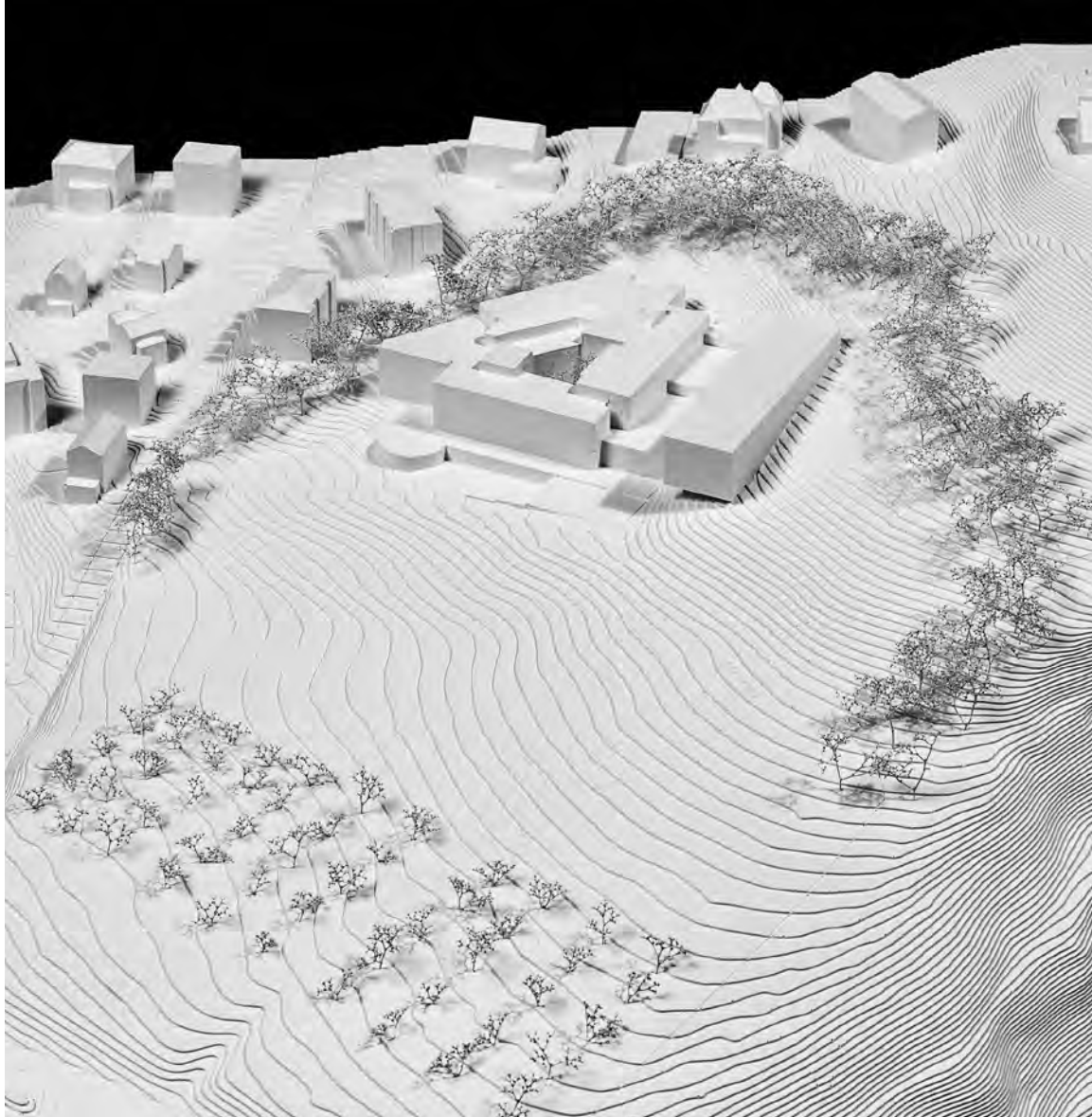




## 20. METIS-THEMIS

ARCHITECTES  
G.M. ARCHITECTES ASSOCIÉS SA  
PLACE DE JARGONNANT 5  
1207 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL  
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA  
RUE DES HORLOGERS 4  
1227 CAROUGE

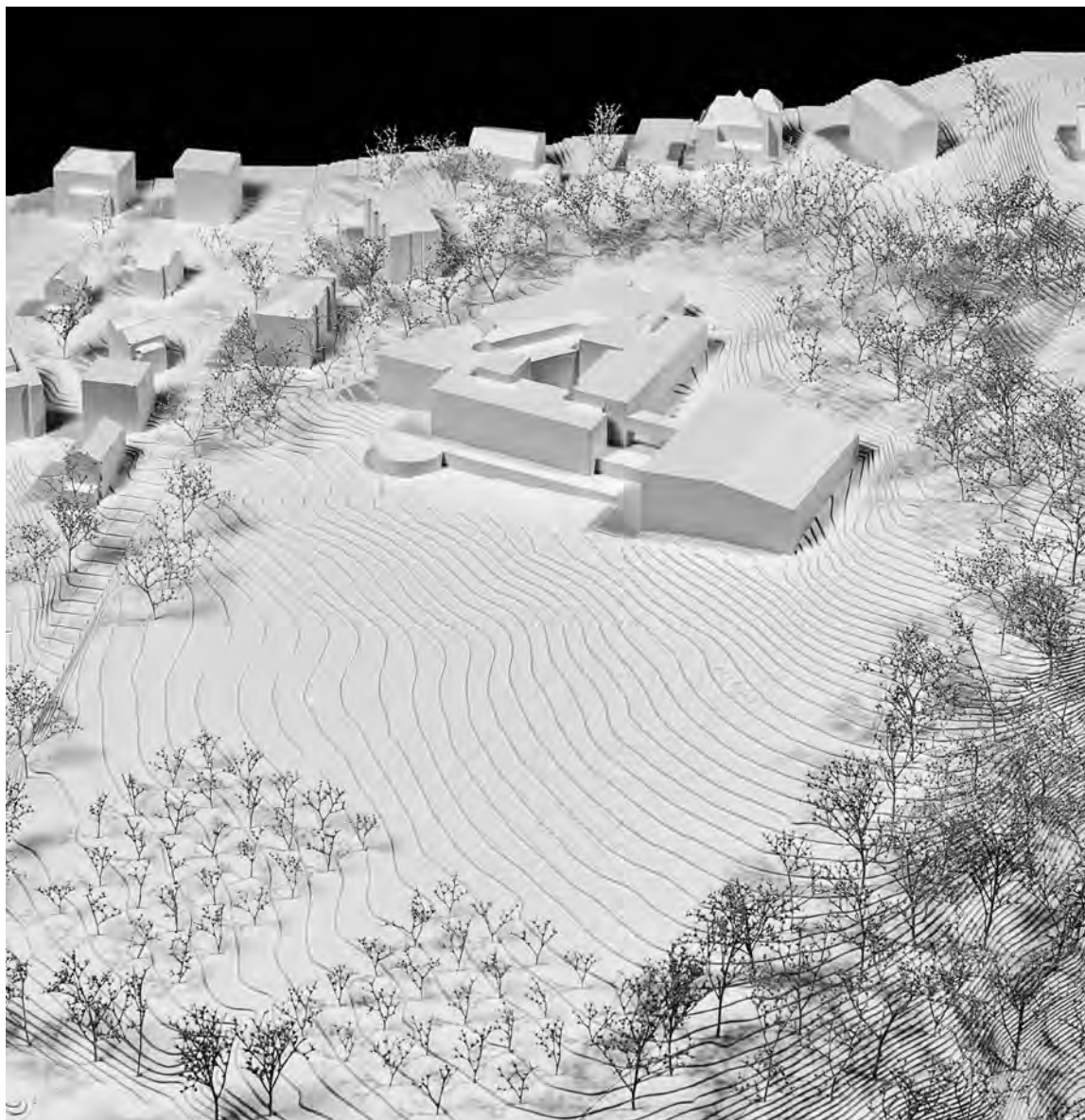


**22. UNE MAISON  
UN PALAIS**

**ARCHITECTES**  
**TUÑÓN & RUCKSTUHL**  
**ARCHITEKTEN GMBH**  
SEESTRASSE 86  
8803 RÜSCHLIKON

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**PIRMIN JUNG SCHWEIZ AG**  
GROSSWEID 4  
6026 RAIN  
**DR. DEURING + OEHNINGER AG**  
RÖMERSTRASSE 21  
8401 WINTERTHUR

PROJETS NON PRIMÉS / 83





## 23. STATERA

ARCHITECTES  
MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA  
RUE DU MÔLE 38 BIS  
1201 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL  
INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL  
VIA PICO 29  
6900 LUGANO





ARCHITECTES  
GUILLERMO VAZQUEZ CONSUEGRA  
ARQUITECTO  
CALLE DOS DE MAYO 6, 41001 SEVILLE /ESP  
FRAR FREI REZAKHANLOU  
ARCHITECTES SA  
AVENUE MON-REPOS 8, 1005 LAUSANNE

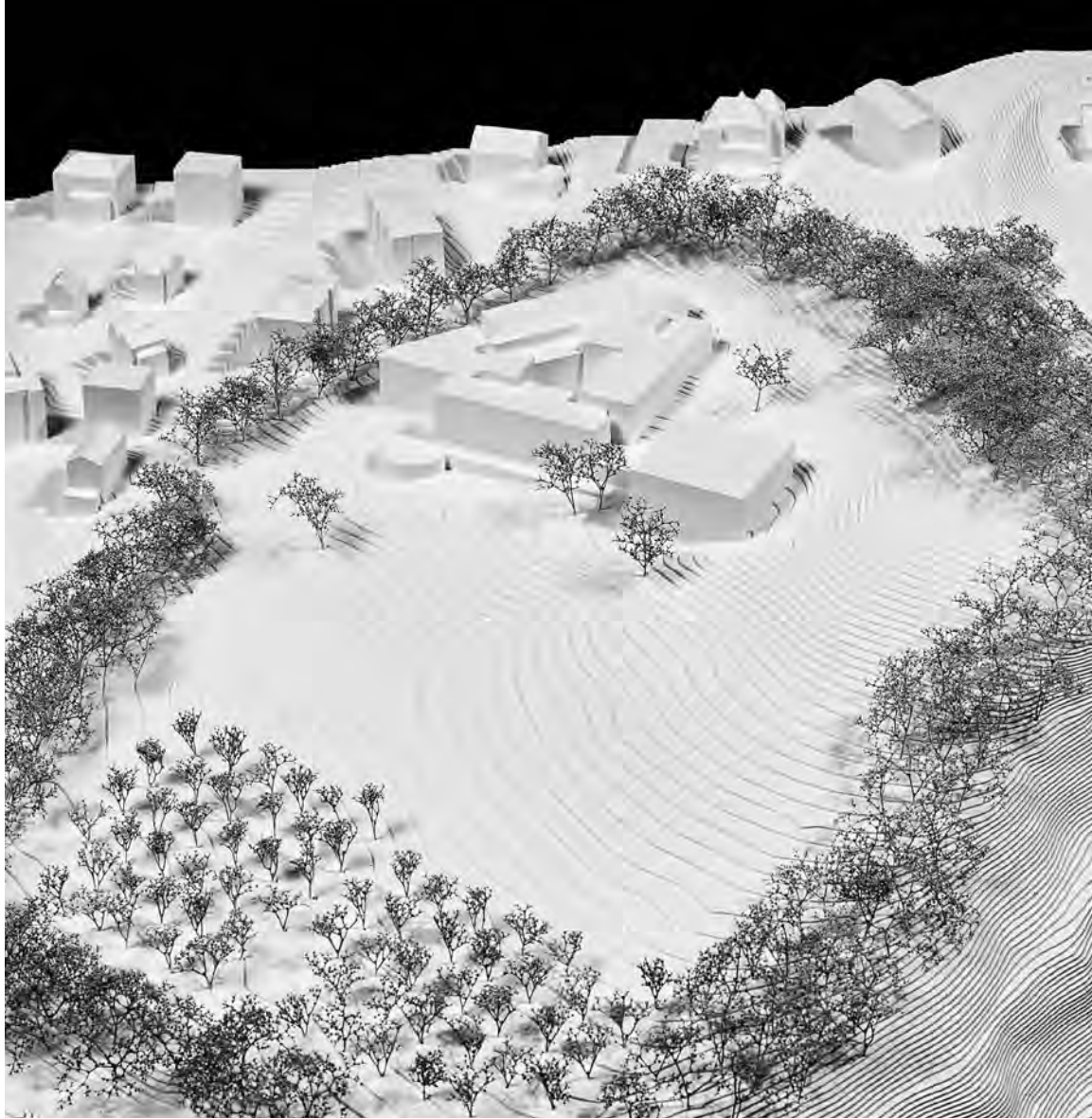
INGÉNIEUR CIVIL  
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA  
AVENUE DE COUR 61  
1007 LAUSANNE



**25. UN POINT, C'EST TOUT!**

**ARCHITECTES**  
**OMAR TRINCA ARCHITECTE EPF SIA**  
RUE ENNING 8  
1003 LAUSANNE

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**BOIS INITIAL SA**  
RUE CENTRALE 21  
1110 MORGES





ARCHITECTES

ESTAR ARQUITECTOS SLP

RUA DO CARDEAL PAYA 18

15703 ST-JACQUES DE COMPOSTELLE /ESP

INGÉNIEUR CIVIL

ESM INGÉNIERIE SA

RUE VIOLLIER 8

1207 GENÈVE





## 7. Liste des participants

---

### 01. +L p.70

**SERGIO SEBASTIAN FRANCO,**  
**SEBASTIAN ARQUITECTOS SLP** SARAGOSSE /ESP

SERGIO SEBASTIAN FRANCO

LUIS FRANCO LAHOZ

MARIANO PEMÁN GAVIN

ALEJANDRO ALDA GARDA

FRANCISCO FES

PABLO SEBASTIAN FRANCO

VALERIA GASPARINI

**MEYLAN INGÉNIEURS SA** LAUSANNE

IVAN GREGORIN

LAURENT MÉTRAILLER

PIERRIK SCHOPFER

SEBASTIAN DI PASCUA

ANDREW GROFF

LORIS LIAUDAT

ROMAIN REGAMEY

AGUSTIN PEREZ

**SRG ENGINEERING INGÉNIEURS CONSEILS**

**SCHERLER SA** LE MONT-S/LAUSANNE

PATRICE STEINER

CARMELO ARCORIA

MICHAEL ZGRAGGEN

FRÉDÉRIC HENNY

YANN BURKHARD

JONATHAN STEINER

MAXIME VAUCHER

RAUL LEIVA

BRUNO DOS SANTOS

ALAIN VAGO

**DIEGO A. CARRIÓN LOBO ARCHITECTE** LAUSANNE

DIEGO A. CARRIÓN LOBO

**DUO ARCHITECTES PAYSAGISTES**

**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN SÄRL** LAUSANNE

AURÉLIE BATTAL

SANDRA KIESCHNIK

### 02. VOIR ET S'ASSEOIR p.20

**BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN AG** ZURICH

RALPH BLÄTTLER

GILLES DAFFLON

BASTIEN GUY

NOÉMIE RESBEUT

NAOMI GUASTINI

VISUALISATION :

NIGHTNURSE IMAGES GMBH

**B. OTT ET C. ULDRY SÄRL** THÛNEX

CLAUDE ULDRY

**AMSTEIN + WALTHERT SA** GENÈVE

SEBASTIEN BARNET

FRANÇOIS-XAVIER ZIMMERMANN

JULIEN CAMUS

MARTIN PYTHON

VINCENT MEZIN

**BISCHOFF LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH** BADEN

FLORIAN BISCHOFF

### 03. UN PARC À FABRIQUES p.71

**GRAF + ROUAULT ARCHITECTES SÄRL** LAUSANNE

PIERRE ROUAULT

DIANA BOGDAN

**BGI SA** AIGLE

DOMINIQUE GÉHIN

JÖRG MEYER

**CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA** LE MONT-S/LAUSANNE

ANDRÉ DA CUNHIA

PHILIPPE BOULAZ

**PERRIN & SPAETH**

**BUREAU D'INGÉNIEURS-CONSEILS SA** RENENS

CHRISTIAN ANZILE

MICHEL MARVILLE

**INTERVAL PAYSAGE SÄRL** CHAVANNES-PRÈS-RENENS

AGATHE CAVIALE

### 04. KAMON p.72

**GNWA – GONZALO NERI & WECK ARCH. GMBH** ZURICH

CRISTINA GONZALO

MARCO NERI

MARKUS WECK

LAURA SANCHIS

MARINA ESGUERRA LAUDO

YASHA REY-IVAN

VISUALISATION :

BLOOMIMAGES

**PRAGMA PARTENAIRES SA** LAUSANNE

THIERRY JUILLERAT

PRISCILLA TROPIN

**MUTTONI ET FERNANDEZ,**

**INGÉNIEURS CONSEILS SA** ECUBLENS

MIGUEL FERNANDEZ RUIZ

**OLIVIER ZAHN & ASSOCIÉS SÄRL** CRISSIER

JEAN-BAPTISTE DEMOLDER

QUENTIN RIMET

**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA** ORBE

FRANÇOIS ANDREY

NICOLAS RICHARD

MARKO SOLDAT

RAPHAËL THONNEY

**SRG ENGINEERING SCHUMACHER & CHINGS**

**INGÉNIEURS SA** LE MONT-S/LAUSANNE

FRÉDÉRIC HENNY

MAXIME VAUCHER

TONY THÉODOLOZ

**ATELIER PLUM / SAMUEL ENJOLRAS** MEYRIN

SAMUEL ENJOLRAS

### 05. SYMÉTRIES ASYMÉTRIQUES p.73

**JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA** MADRID /ESP

JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA

MARILO SÁNCHEZ

NOÉMIE ALI

GAETANO BOCCIA

LUCY BRAUNSTEIN

DAVID CARRASCO

ILEANA CRIM

CRISTINA LORENZO

ADRIAN PATERNO

SOFÍA ROMEO

**LURATI MUTTONI PARTNER SA** MENDRISIO

FRANCO LURATI

LIVIO MUTTONI

MIRKO REZZONICO

MASSIMO BERTELOTTI

PAOLO TROLESE

**FHECOR, INGENIEROS CONSULTORES** MADRID /ESP

MIGUEL GÓMEZ NAVARRO

JOSÉ REMO MARTIN

HUGO CORRES PEIRETTI

EDUARDO ROMERO REY

PAOLO TROLESE

EDUARDO BRAVO NOTARIO

**TECNOPROGETTI SA** CAMORINO

ACHILLE MAURI

SAMUELE ROSSI

MATTEO BUZZI

GUIDO COMPERTI

Y PHONG TRAN

LUCA MAIOCCHI

LORENZO NARDI

LORENA MORSELLI

STEFAN GIGIC

KEVIN FONTANA

MARZIO LUVINI

STEFANO ZANINI

LORENZO MARCHETTI

MIRKO DI BARTOLO

**CDL STUDIO RODEL + SÁNCHEZ GARCÍA**

**ARCHITETTI SAGL** LUGANO

HEINER RODEL

**RÉMI DUFAY** GENÈVE

RÉMI DUFAY

### 06. LES TERRASSES DE SAUVABELIN p.62

**DFDC SAGL** LUGANO

DARIO FRANCHINI

DIEGO CALDERON

PAOLO CRIPPA

**MORRIS+COMPANY LTD** LONDON /UK

JOE MORRIS

DAVID STORRING

MATT FALLOWFIELD-COOPER

SOPHIE PERCIVAL

**WMM INGENIEURE AG** MÜNCHENSTEIN

GILBERT SANTINI

JAVIER ASENSIO

**IFEC INGENIERIA SA** RIVERA

ALESSANDRO TAMI

THOMAS LASIKOWSKI

HALIL OZBALABAN

LUIGI VIGNOLA

RICCARDO ARLUNNO

SERGIO TAMI

**GHIGGI PAESAGGI,**

**LANDSCHAFT UND STÄDTESBAU GMBH** ZURICH

DOMINIQUE GHIGGI

ALBERTO GRUMI

**AF TOSCANO SA** RIVERA

CLAUDIO FERRO

LUANA LAMPIS

### 07. BELVEDERE p.74

**GARCÉS – DE SETA – BONET**

**ARQUITECTES SLP** BARCELONE /ESP

JORDI GARCÉS

DARIA DE SETA

ANNA BONET

**LE COLLECTIF SÄRL** CAROUGE

JOHN MAGNIN

JEAN-MARC NUSBAUMER

GIANCARLO PALUMBO

JULES GOY

**WEINMANN-ÉNERGIES SA** ECHALLENS

ENRIQUE ZURITA

**PAYSAGE N'CO SÄRL** GENÈVE

VALÉRIE HOFFMEYER

ARNAUD GIL

DELPHINE LEFEBVRE

HUGUES LEPESANT

CAROLE LESIGNE

CELINDA JOSS

**BATJ SA** GENÈVE

THOMAS JUGUIN

**CR CONSEILS SÄRL** ORON-LA-VILLE

CHRISTOPHE REBETEZ

**KUPFERSCHMID** (ARTISTE)

THIERRY ASA KUPFERSCHMID

**08. UN SIGNAL EN TRANSPARENCE**

p.75

**FILIPPINI ARCHITECTURE & PATRIMOINE** PARIS /FRA

RENATO FILIPPINI  
ROBERTA ESPOSITO  
AZIZA HARRAR  
ALEKSANDRA FURTAK  
JÉRÉMIE WAWSZCZYK

**SBING SA** GENÈVE  
SILVIO BARTOLINI  
SIMON DUPASQUIER  
NICOLAS THÉVOZ  
STEN RETTBY  
ANTHONY DEVEAUX  
XAVIER GERARD  
JEREMY RAPHEL

**AMSTEIN + WALTHERT SA** LAUSANNE

MAI THAI  
CLAUDE BALDACCI  
MICKAËL PAYEN  
PERLA COLAMESTA

**ATELIER PHUSIS, PAYSAGISTES** PARIS /FRA

MARC CLARAMUNT  
JEAN-YVES DAVILLERS  
VANESSA VILLENEUVE

**09. LE TEMPS D'UNE PAUSE**

p.76

**DMA ARCHITECTURES SÀRL** PLAN-LES-OUATES

PHILIPPE DESPRÉS  
SOPHIE LOVEIRY  
PASCAL SIEFFERT  
GUILLAUME CHARNAY

**ERBEIA INGÉNIEURIE CIVILE SA** CAROUGE

BASTIEN PELLODI  
JOCELYN SUBIT  
QUENTIN PRÉVOST

**HIRT INGÉNIEURS & ASSOCIÉS SA** CAROUGE

JEAN-MARC ENGGIST  
RENATO DA COSTA

**ROSSETTI INGÉNIEURS CONSEILS** CAROUGE

ENRICO ROSSETTI  
PIERRE JELK  
SÉBASTIEN SAGE  
SERGIO ROSSETTI

**CEDIS** VEYRIER

GUY LAVOREL

**ATELIER ANNE GARDONI** LYON

ANNE GARDONI  
RENAUD DUCHER

**10. 737-536-737**

p.77

**COLOMBO + CASIRAGHI ARCHITETTI SA** LUGANO

ANDREA CASIRAGHI  
FEDERICA COLOMBO  
SIMONA MAGNANI  
SILVIA COMI  
GIACOMO PETENATTI

VISUALISATION:  
MATTEO VENEZIAN

**MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA** LOCARNO

MARIO MONOTTI  
TANJA MONOTTI  
EMILIANO LUMINATI  
DAVIDE BERNASCONI  
SAMUELE SCOLARI  
RAFFAELLO ROTHEN  
LUDOVICO ROTHEN

**VISANI RUSCONI TALLERI SA** TAVERNE

ANDREA RUSCONI  
STEFANO CASU  
MICHELE MATTAI DEL MORO  
MICHELE MARCACCI  
EUFRASIA COVIELLO

SALIMA ZAIM

**NEULAND ARCHITEKTURLANDSCHAFT GMBH** ZURICH

MARIA VINE  
SANDRA KNÖRR-ALBERT  
KAROLINA SPRIESSLER

**ELETTROCONSULENZE SOLCÀ SA** MENDRISIO

DARIO MENABALLI  
FEDERICO CASTELLI  
ESTEBAN PÉREZ REY  
GABRIELE FRANCHI  
ULIANA GARCIA

**ING. ANDREA ROSCETTI** LUGANO

ANDREA ROSCETTI

**11. CÔTÉ COURS - CÔTÉ JARDIN**

p.78

**GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA** SIERRE

JEAN GÉRARD GIORLA  
MONA TRAUTMANN  
LAURENS DEKEYSER

BLANDINE MENOUD

MANUEL RODRIGUEZ MONEDERO

**INGENI SA** LAUSANNE

MARCO BOSSO  
MICHEL PORCELLI

ALIX TROILLET

**WEINMANN-ÉNERGIES SA** ECHALLENS

ENRIQUE ZURITA  
PHILIPPE WEBER

**WEBER + BRÖNNIMANN SA** BERNE

PASCAL WEBER  
JAN KLEIN

**LAMI SA** MARTIGNY

OLIVIER CARRON  
JÁIRO CAPON

**12. HEY JUGE**

p.79

**DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE****ET D'URBANISME SÀRL** YVERDON-LES-BAINS

SANDRO PACIFICO  
JEAN-FRANÇOIS LOUP  
ALBERTO VERDE  
ROLAN MONTRONE

ELENA MAJORANA

ARTHUR MASURE

**INGPHI SA** LAUSANNE

PHILIPPE MENÉTRY

**TP SA PLANIFICATIONS TECHNIQUES** NEUCHÂTEL

YANN MEYER

STEFANO CARISSIMI

CÉDRIC SENN

FRANCESCO VITTI

GZIM SALIU

SARINA VARETTA

**BETELEC SA** VILLARS-STE-CROIX

CHRISTOPHE BERTSCHY

MARCO SAVONS

PHILIPPE PFISTER

YANN CONTAT

NICOLAS BOILLAT

GUILLAUME THOUVENIN

VINCENT DAFFLON

ROMAIN MEGRET

**PROFIL PAYSAGE SÀRL** YVERDON-LES-BAINS

GAËLLE HERMABESSIERE

**ESTIA SA** LAUSANNE

BERNARD PAULE

JÉRÔME BONVIN

**13. OLMO**

p.56

**A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA)** LAUSANNE

NOÉMIE GOLDMAN  
ALESSANDRO CARREA

ELISABETH TERRISSE DE BOTTON

ALBERTO BELLIA

GIULIA MORABITO

**BERNARD ET FORESTIER ING. CIVILS SÀRL** PENTHALAZ

GRÉGORY BERNARD

KEVIN FORESTIER

**AMSTEIN + WALTHERT SA** LAUSANNE

CLAUDE BALDACCI

MICKAËL PAYEN

MAI THAI

PERLA COLAMESTA

**VERZONE WOODS ARCHITECTES SÀRL** VEVEY

BETHAN MONTAGUE-BROWN

TIM CACHOT

CRAIG VERZONE

**ATELIER SCHLAEPPER CAPT** LAUSANNE

ANDRÉ SCHLAEPPER

GUILLAUME CAPT

**14. AEQUILIBRIUM**

p.44

**MAK ARCHITECTURE SA** ZURICH

MIRKO AKERMANN

MARCIA AKERMANN

**BASLER & HOFMANN SA** LAUSANNE

EPHRÈME JOBIN

RICO TRUNIGER

MARC-ANDRÉ DUBATH

EMMANUELLE SALLIN

**BASLER & HOFMANN WEST AG** FRIBOURG

STEFANO BOZZINI

GAËL POLLIENS

MAMADOU PATHÉ DIALLO

GABRIEL MAGNIN

SÉBASTIEN BLANC

JENS BROCH

FILMON ZÉRU

**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA** ORBE

FRANÇOIS ANDREY

NICOLAS RICHARD

MARKO SOLDAT

RAPHAËL THONNEY

**MONNIER ARCH. DU PAYSAGE SÀRL** LAUSANNE

MAXIME MONNIER

MARIE-AUDE AEBY

FABIEN JEAN

ANTOINE DORMOND

**15. STURM UND DRANG**

p.32

**3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA** CAROUGE

CARMELO STENDARDO

RAPHAËL DE PAULIN

FLORELLE MÉROUZE

VINCENT GIROD

NICOLAS SCHOENENBERG

**T INGÉNIEURIE SA** GENÈVE

CHARLES BABEL

**JDR ÉNERGIES SÀRL** CONFIGNON

MAURIZIO AURECCHIA

MARIE-LAURE JEANDET

**MOZ PAYSAGE** LYON

TIEN HWANG

EWEN LE ROUIC

SOPHIE RUYER

**16. AUX COURS DES SAISONS**

p.26

**CHE LAUSANNE SA** LAUSANNE

HANNES EHRENSPERGER

JONATHAN AEBERLI

CLAUDIA VALDÉS TÉLLEZ

JOÉ DA COSTA

ANAÍS RACINE

YAR TAHER

ALEXANDRE MARCHAND  
RODIL GONZALEZ BORJA  
CHRISTINE CARON  
MARINE BIZET  
**ETEC SA CONCEPT-DESIGN** LAUSANNE  
ERIC BONVIN  
**JAQUET & HELFER SÀRL** BULLE  
VINCENT JAQUET  
JULIEN HELFER  
**CICÉ SÀRL** VEVEY  
PIERRE-ALEXANDRE FÜRST  
MATTHIEU HOURY  
KARIN PETITPIERRE  
BRYAN GOY  
MUHAMED JAKAJ  
MIKE NAPOLI  
CLAIRE VOULARDOUX  
**ENPLEO SÀRL** LAUSANNE  
JULIEN JAKUBOWSKI  
VICTOIRE PATERNAULT  
TIMOTHÉE CHATELAIN

**17. PACTE** p.80

**BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL** LAUSANNE  
SERGE BUTIKOFER  
OLIVIA DE OLIVEIRA  
FRÉDÉRIC BOUVIER  
MAFALDA MEIRO  
CECILIA PERUGINI BARBONE  
NADINE TERRIER  
**MP INGÉNIEURS CONSEILS SA** CRISSIER

CLAUDE PENSEYRES  
PIERRE-PHILIPPE BLANC  
ALEXANDRE ANGELOZ  
THIERRY HUTTER  
DAVID CORMINBOEUF  
PATRICK EBNER  
**WEINMANN-ÉNERGIES SA** ECHALLENS

ENRIQUE ZURITA  
ANTHONY SCHARF  
LUC GIGER

**CICÉ SÀRL** VEVEY  
PIERRE-ALEXANDRE FÜRST

MATTHIEU HAURY  
BRYAN GOY  
MUHAMED JAKAJ  
MIKE NAPOLI

THIERRY PERTUISET  
MAXIMILIEN PILET

**W+S LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** SOLEURE

TONI WEBER  
DAVID GADOLA  
FRIEDER KÖSTER

**18. SOUS-BOIS** p.50

**XMADE GMBH** BÂLE  
MIQUEL RODRIGUEZ  
PIERLUIGI D'ACUNTO  
JUAN JOSÉ CASTELLÓN  
ROSER CISA  
RAQUEL JIMÉNEZ  
**JOSEP FERRANDO ARCHITECTURE** BARCELONE /ESP  
JOSEP FERRANDO

DAVID RECIO  
ARNAU SUMALLA  
ALEX FONT

SILVIA PIERSANTI  
FERNANDA FERLAZZO  
ADRIÀ MARTINEZ

YOUJIAN PAN  
**DR. SCHWARTZ CONSULTING AG** ZUG  
JOSEPH SCHWARTZ

**RMB ENGINEERING AG** LAUSANNE  
ANDREAS MARTI  
**MIRLA STUDIO** BARCELONE /ESP  
JORDI MANSILLA  
LAIA MESTRE

**19. PROCESS** p.81

**PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS** GENÈVE  
PIERRE-ALAIN DUPRAZ  
AURÉLIE HARLIN  
NICOLA CHONG  
PAUL GUILBAUD  
RAFAEL MONTENEGRO  
LUIS PERRIER

ALBAN ROZIER  
ANDRÉ SALVADOR  
SAMUELE EVOLVI  
CHIARA GELPI

JUSTINE GUILLOT  
GIULIO PARINI  
**EDMS SA** PETIT-LANCY

YVES BACH  
JACQUES VILLARD  
**AMSTEIN + WALTHERT SA** GENÈVE

PIERRE RICHARD  
MARTIN PYTHON  
VINCENT MEZIN  
**L'ATELIER DU PAYSAGE SÀRL** LAUSANNE

JEAN-YVES LE BARON  
MARIELLE BRAUN

**20. METIS-THEMIS** p.82

**G.M. ARCHITECTES ASSOCIÉS SA** GENÈVE  
ANTOINE MULLER  
GUILLERMO FUNCIA ALBA

JACOPO MAZZUCHELLI  
ANDREA SCHIAVIO  
**THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA** CAROUGE

GASTON KRÜGER  
BRUNO BASSE  
NICOLAS MASSÉ

PAUL MAGURA  
**SB TECHNIQUE SBT SA** GENÈVE  
SERGE FRICHE

YVES BORNET  
**RHÔNE ELECTRA ENGINEERING SA** GENÈVE  
GREGORY AMIANTI

**RYSERECO SÀRL** GRAND-LANCY  
OLIVIER RYSER  
**ERIK DHONT SPRL** BRUXELLES /BEL

ERIK DHONT  
TOM BAEUS  
LUCIE BÉCU  
FLORIAN BONIFACE

**21. SAINT JUST** p.38

**BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG** BÂLE  
ANDREAS BRÜNDLER  
RAPHAËL KADID  
HOLGER HARMEIER

GERSON EGERTER  
KASPAR ZILIAN  
**SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG** BÂLE

KEVIN RAHNER  
**BOGENSCHÜTZ AG** BÂLE  
THOMAS LAUBE

**MAURUS SCHIFFERLI,**  
**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** BERN  
MAURUS SCHIFFERLI  
MELINA KISTANI

**QUANTUM BRANDSCHUTZ SÀRL** BÂLE  
PHILIPP KNOPP

**22. UNE MAISON - UN PALAIS** p.83

**TUÑÓN & RUCKSTUHL**  
**ARCHITEKTEN GMBH** RÜSCHLIKON  
EMILIO TUÑÓN  
MARCELINE RUCKSTUHL

ANDRES REGUEIRO  
JULIA DIAZ BECA  
NICOLÒ FRANCHETTO  
BEATRICE ROGANTINI PICCO

**PIRMIN JUNG SCHWEIZ AG** RAIN  
MARIO HESS  
ANDREAS ZWEIFEL  
PIRMIN JUNG

**DR. DEURING + OEHNINGER AG** WINTERTHUR  
MARTIN DEURING  
BASTIAN LEU

SIMON OSWALD  
**AMSTEIN + WALTHERT AG** ZURICH  
MARIO KUVAC  
DOMENICO FRANZÉ

PHILIPPE LEUTWYLER  
MARTINA WIRTH  
**SCHLÄPFER CARSTENSEN**

**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GMBH** ZURICH  
DANIEL SCHLÄPFER  
**TRANSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH** STUTTGART /DE

JOCHEN LAM  
ALICE CHEVRIER

**23. STATERA** p.84

**MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA** GENÈVE  
PHILIPPE MEIER  
ARIANE PONCET

MARTIN JAQUES  
ANA-INES PEPERMANS  
RAFAEL ELOI  
MUSTAF NURI

THOMAS LÄNG  
**INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL** LUGANO  
ROBERTO GUIDOTTI  
**SB TECHNIQUE SBT SA** GENÈVE

SERGE FRICHE  
**DSSA INGÉNIEURS CONSEILS SA** PLAN-LES-OUATES  
DANIEL FLEURY  
**OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES**

**ASSOCIÉS SÀRL** CAROUGE  
HIKARI KIKUCHI

**24. VERS LE PAYSAGE** p.85

**GUILLERMO VAZQUEZ CONSUEGRA ARQUITECTO**  
SEVILLE /ESP  
GUILLERMO VAZQUEZ CONSUEGRA  
JULIA MORENO CAMPOS

**FRAR FREI REZAKHANLOU ARCHITECTES SA** LAUSANNE  
ERIC FREI  
**BG INGÉNIEURS CONSEILS SA** LAUSANNE

GUIDO ROELFSTRA  
MARC EMERY  
**ARQUITECTURA AGRONOMIA** BARCELONE /ESP  
TERESA GALÍ-IZARD

JORDI NEBOT ROCA  
LUIS BERGES FRAU

**25. UN POINT, C'EST TOUT!** p.86

**OMAR TRINCA ARCHITECTE EPF SIA** LAUSANNE  
OMAR TRINCA  
ODILE ALLIMANN  
MATHIEU MARÉCHAL

**BOIS INITIAL SA** MORGES  
RETO EMERY  
ANTOINE MENEZ  
RÉMY LEGRAND



ALEXINE SUBRIN  
**ACE'TECH SÀRL** VUIBROYE  
 SYLVAIN ULDRY  
**H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA** SAVIGNY  
 ALEXANDRE MALESZEWSKI  
 ELIO KIABALA  
**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA** ORBE  
 FRANÇOIS ANDREY  
 NICOLAS RICHARD  
 MARKO SOLDAT  
 RAPHAËL THONNEY  
**MG ASSOCIÉS**  
**ARCHITECTES PAYSAGISTES SÀRL** VUISSENS  
 PABLO GABBAY  
 PIERRE MÉNÉTREY

---

**26. GALERIE**

p. 87

**ESTAR ARQUITECTOS SLP**  
 ST-JACQUES DE COMPOSTELLE /ESP  
 STEFANO CIURLO WALKER  
 AURORA ARMENTAL RUIZ  
 GONÇALO PIRES  
 JON ONANDIA CALVO  
 JULIA NAHMANI  
 MARIA BERGUA ORDUNA  
 RICCARDO AMARRI  
 SARAH JO FISHER  
**ESM INGÉNIERIE SA** GENÈVE  
 JÉRÔME PONTI  
 CHRISTOPHER PERRAUD  
 AURÉLIE BENEDETTI  
 ELODIE MERON  
 BRIGITTE BOUVIER  
 JEAN-NOËL LE CORRE  
 VINCENT RIGARD  
 LIAM KAVANAGH  
 CLAUDIO MARANO  
 ANTOINE BELLWALD  
**ECO-BUILDING CONCEPT SÀRL** GENÈVE  
 MARCEL ZIMMERMANN  
 NICOLAS VALLET  
 ANTOINE BIGNENS  
 ALEXANDRE MAURIN  
 XAVIER SIMAO  
 CANDICE RANZA  
**BUCLIN INGÉNIEURS-CONSEILS SA** PETIT-LANCY  
 ALEXANDRE BUCLIN  
 CLAUDETTE BUCLIN  
 PIERRE BUCLIN  
 TIZIANO BUONAVOGLIA  
 JEAN-MARIE MONTFORT  
**ESTIA SA** LAUSANNE  
 MANUEL BAUER  
 FLOURENTZOS FLOURENTZOU  
 BERNARD PAULE  
 SAMUEL PANTET  
 BENOIT NGUYEN  
 JULIEN BOUTILLIER  
 JÉRÔME DUCLOUS  
 JÉRÔME BONVIN  
 SIMON RAMBEAUX  
 CYRIL LELONG  
 LIDWINE TORJMAN







**COMPOSITION DU JURY**

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.

**PRÉSIDENT**

**EMMANUEL VENTURA**  
ARCHITECTE CANTONAL, DIRECTEUR DAI

**MEMBRES NON PROFESSIONNELS**

**ERIC KALTENRIEDER**  
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CANTONAL  
**VALÉRIE MIDILI**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ORDRE JUDICIAIRE  
**PIERRE SCHOBINGER**  
DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL CANTONAL

**MEMBRES PROFESSIONNELS**

**PHILIPPE PONT**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMMEUBLES ET PATRIMOINE  
**STÉPHANIE BENDER**  
ARCHITECTE EPF/SIA/FAS,  
FONDATRICE 2B ARCHITECTES  
**OLGA BOLSHANINA**  
ARCHITECTE EPF,  
ASSOCIÉE HERZOG & DE MEURON  
**PIA DURISCH**  
ARCHITECTE ETH/SIA/BSA,  
FONDATRICE DURISCH + NOLLI  
**VICTORIA EASTON**  
ARCHITECTE ETH,  
ASSOCIÉE CHRIST & GANTENBEIN

**MEMBRES SUPPLÉANTS**

**NON PROFESSIONNELS**  
**MARIE-PIERRE CHAUTARD**  
PREMIÈRE GREFFIÈRE  
DU TRIBUNAL CANTONAL  
**GABRIEL PRATALI**  
CHEF DE PROJET, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORDRE JUDICIAIRE

**MEMBRES SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS**

**PATRICK ALBERTI**  
INGÉNIEUR CIVIL EPF/SIA,  
DIRECTEUR ALBERTI INGÉNIEURS  
**DOMINIQUE SBERNA**  
INGÉNIEUR CVSE, HES,  
DIRECTEUR AZ INGÉNIEURS  
**JAN FORSTER**  
ARCHITECTE-PAYSAGISTE HES/FSAP/SIA,  
FORSTER-PAYSAGE  
**OLIVIER ANDREOTTI**  
ARCHITECTE IAUG/SIA,  
RESP. DOMAINE DÉVELOPPEMENT DAI

**SPÉCIALISTES CONSEILS**

**CHRISTOPHER PYROTH**  
INGÉNIEUR DAI  
**PASCAL BARDET**  
ÉCONOMISTE FONDATEUR GECKO

**ORGANISATEURS DE LA PROCÉDURE**

**AGNÈS BITTER**  
ARCHITECTE EPF/SIA,  
INFORMEL ARCHITECTES  
**MIGUEL PEREIRO**  
ARCHITECTE EPF/SIA,  
INFORMEL ARCHITECTES  
**CATHERINE COTTING**  
ARCHITECTE EPF/SIA,  
CHEFFE DE PROJET DAI

**DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE**

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Ariel Huber

**RÉSULTAT DU CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE EN PROCÉDURE SÉLECTIVE****EXTENSION DU TRIBUNAL CANTONAL À L'HERMITAGE**

ROUTE DU SIGNAL 8 – LAUSANNE

PROJET LAURÉAT — 1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

**02. VOIR ET S'ASSEOIR**

**BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN AG** ZÜRICH  
**B. OTT ET C. ULDRY SÄRL** THÔNEX  
**AMSTEIN + WALTHERT SA** GENÈVE  
**BISCHOFF LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH** BADEN

2<sup>È</sup> RANG / 2<sup>È</sup> PRIX

**16. AUX COURS DES SAISONS**

**CCHE LAUSANNE SA** LAUSANNE  
**ETEC SA CONCEPT-DESIGN** LAUSANNE  
**JAQUET & HELFER SÄRL** BULLE  
**CICÉ SÄRL** VEVEY  
**ENPLEO SÄRL** LAUSANNE

3<sup>È</sup> RANG / 1<sup>RE</sup> MENTION

**15. STURM UND DRANG**

**3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA** CAROUGE  
**T INGÉNIEURIE SA** GENÈVE  
**JDR ÉNERGIES SÄRL** CONFIGNON  
**MOZ PAYSAGE** LYON

4<sup>È</sup> RANG / 3<sup>È</sup> PRIX

**21. SAINT JUST**

**BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN** BÂLE  
**SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG** BÂLE  
**BOGENSCHÜTZ AG** BÂLE  
**MAURUS SCHIFFERLI,**  
**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** BERN  
**QUANTUM BRANDSCHUTZ SÄRL** BÂLE

5<sup>È</sup> RANG / 4<sup>È</sup> PRIX

**14. AEQUILIBRIUM**

**MAK ARCHITECTURE SA** ZÜRICH  
**BASLER & HOFMANN SA** LAUSANNE  
**BASLER & HOFMANN WEST AG** FRIBOURG  
**MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE SÄRL** LAUSANNE  
**L. RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA** ORBE

6<sup>È</sup> RANG / 5<sup>È</sup> PRIX

**18. SOUS-BOIS**

**XMADE GMBH** BÂLE  
**JOSEP FERRANDO ARCHITECTURE** BARCELONE /ESP  
**DR. SCHWARTZ CONSULTING AG** ZUG  
**RMB ENGINEERING AG** LAUSANNE  
**MIRLA STUDIO** BARCELONE /ESP

7<sup>È</sup> RANG / 6<sup>È</sup> PRIX

**13. OLMO**

**A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA)** LAUSANNE  
**BERNARD ET FORESTIER ING. CIVILS SÄRL** PENTHALAZ  
**AMSTEIN + WALTHERT SA** LAUSANNE  
**VERZONE WOODS ARCHITECTES SÄRL** VEVEY  
**ATELIER SCHLAEPFER CAPT** LAUSANNE

8<sup>È</sup> RANG / 7<sup>È</sup> PRIX

**06. LES TERRASSES DE SAUVABELIN**

**DFDC SAGL** LUGANO  
**MORRIS+COMPANY LTD** LONDON /UK  
**WMM INGENIEURE AG** MÜNCHENSTEIN  
**IFEC INGEGNERIA SA** RIVERA  
**GHIGGI PAESAGGI,**  
**LANDSCHAFT UND STÄDTEBAU GMBH** ZÜRICH  
**AF TOSCANO SA** RIVERA

**BUREAUX SÉLECTIONNÉS**

(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

**3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA** CAROUGE  
**A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA)** LAUSANNE  
**BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN AG** ZÜRICH  
**BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG** BÂLE  
**BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÄRL** LAUSANNE  
**CCHÉ LAUSANNE SA** LAUSANNE  
**COLOMBO + CASIRAGHI ARCHITETTI SA** LUGANO  
**DL-A, DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA** GENÈVE  
**DMA ARCHITECTURES SÄRL** PLAN-LES-OUATES  
**DOLCI ARCHITECTES SÄRL** YVERDON-LES-BAINS  
**ESTAR ST-JACQUES DE COMPOSTELLE /ESP**  
**FEHLMANN ARCHITECTES SA** MORGES  
**GARCÉS – DE SETA – BONET ARQUITECTES SLP** BARCELONE /ESP  
**GIORLA-TRAUTMANN ARCHITECTES SA** SIERRE  
**GM ARCHITECTES ASSOCIÉS** GENÈVE  
**GRAF + ROUAULT ARCHITECTES** LAUSANNE  
**GUILLERMO VÁZQUEZ CONSUERGA ARQUITECTO** SÉVILLE /ESP  
**JOSÉ MARÍA SÁNCHEZ GARCÍA** MADRID /ESP  
**LOCALARCHITECTURE** LAUSANNE  
**MAK ARCHITECTURE SA** ZÜRICH  
**MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA** GENÈVE  
**OFFICE KIRSTEN GEERS DAVID VAN SEVEREN BVBA** BRUXELLES /BEL  
**OMAR TRINCA ARCHITECTE EPFL SIA** LAUSANNE  
**PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS** GENÈVE  
**RENATO FILIPPINI ARCHITECTE** PARIS /FRA  
**SERGIO SEBASTIÁN FRANCO ARQUITECTO** SARAGOSSSE /ESP  
**TUÑÓN & RUCKSTUHL ARCHITEKTEN GMBH SIA** RÜSCHLIKON  
ASSOCIATION DE BUREAUX:  
**GNWA GMBH** ZÜRICH  
**+ PRAGMA PARTENAIRES SA** LAUSANNE  
ASSOCIATION DE BUREAUX:  
**DFDC SAGL** LUGANO  
**+ MORRIS+COMPANY LTD** LONDRES /UK  
ASSOCIATION DE BUREAUX:  
**XMADE GMBH** BÂLE  
**+ JOSEP FERRANDO ARCH.** BARCELONE /ESP